



Bulletin Officiel

N°7684 Mardi 1^{er} septembre 2026www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH »	19
SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH »	20

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

OFFICE PLAST	21
--------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE
- LAND'OR.SA
- NEW BODY LINE

ANNEXE III

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE

ANNEXE IV

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2026-1 »

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL SUBORDONNE 2026-1 »

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE
- DELICE HOLDING
- PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG
- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF
- ARAB TUNISIAN LEASE –ATL

ANNEXE VI

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2026

- SICAV BH CAPITALISATION
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وإدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالأخص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Advanced e-Technologies « AeTECH »
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage**

Prolongation du délai de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de AeTECH pour les années 2025-2026-2027

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 31 Août 2026 est prolongé au 30 Septembre 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 14 Janvier 2026 restent inchangées.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Prolongation du délai de dépôt des candidatures aux postes d'administrateurs indépendants au conseil d'administration de AeTECH

Il est porté à la connaissance des candidats aux postes d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 31 Août 2026 est prolongé au 30 Septembre 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 09 Mars 2026 restent inchangées.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

OFFICE PLAST

Siège social : Z.I 2MEDJEZ EL BEB- B.P 156-9070 BEJA

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - informe le public et les actionnaires de la société OFFICE PLAST que l'augmentation de capital social en numéraire de la société d'un montant de 3 665 541 DT, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Avril 2026 (objet du visa du CMF n° 26/1181 du 21 juillet 2026) a été réalisée par :

- l'émission de 3 665 541 actions nouvelles au prix de 1,640 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,640 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes.

Le capital social de la société OFFICE PLAST est ainsi porté de 14 662 164 DT à 18 327 705 DT divisé en 18 327 705 actions nominatives de nominal un (1) DT et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2026- AS – 1057

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE			
	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE			
	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 Juin 2026, la compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des administrateurs

I-Les Résolutions Adoptées

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2025, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025 de 34.769.144,032 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice	:	34.769.144,032 D.
▶ Report antérieur	:	1.089.352,663 D.

Total	:	35.858.496,695 D.
--------------	---	--------------------------

Répartition :

▶ Réserves pour réinvestissements exonérés	:	10.000.000,000D.
▶ Réserves facultatives	:	6.000.000,000D.
▶ Dividendes	:	18.000.000,000D.
▶ Report à nouveau	:	1.858.496,695D.

Total	:	35.858.496,695 D.
--------------	---	--------------------------

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 3 Dinars par action et sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs (2015, 2016 et 2018), sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 12.200.000,000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats des administrateurs suivants et décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 3 ans, et ce, sous réserve de l'accord du Comité Général des Assurances :

- M. Hichem REBAI
- M.Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie représentée par Mme Maha ZOUAOUI
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) représentée par M.Eric CHARPENTIER
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) représenté par M.Loïc GUYOT

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2026, à cent cinquante-mille dinars (150.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de trente mille dinars (30.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de vingt mille dinars (20.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M.Hafedh KHLIFI par l'Assemblée Générale électorale du 04 juillet 2025, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II-Bilan après affectation du résultat comptable

Actif du bilan	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024	Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actifs incorporels	8 923 548	2 667 126	6 256 422	4 865 540	Capital Social	30 000 000	30 000 000
					Réserves et primes liées au capital	113 945 873	95 745 873
Actifs corporels d'exploitation	10 794 634	8 840 570	1 954 065	2 135 365	Autres capitaux propres	40 326 315	42 526 315
					Report à nouveau	1 858 497	1 089 353
Placements	715 302 109	22 118 613	693 183 497	632 057 823	Total des capitaux propres après affectation	186 130 685	169 361 541
					Provisions pour risques et charges	16 817 855	18 073 572
Part des réassureurs dans les provisions techniques	52 466 208		52 466 208	55 529 163	Provisions techniques brutes	572 421 482	525 954 551
					Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	15 271 410	17 872 396
Créances	91 991 441	25 598 253	66 393 188	68 398 306	Autres dettes	66 061 668	64 203 700
Autres éléments d'Actif	60 822 044		60 822 044	54 844 419	Dividendes à payer	18 000 000	15 000 000
					Autres passifs	6 372 325	7 364 857
Total de l'Actif :	940 299 985	59 224 561	881 075 424	817 830 616	Total des capitaux propres et du passif :	881 075 424	817 830 616

III-Etat d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes des capitaux propres au 31/12/2025 avant affectation	30 000 000	3 000 000	92 745 873	42 526 315	1 089 353	34 769 144	204 130 685
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 09 Juin 2026			6000000	10000000	18769144		
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2025			12200000	-12200000	-18000000		-18000000
Soldes des capitaux propres au 31/12/2025 après affectation	30 000 000	3 000 000	110 945 873	40 326 315	1 858 497	0	186 130 685

IV-Liste des administrateurs

MEMBRES	REPRESENTE PAR	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
HICHEM REBAI		2026-2028	Président du Conseil	Directeur Général de la Banque de Tunisie	Président du Conseil d'Administration Société de Bourse de Tunisie Président du Conseil d'Administration société BT-SICAR
ZOUHEIR HASSEN		2026-2028	Administrateur	Ex-Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie-Retraité	Président du Conseil d'Administration Placements de Tunisie Sicaf BT SICAR SPFT CARTHAGO Président du Conseil d'Administration SPPI SICAR
BANQUE DE TUNISIE	Maha ZOUAOUI	2026-2028	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT - BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE AIR LIQUIDE TUNISIE AIR LIQUIDE TUNISIE Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Feja -MFC PÔLE- Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties -SOTUGAR- Tunisie Clearing Inter Bank Services IBS MARE ALB Direct Phone Service International Information Développement
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Eric CHARPENTIER	2026-2028	Administrateur	Banque Fédérative	Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL	Loïc GUYOT	2026-2028	Administrateur	Groupe des assurances	Président de l'Immobilière ACM SAS (RP Pascale Bonnet) Assurances du Crédit Mutuel VIE SA (RP Gérard Olier) Assurances du Crédit Mutuel IARD SA (RP Michel Andrzejewski) Sérénis Assurances SA (RP Etienne Depeyre) Assurances du Crédit Mutuel Services SA (RP Philippe Lison) Foncière Masséna SA (RP Pierre Reichert) GACM Espana SA (RP Loïc Guyot) Astree SA (RP Pierre Reichert) Eurafric Information (RP Claude Hoeckel) Euro Protection Surveillance – SA de droit belge (RP Mieke Janssens)
AHMED KAMOUN		2025-2027	Administrateur	Directeur général de la Société MEHARI BEACH Gérant de la Société DIDON IMMOBILIERE	Administrateur MEHARI BEACH Administrateur CAPINVEST Administrateur Tunisia Investment Authority (TIA)
Mohamed TRIFA		2024-2026	Administrateur indépendant	Retraité	
Sami ZGHAL		2024-2026	Administrateur indépendant	Consultant expert stratégie, risques et gouvernance, digital (société Circina)	Administrateur indépendant Circina, Président Comité risques Administrateur Zitouna Capital, Président Comité consultatif d'investissement
Hafedh KHLIFI		2025-2027	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires		

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

LAND'OR.SA

Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Juin 2026, la société LANDOR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat
- ♦ La liste des administrateurs

I-Les Résolutions Adoptées

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 210.559.332 dinars et un résultat bénéficiaire de 13.013.574 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 272.670.317 dinars et un résultat bénéficiaire de 7.249.331 dinars dont 7.414.458 dinars part du groupe.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 s'élevant à 13.013.574 Dinars comme suit :

Rubrique	Montant Dinars
Résultat de l'exercice	13 013 574
Report à Nouveau	18 485 327
Résultat disponible	31 498 901
Réserve Légale	-
Bénéfice distribuable	31 498 901
Dividendes à distribuer	(5 513 714)
Résultats reportés	25 985 187

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,400 dinars par action, soit un montant total de 5.513.714,000 dinars. La date de détachement du dividende est fixée au 24 juillet 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Ridha Chouria de ses fonctions d'administrateur, avec effet à compter du 28/02/2026, constate que le Conseil d'Administration est désormais composé de Six (6) membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que ce nombre demeure conforme aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, qui fixe le nombre d'administrateurs entre 3 et 12, ainsi qu'aux dispositions de l'article 189 du Code des sociétés commerciales.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Ridha Chouria et de maintenir le nombre des administrateurs en fonction à Six (6).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat de commissaire aux comptes « les commissaires aux comptes associés, MTBF (Membre du réseau international PwC) », représenté par Monsieur Ahmed Sahnoun et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes « les

commissaires aux comptes associés, MTBF (Membre du réseau international PwC) », représenté par Monsieur Mohamed Lassaad Borgi pour une nouvelle période de trois ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cent soixante-treize mille trois-cent quatre (173.304) dinars bruts et à la somme de quatorze mille quatre-cents (14.400) dinars bruts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

► **BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (ACTIFS)** (Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	7 101 894	5 868 005	1 233 889
Moins (Amortissement)		(4 648 892)	(3 944 382)	(704 510)
Total Immobilisations incorporelles		2 453 002	1 923 623	529 379
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	95 900 465	89 935 736	5 964 729
Moins (Amortissement)		(35 457 132)	(32 876 459)	(2 580 673)
Total Immobilisations corporelles		60 443 333	57 059 277	3 384 056
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	48 884 265	48 258 196	626 069
Moins (provisions)		(3 695 480)	(3 695 480)	-
Total Immobilisations financières		45 188 785	44 562 716	626 069
Total des Actifs Immobilisés		108 085 120	103 545 616	4 539 504
Autres Actifs Non Courants	3.4	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		108 085 120	103 545 616	4 539 504
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3.5	44 016 308	40 382 364	3 633 944
Moins (provisions)		(897 606)	(982 328)	84 722
Total des Stocks		43 118 702	39 400 036	3 718 666
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	35 115 502	38 023 256	(2 907 754)
Moins (provisions)		(18 011 925)	(18 011 925)	-
Total des Clients et comptes rattachés		17 103 577	20 011 331	(2 907 754)
Autres Actifs Courants	3.7	5 175 280	3 356 846	1 818 434
Placements et autres actifs financiers	3.8	25 500 000	13 000 000	12 500 000
Liquidités et Équivalents de Liquidités	3.9	11 576 653	11 964 752	(388 099)
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		102 474 212	87 732 965	14 741 247
TOTAL DES ACTIFS		210 559 332	191 278 581	19 280 751

► **BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS)**
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social	4.1	13 784 285	13 784 285	-
Réserves & Primes liées au Capital	4.1	68 609 924	68 609 924	-
Autres Capitaux Propres	4.1	3 816 444	3 918 077	(101 633)
Résultats reportés	4.1	25 985 187	18 474 195	7 510 992
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		112 195 840	104 786 481	7 409 359
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	4.2	16 707 399	20 126 159	(3 418 760)
Provisions	4.3	6 006 534	5 609 126	397 408
Total Des Passifs Non Courants		22 713 933	25 735 285	(3 021 352)
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	33 700 634	26 444 490	7 256 144
Autres Passifs Courants	4.5	15 879 079	12 178 308	3 700 771
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	26 069 846	22 134 017	3 935 829
Total Des Passifs Courants		75 649 559	60 756 815	14 892 744
TOTAL DES PASSIFS		98 363 492	86 492 100	11 871 392
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		210 559 332	191 278 581	19 280 751

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

En Dinars	Capital Social	Réserves & Primes liées au Capital		Autres Capitaux Propres				Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
		Réserve Légale	Prime d'émission	Réserves spéciales de réévaluation	Autres réserves	Subvention d'invest.	Actions rachetées par la Société			
Soldes au (31/12/2025) avant affectation	13 784 285	1 378 428	67 231 496	3 052 403	50 010	741 860	(27 829)	18 485 327	13 013 574	117 709 554
Affectation et imputations (AGO 29/06/2026)								13 013 574	(13 013 574)	-
Distribution des Dividendes (AGO 29/06/2026)								(5 513 714)		(5 513 714)
Soldes au (31/12/2025) après affectation	13 784 285	1 378 428	67 231 496	3 052 403	50 010	741 860	(27 829)	25 985 187	0	112 195 840

IV-Liste des Administrateurs

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat	Activité professionnelle principale	Mandats des Administrateurs dans d'autres Sociétés
Hichem Ayed	Président du Conseil d'administration	lui-même	2025	Président du Conseil d'administration de Land'Or	<i>membre au Conseil d'administration des sociétés:</i>
			2026		Land'Or Holding
			2027		Land'Or Food & Services
Hatem Denguezli	Administrateur	lui-même	2025	DG Land'Or	<i>Président du Conseil d'administration des sociétés:</i>
			2026		Land'Or Holding
			2027		Land'Or Food & Services
MPEF IV	Administrateur	Mohamed Anis Kallel	2025	Fonds de capital investissement	<i>Aucun Mandat au Conseil d'administration d'autres sociétés tunisiennes à part Land'Or</i>
			2026		
			2027		
Chafiq Hammadi	Administrateur indépendant	lui-même	2025	Président de la sas Méridien Investissement	<i>membre au Conseil d'administration des sociétés:</i>
			2026		Bonschocolatiers.com
			2027		
Rafik Kanoun	Administrateur indépendant	lui-même	2025	DG HMI (Dislog Group Maroc)	<i>membre au Conseil d'administration des sociétés:</i>
			2026	DG Dislog Tunisie	
			2027	(Filiale Dislog Group Maroc)	Néant
Zouhair Ouakaa	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	lui-même	2025	Président du Conseil MITIGAN Tunisie	<i>membre au Conseil d'administration des sociétés:</i>
			2026		
			2027		MITIGAN Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Juin 2026, la société NEW BODY LINE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- La liste des membres du conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2025 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Affectation du résultat 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	754 164.219
Résultats reportés déficitaires	-74 521.055
Réserves facultatives 2024	0.000
Total bénéfice à répartir	679 643.164
Affectation pour :	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
Reliquat sur le bénéfice 2025 à répartir	679 643.164
Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit 0,050 dinars par action*	212 520.000
Nouveau report à nouveau	467 123.164

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 28/09/2026.

(*) Soit un dividende de 0,050 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 5% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Proposition de la participation de la société NBL dans la restructuration financière et sociale de la société LYTESS,

Après examen du rapport de la direction générale relative à la situation financière de la société LYTESS au 31/12/2025 et l'obligation réglementaire de la restructuration financière de la société LYTESS et au regard de l'importance stratégique de la relation entre les deux sociétés mère-filiale.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de participer à la restructuration financière et sociale de la société LYTESS et délègue au conseil d'administration le choix de la méthode et le montant de la participation de la société NBL dans la restructuration de la société LYTESS.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Exprimé en dinars

<i>ACTIFS APRES AFFECTATION DU RESULTAT</i>			
		31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles		301 789	301 789
Amortissements		-264 482	-245 831
		37 307	55 958
Immobilisations Corporelles		5 002 362	5 002 362
Amortissements		-4 655 628	-4 507 823
		346 734	494 539
Immobilisations Financières		1 489 338	1 594 788
Amortissements		-	-
		1 489 338	1 594 788
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 873 379	2 145 285
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 873 379</u>	<u>2 145 285</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		1 700 445	2 060 353
Provisions		-16 742	-16 742
		1 683 703	2 043 611
Clients et comptes rattachés		2 652 505	2 351 975
Provisions		-14 429	-
		2 638 076	2 351 975
Autres actifs courants		342 388	193 191
Provisions		-15 949	-15 949
		326 439	177 243
Placements et autres actifs financiers		7 320 160	6 205 589
Provisions		-5 800 000	-5 600 000
		1 520 160	605 589
Liquidités et équivalent de liquidités		502 257	276 713
		-350 631	-43 756
		151 626	232 957
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>6 320 004</u>	<u>5 411 375</u>
TOTAL DES ACTIFS		8 193 383	7 556 659

Exprimé en dinars

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS APRES AFFECTATION DU RESULTAT</i>		31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres		12 445	17 186
Réserves		2 170 162	2 170 162
Prime d'émission		2 656	2 656
Autres compléments d'apport		98 257	98 257
Résultat reporté		467 122	-74 522
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT</u>		<u>7 001 043</u>	<u>6 464 139</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		-	-
provision		-	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		-	-
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		299 185	254 092
Autres passifs courants		893 154	838 427
Concours bancaires et Autres passifs financiers		-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 192 339	1 092 519
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>1 192 339</u>	<u>1 092 519</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 193 383	7 556 659

III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Avoir des actionnaires	Autres complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde des capitaux propres au 31/12/2025 avant affectation	4 250 400	425 040	1 745 122	12 445	2 656	-74 522	-	98 257	754 164	7 213 563
Affectation du résultat PV AGO du 29/06/2026	-	-	-	-	-	754 164	-	-	-754 164	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-212 520	-	-	-	-212 520
Solde des capitaux propres au 31/12/2025 après affectation	4 250 400	425 040	1 745 122	12 445	2 656	467 122	-	98 257	-	7 001 043

IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Mme. Hanène REJEB	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Président du Conseil d'Administration	Membre du comité permanent d'audit de la société NEW Body Line Enseignante à l'I.S.E.T.	-
M. Karim REJEB SFAR	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Directeur Général de la société NEW Body Line Gérant de la société WAT Tunisie Président de la société LYTESS SAS	-
M. Nessim REJEB	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Directeur Général Adjoint de la société NEW Body Line	-
M. Hédi REJEB SFAR	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Membre du comité permanent d'audit de la société NEW Body Line Retraité	-
M. HAMZA ABDELKADER	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant	Retraité de la BCT	-
M. Mahmoud Hafedh SENE	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant	Retraité de la BIAT	-
Sofiane BEN SLAMA	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre représentant les actionnaires minoritaires	Avocat	-

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Tunis Re de 100 000 000 D à 200 000 000D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société Tunis Re d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2- Augmentation du capital en numéraire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis Re exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03 135 120 0321 046263 87** ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3- Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **31/08/2026 sous le n°26/1184** est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD-1053-Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et de Tunis Re : www.tunisre.com.tn .

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 20/10/2026.

2026- AS – 1061

EMISSION D’UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n’implique aucune appréciation sur l’opération proposée. Le prospectus est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l’émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.
Le visa n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l’information donnée dans la perspective de l’opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
« TLF 2026-1 »

Décisions à l’origine de l’émission :

L’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **28/04/2025** a autorisé l’émission d’un ou de plusieurs emprunts obligataires d’un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d’Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d’Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de l’émission, les modalités et les conditions de l’emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d’Administration réuni le **28/11/2025** a décidé d’émettre l’emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars susceptible d’être porté à 60 millions de dinars, une durée entre 5 et 10 ans et des taux d’intérêts qui varient entre TMM+1,5% brut l’an au minimum et TMM+2,5% brut l’an au maximum pour le taux variable et entre 8% brut l’an au minimum et 11% brut l’an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d’Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l’emprunt à la veille de l’émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d’intérêt de l’emprunt comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,7% et/ou TMM + 1,7%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’OPERATION :

Montant :

L’emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » est d’un montant de **50 000 000 dinars susceptibles d’être portés à 60 000 000 dinars** divisé en 500 000 obligations susceptibles d’être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l’emprunt « **TLF 2026 – 1** » fera l’objet d’une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/10/2026**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximal de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de non-placement intégral de l'émission au **07/10/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par « Tunisie Leasing et Factoring » à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, d'**Amen Invest** – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

« Tunisie Leasing et Factoring », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2026-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par MAC SA intermédiaire en bourse, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1er, sous-titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/10/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/10/2026**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,7%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,7%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 170 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paielements

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/10** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **07/10/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **07/10/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **07/10/2031**.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le 1/5 de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la 1^{ère} année.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **8,7%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,207% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,907%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,7%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,698 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **10/10/2025**, Fitch Ratings a amélioré la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », la ramenant à **BBB (tun)**, avec perspective stable. La revue effectuée par l'agence en date du 18/12/2025 maintient ladite notation. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/08/2026** une notation **provisoire** à long terme **BBB (EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2026 – 1 » est émis **par Appel Public à l'Epargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2026 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, « Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-1182**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-002** ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La note d'opération et le document de référence « TLF 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, sis à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, d'Amen Invest – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard, le 31/08/2026.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« HL Subordonné 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease réunie le **28/04/2026** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2026 et 2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **17/08/2026** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- a. **Montant** : 40 000 000 dinars.
- b. **Nominal de l'obligation subordonnée** : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- c. **Forme de l'obligation** : Les obligations subordonnées sont nominatives ;
- d. **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;

- e. **Taux d'intérêt** **Catégorie A : 8,85% brut l'an ;**
Catégorie B : 8,90% brut l'an ;
- f. **Durée** **5 ans** pour la catégorie **A** ;
7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie **B**.
- g. **Amortissement** : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année pour la catégorie A et de la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est d'un montant de **40 000 000 dinars**, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/09/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt. (cf. Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **28/09/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

« Hannibal Lease », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire subordonnée permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : HL Subordonné 2026-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations subordonnées : Nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque

Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité des obligations y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/09/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **28/09/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « **HL subordonné 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,90%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Paiements

Les intérêts seront payés à terme échu le **28/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et **B**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et le **28/09/2029** pour la catégorie **B**.

La dernière échéance pour les obligations subordonnées est prévue pour le **28/09/2031** pour la catégorie **A** et le **28/09/2033** pour la catégorie **B**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,85 %** l'an pour la catégorie **A** et **8,90%** l'an pour la catégorie **B**.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » sont émises sur une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie **A** ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie **B**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur actuelle du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt subordonné est de **2,694 années** pour la catégorie **A** et **4,189 années** pour la catégorie **B**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de « Hannibal Lease », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal

et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « HL 2026 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation :

Notation de la société :

Le **10/10/ 2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a amélioré la note de « Hannibal Lease » à « **BB(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable, et a confirmé la note à court terme à **B (tun)**. La revue effectuée par l'agence en date du **18/12/2025** maintient ladite notation.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/08/2026** une notation provisoire à long terme « **B+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » objet du présent avis.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération

qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente souscrites.

Marché des titres :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission de l'emprunt

obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière

financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-1183**, du document de référence « HL 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-003** ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La note d'opération et le document de référence « HL 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès Hannibal Lease, sis à Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard, le 31/08/2026.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

- ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mr Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr. Karim DEROUCHE (FINOR).

Annexe n°1 Actif du bilan		Notes	(Chiffres en dinars tunisiens)			30/06/2025	(*) 30/06/2025	31/12/2025
			Au 30 Juin 2026					
			Brut	Amortissements et provisions	Net			
AC1	Actifs incorporels	A1	9 418 876	2 711 660	6 707 216	5 351 013	5 351 013	6 256 422
	AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Fonds commercial		2 901 031	2 711 660	189 371	275 261	275 261	233 905
	AC14 Acomptes versés		6 517 845		6 517 845	5 075 752	5 075 752	6 022 517
AC2	Actifs corporels d'exploitation	A2	11 540 965	9 168 161	2 372 804	2 079 267	2 079 267	1 954 065
	AC21 Installations techniques et machines		9 965 126	7 926 375	2 038 751	1 777 747	1 777 747	1 631 544
	AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 566 112	1 241 786	324 325	291 792	291 792	312 792
	AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	9 728	9 728	9 728
AC3	Placements	A3	744 885 839	22 860 072	722 025 766	679 530 647	679 530 647	693 183 497
	AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A3.1	31 346 924	6 980 606	24 366 318	24 581 801	24 581 801	24 474 060
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	3 073 312	782 190	870 222	870 222	822 984
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 907 293	14 488 311	14 615 761	14 615 761	14 555 258
	AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818	-	9 095 818	9 095 818	9 095 818	9 095 818
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A3.2	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365	25 781 365	25 781 365
	AC33 Autres placements financiers	A3.3	684 240 854	15 879 466	668 361 388	626 766 414	626 766 414	640 390 852
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		142 144 556	15 736 138	126 408 418	136 725 566	136 725 566	105 946 893
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		413 705 412	416	413 704 995	388 966 892	388 966 892	418 393 088
	AC333 Prêts hypothécaires		1 504 305		1 504 305	1 470 892	1 470 892	1 627 883
	AC334 Autres Prêts		1 921 867	142 912	1 778 955	1 393 598	1 393 598	1 402 030
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		124 688 279		124 688 279	97 972 000	97 972 000	113 020 958
	AC336 Autres		276 434		276 434	237 467	237 467	0
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A3.4	3 516 696		3 516 696	2 401 066	2 401 066	2 537 221
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	A4	59 177 468		59 177 468	59 268 652	59 268 652	52 466 208
	AC510 Provisions pour primes non acquises		13 903 922		13 903 922	13 670 372	13 670 372	16 300 565
	AC520 Provision d'assurance vie		2 013 210		2 013 210	2 283 180	2 283 180	1 987 548
	AC530 Provisions pour sinistres Vie		171 083		171 083	157 083	157 083	123 268
	AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		43 089 254		43 089 254	43 158 018	43 158 018	34 054 827
	AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		-		-	-	-	-
AC6	Créances	A5	129 777 402	28 267 936	101 509 466	101 553 674	91 501 202	66 393 188
	AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A5.1	106 527 351	26 276 506	80 250 845	76 886 349	76 886 349	50 242 564
	AC611 Primes acquises et non émises	A5.1.1	10 046 332		10 046 332	9 046 353	9 046 353	10 046 332
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A5.1.2	88 465 949	23 690 731	64 775 218	61 621 793	61 621 793	34 360 788
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A5.1.3	8 015 070	2 585 775	5 429 294	6 218 203	6 218 203	5 835 444
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A5.2	15 346 518	875 912	14 470 606	9 536 671	9 536 671	4 857 215
	AC63 Autres Créances	A5.3	7 903 534	1 115 518	6 788 016	15 130 654	5 078 182	11 293 409
	AC631 Personnel	A5.3.1	329 838		329 838	278 117	278 117	227 962
	AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A5.3.2	5 562 180		5 562 180	14 022 663	(*) 3 970 190	10 223 683
	AC633 Débiteurs divers	A5.3.3	2 011 516	1 115 518	895 998	829 874	829 874	841 764
AC7	Autres éléments d'Actif	A6	66 990 342		66 990 342	57 966 985	57 966 985	60 822 044
	AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A6.1	21 529 578		21 529 578	21 419 066	21 419 066	21 808 324
	AC72 Frais d'acquisition reportés	A6.2	6 075 281		6 075 281	5 599 275	5 599 275	6 075 281
	AC73 Comptes de régularisation Actif	A6.3	39 385 483		39 385 483	30 948 644	30 948 644	32 938 440
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A6.3.1	21 012 395		21 012 395	19 040 393	19 040 393	22 343 368
	AC733 Autres comptes de régularisation	A6.3.2	18 373 088		18 373 088	11 908 251	11 908 251	10 595 072
Total de l'Actif :			1 021 790 892	63 007 829	958 783 063	905 750 238	895 697 766	881 075 424
(*) Ces chiffres ont été retraité pour des besoins de comparabilité								

(*) Ces chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Annexe n°2

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du Bilan

Notes

Au 30/06/2026

30/06/2025

(*) 30/06/2025

31/12/2025

Capitaux propres		P 1					
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P 1.2	113 945 873	95 745 873	95 745 873	95 745 873	95 745 873
CP4	Autres capitaux propres	P 1.3	40 326 315	42 526 315	42 526 315	42 526 315	42 526 315
CP5	Résultat reporté	P 1.4	1 858 497	1 089 353	1 089 353	1 089 353	1 089 353
Total capitaux propres avant résultat :			186 130 685	169 361 541	169 361 541	169 361 541	169 361 541
CP6	Résultat au 30 juin	P 1.5	31 282 624	22 517 428	22 517 428	34 769 144	34 769 144
Total capitaux propres avant affectation :			217 413 309	191 878 968	191 878 968	204 130 685	204 130 685
Passif		P 2					
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	14 099 424	18 046 106	18 046 106	16 817 855	16 817 855
PA23 Autres provisions			14 099 424	18 046 106	18 046 106	16 817 855	16 817 855
PA3	Provisions techniques brutes	P 2.2	626 696 909	575 492 362	575 492 362	572 421 482	572 421 482
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie		58 171 880	55 996 083	55 996 083	56 564 275	56 564 275
PA320	Provisions d'assurances Vie		308 306 421	271 735 137	271 735 137	272 642 642	272 642 642
PA330	Provisions pour sinistres Vie		5 625 425	4 768 543	4 768 543	5 309 556	5 309 556
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie		239 205 900	227 462 623	227 462 623	220 787 830	220 787 830
PA340	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		2 192 839	1 627 924	1 627 924	3 444 063	3 444 063
PA341	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		8 907 956	8 347 675	8 347 675	7 819 777	7 819 777
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		-	1 505 484	1 505 484	1 505 484	1 505 484
PA360	Autres provisions techniques Vie		-	238 597	238 597	-	-
PA361	Autres provisions techniques Non Vie		4 286 489	3 810 296	3 810 296	4 347 855	4 347 855
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	21 982 715	18 566 265	18 566 265	15 271 410	15 271 410
PA6	Autres dettes	P 2.4	70 138 220	93 632 722	83 580 250	66 061 668	66 061 668
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		P 2.4.1	16 188 381	18 239 667	18 239 667	14 100 562	14 100 562
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		P 2.4.1.1	13 614 265	14 306 437	14 306 437	11 608 850	11 608 850
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		P 2.4.1.2	2 574 116	3 933 230	3 933 230	2 491 712	2 491 712
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		P 2.4.2	31 298 658	43 562 160	43 562 160	26 609 979	26 609 979
PA63 Autres dettes		P 2.5	22 651 181	31 830 895	21 778 423	25 351 127	25 351 127
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		P 2.5.1	499 323	498 236	498 236	535 034	535 034
PA632 Personnel		P 2.5.2	2 484 782	2 314 821	2 314 821	1 438 252	1 438 252
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		P 2.5.3	18 258 743	27 391 365	(*) 17 338 893	21 548 103	21 548 103
PA634 Crédoiteurs divers		P 2.5.4	1 408 333	1 626 472	1 626 472	1 829 738	1 829 738
PA7	Autres passifs	2.6	8 452 487	8 133 814	8 133 814	6 372 325	6 372 325
PA71 Comptes de régularisation passif		P 2.6.1	8 452 487	8 133 814	8 133 814	6 372 325	6 372 325
Total des capitaux propres et du Passif :			958 783 063	905 750 238	895 697 766	881 075 424	881 075 424

(*) Ces chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Opérations brutes Au 30/06/2026	Cessions Au 30/06/2026	Opérations nettes Au 30/06/2026	Opérations nettes Au 30/06/2025	Opérations nettes Au 31/12/2025
PRNV1 Primes acquises	124 779 917	<38 286 051>	86 493 866	81 228 591	134 866 495
PRNV11 Primes émises et acceptées	126 387 522	<35 889 408>	90 498 114	84 219 926	135 795 829
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<1 607 605>	<2 396 643>	<4 004 249>	<2 991 335>	<929 334>
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	13 479 458		13 479 458	12 982 670	24 200 935
PRNV2 Autres produits techniques	45 638		45 638	7 058	152 288
CHNV1 Charges de sinistres	<87 380 479>	24 259 857	<63 120 623>	<57 897 525>	<114 745 788>
CHNV11 Montants payés	<68 962 409>	15 225 430	<53 736 980>	<51 183 095>	<106 656 099>
Sinistre Régles	<61 154 773>	15 225 430	<45 929 343>	<43 799 927>	<92 453 825>
Frais de Gestion	<7 807 637>		<7 807 637>	<7 383 167>	<14 202 274>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<18 418 070>	9 034 427	<9 383 643>	<6 714 431>	<8 089 689>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	61 366		61 366	<12 936>	<550 495>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<2 057 599>	<262 272>	<2 319 872>	<3 807 976>	<3 954 507>
CHNV4 Frais d'exploitation	<18 212 678>	9 065 855	<9 146 823>	<8 639 097>	<18 305 780>
CHNV41 Frais d'acquisition	<7 166 268>		<7 166 268>	<6 823 366>	<11 644 566>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-		-	-	179 881
CHNV43 Frais d'administration	<11 046 410>		<11 046 410>	<10 759 494>	<18 969 673>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		9 065 855	9 065 855	8 943 763	12 128 578
CHNV5 Autres charges techniques	<7 474 119>		<7 474 119>	<7 880 072>	<4 752 617>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	1 505 484		1 505 484	-	-
RTNV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie	24 746 986	<5 222 612>	19 524 375	15 980 714	16 910 531

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Opérations Brutes Au 30/06/2026	Cessions Au 30/06/2026	Opérations nettes Au 30/06/2026	Opérations nettes Au 30/06/2025	Opérations nettes Au 31/12/2025
PRV1 Primes	50 156 818	<228 064>	49 928 754	47 290 240	86 356 595
PRV11 Primes émises et acceptées	50 156 818	<228 064>	49 928 754	47 290 240	86 356 595
PRV2 Produits de placements	14 597 191		14 597 191	12 814 584	23 557 544
PRV21 Revenus des placements	13 798 785		13 798 785	11 364 413	20 287 089
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	665 886		665 886	466 192	1 215 910
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	132 519		132 519	983 979	2 054 545
PRV4 Autres produits techniques					
CHV1 Charge de sinistres	<10 527 038>	47 814	<10 479 224>	<7 514 497>	<42 835 072>
CHV11 Montants payés	<10 211 170>		<10 211 170>	<7 946 510>	<42 843 245>
Sinistre Régles	<9 879 457>		<9 879 457>	<7 569 744>	<42 125 558>
Frais de Gestion	<331 712>		<331 712>	<376 766>	<717 687>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<315 869>	47 814	<268 054>	432 013	8 173
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<36 014 750>	25 662	<35 989 088>	<34 139 738>	<37 837 699>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<36 014 750>	25 662	<35 989 088>	<34 139 738>	<38 076 296>
CHV22 Autres provisions techniques	-		-	-	238 597
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	960 343		960 343	<1 279 507>	<1 022 667>
CHV4 Frais d'exploitation	<3 657 347>	<1 599>	<3 658 946>	<4 759 351>	<8 710 732>
CHV41 Frais d'acquisition	<3 060 352>		<3 060 352>	<4 137 388>	<7 794 334>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-		-	-	296 125
CHV43 Frais d'Administration	<596 996>		<596 996>	<621 075>	<1 198 615>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		<1 599>	<1 599>	<889>	<13 909>
CHV5 Autres charges techniques	<655 940>		<655 940>	<676 161>	<1 360 251>
CHV9 Charges des placements	<1 209 071>		<1 209 071>	<1 108 479>	<1 376 318>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<549 715>		<549 715>	<420 113>	<1 138 382>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<641 078>		<641 078>	<652 888>	<183 023>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<18 278>		<18 278>	<35 477>	<54 913>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	13 650 206	<156 187>	13 494 019	10 627 092	16 771 399

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

		Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	19 524 375	15 980 714	16 910 531
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	13 494 019	10 627 092	16 771 399
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	23 381 307	22 180 231	40 266 438
	PRNT11 Revenus des placements	22 102 447	19 670 190	34 676 315
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 066 595	806 912	2 078 330
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	212 265	1 703 128	3 511 793
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	<1 936 651>	<1 918 620>	<2 352 513>
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<880 516>	<727 157>	<1 945 814>
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements	<1 026 858>	<1 130 057>	<312 838>
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	<29 277>	<61 406>	<93 861>
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	<13 479 458>	<12 982 670>	<24 200 935>
PRNT2	Autres produits non techniques	2 994 452	457 542	2 347 067
CHNT3	Autres charges non techniques	-	<27 466>	<2 061 595>
	Résultats provenant des activités ordinaires	43 978 044	34 316 822	47 680 393
CHNT4	Impôts sur le Résultat	<11 222 471>	<10 726 723>	<10 703 626>
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	32 755 573	23 590 099	36 976 767
CHNT5	Pertes extraordinaires	<1 472 949>	<1 072 672>	<2 207 623>
Résultat net après modifications comptables :		31 282 624	22 517 428	34 769 144

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
HB1	Engagements reçus		8 629 613	7 628 499	8 592 381
	<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		7 846 528	6 907 623	7 846 528
	<i>Avals, cautions de garanties</i>		783 085	720 876	745 853
HB2	Engagements donnés		2 337 697	1 973 386	2 301 935
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		2 337 697	1 973 386	2 301 935
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>				
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>				
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>				
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	E1	152 753 082	144 994 261	290 120 093
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<73 586 055>	<56 363 682>	<153 092 618>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	528 458	190 923	2 356 898
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<118 287>	<11 751>	<686 181>
E5 Commissions versées sur les acceptations	E5	<26 423>	<61 997>	<761 076>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	E6	<18 203 233>	<19 730 949>	<56 094 468>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	5 026 810	4 219 695	13 935 986
E8 Commissions reçues sur les cessions	E8	3 248 462	4 198 583	13 548 261
E9 Commissions versées aux intermédiaires	E9	<12 464 430>	<13 385 754>	<27 552 022>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<8 874 807>	<7 709 436>	<17 295 074>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	E11			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	642 544	<227 210>	<186 511>
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<160 555 770>	<325 584 476>	<456 712 649>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	132 526 862	280 162 940	400 036 594
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<20 360 993>	<19 575 926>	<27 209 045>
E16 Produit financiers reçus	E16	25 216 109	26 062 019	46 536 928
E17 Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	-	<5 266 497>
E18 Autres mouvements	E18	<7 163 628>	577 466	<3 069 324>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		18 588 700	17 754 706	18 609 295
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<901 540> 28 256	<476 328>	<657 574> 64 000
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2			
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<873 285>	<476 328>	<593 574>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	F1			
F2 Dividendes et autres distributions	F2	<17 985 399>	<14 984 388>	<15 318 352>
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3			
F4 Remboursements d'emprunts	F4			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<17 985 399>	<14 984 388>	<15 318 352>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités				
L1	L1	<8 762>	<19 644>	<33 765>
Variations de trésorerie		<278 746>	2 274 347	2 663 605
Trésorerie de début d'exercice		21 808 324	19 144 719	19 144 719
Trésorerie de fin d'exercice		21 529 578	21 419 066	21 808 324

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30/06/2026

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - HANOVER RE
 - SWISS RE
 - ODYSSEY RE
 - ARONDO RE
 - PARTNER RE
 - AFRICA RE
 - MAPFRE
 - TUNIS RE
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Le Président du Conseil d'Administration**
 - M. Hichem REBAI
- **Le Directeur Général**
 - M. Moez DIMASSI
- **Les membres du Conseil d'Administration**
 - M. Zouheir HASSEN
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Mohamed TRIFA (administrateur indépendant/Président Comité d'Audit)
 - M. Sami ZGHAL (administrateur indépendant/Président Comité des Risques)
 - La Banque de Tunisie représenté par Mme Maha ZOUAOUI
 - La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) représenté par M. Éric CHARPENTIER
 - LE Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) représenté par M. Loic GUYOT
 - M.Hafedh KHLIFI (administrateur représentant les actionnaires minoritaires)
- **Comités rattachés au Conseil d'Administration**
 - Comité Permanent d'Audit
 - Comité des Risques
 - Comité de Nomination et de Rémunération

▪ **Notre réseau commercial**

- **01** Bureau Direct
- **72** Agences d'assurances
- **43** Courtiers

▪ **La société mère qui publie les comptes consolidés**

- ◆ La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

Situation comparative des primes émises au 30/06/2026 (y compris Acceptations) :

	30/06/2026	Part %	30/06/2025	Part %	31/12/2025	Part %
Primes émises non-vie	127 660 150	71,66%	124 404 912	72,28%	191 669 889	68,76%
Primes émises vie	50 480 148	28,34%	47 699 166	27,72%	87 067 722	31,24%
Total	178 140 298	100,00%	172 104 078	100,00%	278 737 611	100,00%

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances au 30 juin 2026 :

- La mise en application de la réglementation relative à l'externalisation des services en lien avec l'exécution des contrats d'assurances, plus précisément les prestations d'assistance et de gestion des indemnisations (réf : règlement n°03/2025).
- Projet de modifications par avenant du 14/05/2026 au règlement CGA n°3-2022 portant organisation des contrats d'assurances collectifs, des conventions cadres et des conventions bilatérales.
- Les nouveaux impératifs en matière d'ESG (réf : communiqués du CMF du 25/12/2025 et du 13/02/2026), instaurant l'obligation de présenter au niveau des notes aux états financiers les informations significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG », et ce dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 & S2.

Pour ce qui est du suivi des projets sectoriels :

- Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : en phase de test.
- La mise en place par la FTUSA d'un guide d'utilisation du module vignettes permettant aux compagnies d'assurer la diligence de vérification du paiement des vignettes Automobile par les assurés
- Le projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto : projet en cours.
- Le projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto : projet en cours
- Le projet de refonte du code des assurances : poursuite des travaux au niveau de la FTUSA.

- La poursuite des efforts de soutien d'actions sectorielles RSE

B/ Activité de la Compagnie :

▪ Production :

Au terme du 1^{er} semestre de l'exercice 2026, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 178,140 MD contre 172,104 MD à la même période en 2025, soit un différentiel favorable de 6,036 MD lié principalement à la hausse du chiffre d'affaires des branches Auto : 3,061 MD, Maladie : 1,593 et l'acceptation : 1,200 MD.

▪ Sinistres déclarés et Sinistralité :

Au terme du 1^{er} semestre de l'exercice 2026, les sinistres déclarés de la Compagnie se sont établis à un montant de 59,550 MD contre 42,573 MD à la même période de l'exercice écoulé, soit un écart défavorable de 16,977 MD.

Quant à la sinistralité globale de la Compagnie, elle s'est établie, à fin juin 2026, à 34,14% contre 25,10% au 30/06/2025, soit une aggravation de 9,04 points.

A noter que la sinistralité a été impactée par la survenance de sinistres exceptionnels consécutifs aux inondations ayant affecté la Tunisie, touchant particulièrement les branches Auto et les risques d'entreprises (fortement réassurés). Hormis l'effet de ces événements exceptionnels, la sinistralité de la compagnie est stable au 1^{er} semestre 2026.

▪ Placements :

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 30 juin 2026, un montant net de 722 025 766 DT contre 679 530 647 DT à la même date une année auparavant, soit une augmentation de 6,25%.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 30/06/2026, un montant de 37 978 497 DT contre 34 994 814 DT au 30/06/2025.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 Primes émises et acceptées

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation (cf. Déclarations des salaires, Déclarations de chiffre d'affaires) parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire sont neutralisés par prudence.

4.2 Opérations techniques d'assurance non-vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime du risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées.

La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, une méthode statistique consistant dans l'estimation de la PNA par rapport à l'évolution des primes pour chaque catégorie d'assurance est appliquée. Le calcul de la PNA est adapté aux spécificités de certaines catégories d'assurance (branche RC décennale et acceptation).

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire et étant donné que la méthode usuelle du calcul de la PNA, les frais d'acquisition reportés, calculés à la clôture de l'exercice précédent, sont repris et l'effet sur le résultat est neutralisé.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Participations aux bénéfices versées ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer sont estimées selon deux méthodes (extrapolative et réelle) à savoir la méthode de projection de la sinistralité globale et la méthode de l'inventaire permanent. La méthode la plus prudente est retenue.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 Opérations techniques d'assurance vie

- **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée d'après les notes techniques.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode adoptée est celle de l'inventaire permanent

- **Provision pour sinistres à payer :**

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer vie et étant donnée leur importance relative sont estimées selon une méthode extrapolative par rapport à l'historique de l'évolution des provisions pour sinistres à payer vies antérieures.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, le solde de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie est actualisé par les utilisations conformément à la norme comptable NC27.

4.4 Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les opérations courantes au titre de la réassurance sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance consolidé compte tenu des opérations de réassurance conventionnelles et facultatives.

Les opérations d'acceptation sont comptabilisées à partir d'un bilan estimé sur la base de critères objectifs et contrôlables. Conformément à la norme NC27, et étant donné que les décomptes trimestriels des cédantes ne sont pas encore parvenus, le solde du bilan d'acceptation de la compagnie est neutralisé.

4.5 Les opérations financières & non techniques

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31.

Les revenus de placements (dividendes, intérêt...) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : 100%.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins D'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	54 832 526	29 423 638	4 209 785	88 465 949
Primes acquises et non émises	10 046 332	-	-	10 046 332
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 817 873	4 390 825	1 806 372	8 015 070
Créances nées d'opération de réassurance	6 294 542	6 070 214	2 981 762	15 346 518
Personnel	329 838	-	-	329 838
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 562 180	-	-	5 562 180
Débiteurs divers	336 619	769 770	905 127	2 011 516
Total des créances :	79 219 910	40 654 446	9 903 046	129 777 402

Dettes	Moins D'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	2 745 174	10 281 459	587 632	13 614 265
Dettes nées d'opération de réassurance	9 837 321	6 415 652	15 045 685	31 298 658
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurances	316 968	1 588 796	668 352	2 574 116
Dépôts et cautionnements reçus	13 577	28 100	457 646	499 323
Personnel	2 484 782	-	-	2 484 782
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	18 258 743	-	-	18 258 743
Créditeurs divers	622 471	580 825	205 036	1 408 333
Total des dettes :	34 279 036	18 894 832	16 964 352	70 138 220

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 30 Juin 2026 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2025	30 000 000	95 745 873	42 526 315		1 089 353	34 769 144
Affectation AGO du 09 Juin 2026		18 200 000	<2 200 000>	18 000 000	769 144	<34 769 144>
Résultat au 30 Juin 2026						31 282 624

Solde au 30/06/2026	30 000 000	113 945 873	40 326 315	18 000 000	1 858 497	31 282 624
---------------------	------------	-------------	------------	------------	-----------	------------

Conformément à la décision de l'AGO en date du 09 Juin 2026, la répartition du résultat 2025 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2025 :	34 769 144
Résultat reporté :	1 089 353
Total à distribuer :	35 858 497

Réserves pour réinvestissements exonérés	<10 000 000>
Réserve pour réserves facultatives	<6 000 000>
Dividendes	<18 000 000>
Résultat reporté :	1 858 497

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 10.000.000,000D en réserves à régime spécial pour réinvestissement exonérés, 6.000.000,000D en réserves facultatives.

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieures, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 12.200.000,000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note CP1 dans la rubrique informations diverses sur le bilan.

Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

LIBELLE	Non Vie	Vie	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provision pour sinistres à payer	221 381 316	5 293 711	226 675 028	215 038 295	208 192 449
Chargement de gestion	17 531 712	331 713	17 863 426	18 417 310	18 256 714
Prévision de recours à encaisser	<1 332 411>		<1 332 411>	<2 228 029>	<1 416 048>
Provision SAP Acceptations	1 625 282		1 625 282	1 003 591	1 064 270
TOTAL	239 205 900	5 625 425	244 831 325	232 231 166	226 097 385

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2026	VNC 30/06/2025	VNC 31/12/2025
Logiciels	9 318 876	<2 711 660>		6 607 216	5 251 014
Fonds Commercial	100 000	-		100 000	100 000
TOTAL	9 418 876	<2 711 660>	6 707 216	5 351 013	6 256 422

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2026	VNC 30/06/2025	VNC 31/12/2025
AC21 Installations techniques et machines	9 965 126	<7 926 375>	2 038 751	1 777 747	1 631 544
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers	1 566 112	<1 241 786>	324 325	291 792	312 792
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728	-	9 728	9 728	9 728
TOTAL	11 540 965	<9 168 161>	2 372 804	2 079 266	1 954 065

Note - A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2026	VNC 30/06/2025	VNC 31/12/2025
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<3 073 312>	782 190	870 222	822 984
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 907 293>	14 488 311	14 615 761	14 555 258
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818	9 095 818
TOTAL	31 346 924	<6 980 606>	24 366 318	24 581 801	24 474 060

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 30/06/2026	VNC 30/06/2025	VNC 31/12/2025
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365	25 781 363
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 30/06/2026	VNC 30/06/2025	VNC 31/12/2025
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	142 144 556	<15 736 138>	126 408 418	136 725 566	105 946 894
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	413 705 412	<416>	413 704 995	388 966 892	418 393 088
AC333 Prêts hypothécaires	1 504 305	-	1 504 305	1 470 892	1 627 883
AC334 Autres Prêts	1 921 867	<142 912>	1 778 955	1 393 598	1 402 030
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	124 688 279	-	124 688 279	97 972 000	113 020 956
AC336 Autres	276 434	-	276 434	237 467	-
TOTAL	684 240 854	<15 879 466>	668 361 388	626 766 414	640 390 852

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour Primes non acquises acceptations	1 891 413	1 397 475	1 472 951
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 625 282	1 003 591	1 064 270
TOTAL	3 516 696	2 401 066	2 537 221

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
AC510 Provisions pour primes non acquises	13 903 922	13 670 372	16 300 565
AC520 Provision d'assurance vie	2 013 210	2 283 180	1 987 548
AC530 Provisions pour sinistres Vie	171 083	157 083	123 268
AC531 Provisions pour sinistres Non-Vie	43 089 254	43 158 018	34 054 827
TOTAL	59 177 468	59 268 652	52 466 208

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Primes acquises et non émises non-vie	10 237 057	9 315 855	10 237 057
Primes acquises et non émises vie	1 120 197	1 135 293	1 120 197
S/Total :	11 357 254	10 451 148	11 357 254
Primes à annuler	<1 310 922>	<1 404 795>	<1 310 922>
TOTAL	10 046 332	9 046 353	10 046 332

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Quittances de primes à recevoir	79 839 706	78 592 724	47 518 709
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	64 615	88 327	64 615
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	4 843 281	5 054 548	4 185 079
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 426 406	3 258 109	3 477 400
Chèques impayés	291 941	382 489	296 323
S/Total :	88 465 949	87 376 197	55 542 126
Provisions au titre des arriérés primes	<19 973 887>	<22 140 408>	<17 694 423>
Provision au titre des chèques impayés	<291 941>	<382 489>	<296 323>
Provision au titre des effets impayés	<3 424 903>	<3 231 507>	<3 190 591>
TOTAL	64 775 218	61 621 793	34 360 789

Le niveau des arriérés est généralement élevé au 30 juin par rapport au 31 décembre ceci est dû notamment aux habitudes de liquidation des primes d'assurances par les Entreprises et à l'effort de recouvrement qui est plus important pendant le deuxième semestre de chaque exercice.

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avances sur recours matériels	1 305 783	1 732 233	1 590 971
Avances sur recours corporels	2 705 206	2 454 629	2 541 676
Indemnisation Directe des Assurés	2 046 055	2 041 675	2 005 679
Sinistres officiels	1 523	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 956 502	2 436 832	2 108 431
S/Total :	8 015 070	8 666 892	8 248 280
Provisions pour dépréciation de créances	<2 585 775>	<2 448 688>	<2 412 836>
TOTAL	5 429 294	6 218 203	5 835 444

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Cessionnaires	10 919 122	7 420 285	3 317 160
Cédantes	4 427 396	2 992 298	2 415 967
S/Total :	15 346 518	10 412 583	5 733 127
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>	<875 912>
TOTAL	14 470 606	9 536 671	4 857 215

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avances au personnel	89 860	80 710	57 210
Autres avances	239 978	197 407	170 752
TOTAL	329 838	278 117	227 962

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Acomptes provisionnels	2 558 461	3 168 777 (*)	9 506 332
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	2 737 111	287 260(*)	200 669
Autres	266 608	514 154	516 682
TOTAL	5 562 180	3 970 190	10 223 683

(*) Ces chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Liquidation de l'impôt sur les sociétés non prise considération lors des travaux de clôture de la situation du 30 juin 2025 ce qui a engendré une augmentation de l'actif pour un montant de 10 052 472 TND au niveau des rubriques AC632 et PA633

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Compte de liaison avec la délégation Maroc	905 127	929 824	917 777
Autres	1 106 389	1 041 213	1 052 155
S/Total :	2 011 516	1 971 037	1 969 932
Provision pour dépréciation (1)	<1 115 518>	<1 141 163>	<1 128 168>
TOTAL	895 998	829 874	841 764

(1) Le solde de la succursale au Maroc a été actualisé au 30/06/2026. Il est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

○ Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	5 113 093	10 365 461	10 429 205
Effets remis à l'encaissement	15 991 546	10 488 342	10 902 165
Autres	424 938	565 263	476 955
TOTAL	21 529 578	21 419 066	21 808 325

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés présentent un solde égal à celui au 31/12/2025 à **6 075 281** dinars.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	21 000 116	19 028 115	22 331 090
Loyers perçus d'avance	12 278	12 278	12 278
TOTAL	21 012 395	19 040 393	22 343 368

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Autres comptes de régularisation Actif	18 335 476	11 886 091	10 453 862
Autres charges constatées ou payées d'avance	31 842	16 389	135 439
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771	5 771
TOTAL	18 373 088	11 908 251	10 595 072

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	113 945 873	95 745 873	95 745 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	106 219 870	88 019 870	88 019 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	40 326 315	42 526 315	42 526 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	38 377 630	40 577 630	40 577 630
P 1.4 – Résultat reporté	1 858 497	1 089 353	1 089 353
S/Total :	186 130 685	169 361 541	169 361 541
P 1.5 – Résultat de la période	31 282 624	22 517 428	34 769 144
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	217 413 309	191 878 968	204 130 685

Résultat par action

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat Net (en milliers)	31 283	22 517	34 769
Nombre d'actions (en milliers)	6 000	6 000	6 000
TOTAL	5,214	3,753	5,795

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provision d'ouverture	16 817 855	18 073 572	18 073 572
Constitution/Reprise	<2 718 431>	<27 466>	<1 255 717>
Provision de clôture	14 099 424	18 046 106	16 817 855

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie	58 171 880	55 996 083	56 564 275
PA 320- Provisions d'assurance Vie	308 306 421	271 735 137	272 642 642
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	5 625 425	4 768 543	5 309 556
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie	239 205 900	227 462 623	220 787 830
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 192 839	1 627 924	3 444 063
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie	8 907 956	8 347 675	7 819 777
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie	-	1 505 484	1 505 484
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	-	238 597	-
PA 361- Autres provisions Techniques Non-Vie	4 286 489	3 810 296	4 347 855
- Réserve mathématique de rentes	3 706 591	3 670 675	3 767 958
- Réserve d'invalidité	455 012	14 736	455 012
- Arrérages à payer	19 644	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	105 241	105 241	105 241
TOTAL	626 696 909	575 492 362	572 421 482

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour sinistres non- vie	20 684 419	16 449 838	12 834 315
Provisions pour sinistres vie	171 083	339 342	267 637
Provisions pour primes non acquises	1 127 213	1 777 085	2 169 458
TOTAL	21 982 715	18 566 265	15 271 410

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Commissions sur arriérés	7 662 472	9 103 626	4 874 861
Comptes de régularisation	5 160 329	4 725 673	6 425 061
Primes/sinistres affaires collectives	791 464	477 137	308 928
TOTAL	13 614 265	14 306 437	11 608 850

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Comptes intermédiaires Sinistres	1 949 549	3 304 628	1 866 017
Sinistres officiels	253 426	253 426	253 426
Recours client	371 142	375 177	372 269
TOTAL	2 574 116	3 933 230	2 491 712

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Cessionnaires	27 946 317	42 310 607	25 011 282
Cédantes	3 324 668	1 223 881	1 571 025
Rétrocessionnaires	27 672	27 672	27 672
TOTAL	31 298 658	43 562 160	26 609 979

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dépôts de Garanties en espèces des Agents / Assurés	407 980	353 003	416 191
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	91 343	145 233	118 843
TOTAL	499 323	498 236	535 034

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dettes provisionnées pour congés payés	1 455 269	1 358 469	1 331 246
Autres charges à payer Personnel	926 000	855 000	-
Autres dettes	103 513	101 352	107 006
TOTAL	2 484 782	2 314 821	1 438 252

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	13 570 805	12 647 746 (*)	13 693 276
Assurance Groupe et charges sociales	1 624 295	1 989 954	5 142 972
Taxes d'assurance à payer	1 888 365	1 754 234	1 200 706
Retenues à la source	1 175 279	946 959	1 511 149
TOTAL	18 258 743	17 338 893	21 548 103

(*) Ces chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Liquidation de l'impôt sur les sociétés non prise considération lors des travaux de clôture de la situation du 30 juin 2025 ce qui a engendré une augmentation de l'actif pour un montant de 10 052 472 TND au niveau des rubriques AC632 et PA633

P 2.5.4 – Créditeurs divers

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actionnaires, dividendes à payer	194 161	513 525	179 560
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	96 794	85 255	-
Autres créditeurs divers	1 117 378	1 027 693	1 650 178
TOTAL	1 408 333	1 626 472	1 829 738

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Report de commissions reçues des réassureurs	2 728 477	2 342 182	2 728 477
Encaissements en instance d'affectation	85 684	85 684	128 246
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	141 370	101 228	91 849
Autres comptes de régularisation Passif	5 496 957	5 576 224	3 423 753
TOTAL	8 452 487	8 133 814	6 372 325

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13. L'annexe N°13 contrairement à l'arrêté des comptes annuel du 31 décembre de chaque année ne peut être élaboré au 30 juin par branches d'assurances conformément à la norme NC26 ceci étant donnée le manque d'informations. Néanmoins, l'annexe N°13 a été élaboré toutes branches d'assurance non-vie confondues.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Conformément à la norme NC27, les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

Le montant des produits de placements nets de la période est la somme des produits net des charges de placement au niveau de l'état de résultat général et le montant des produits des placements net des charges de placement au niveau de l'état de résultat Vie.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 30/06/2026 comme suit :

LIBELLE	Nombre au 30/06/2026
Cadres	144
Agents d'encadrement	39
Agents d'exécution	31
Personnel contractuel	6
Personnel de services	12
Personnel en détachement	2
TOTAL	234

Les frais de personnel s'élèvent au 30/06/2026 à la somme de **11 672 744 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	30/06/2026	30/06/2025
Salaires	7 093 691	6 979 151
Charges connexes aux salaires	299 889	322 349
Charges Sociales	2 089 314	1 912 906
Assurance collective Vie	1 876 920	1 730 205
Personnel en détachement	312 930	303 890
TOTAL	11 672 744	11 248 501

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires au 30/06/2026, s'élevant à la somme de **16 094 986 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	30/06/2026	30/06/2025
Agents généraux	7 460 078	7 312 954
Courtiers	4 864 559	4 731 122
Bancassurance	3 009 843	4 169 538
Acceptations	725 118	676 020
Coassurance	35 388	134 609
TOTAL	16 094 986	17 024 243

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **178 140 298 DT** au 30 Juin 2026 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	30/06/2026	30/06/2025
Nord	155 178 963	148 126 717
Centre	8 471 169	7 704 317
Sud	14 490 166	13 770 409
TOTAL	178 140 298	169 601 443

6.7 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	30/06/2026
Bénéfice comptable avant impôt	43 978 044
Réintégration	4 291 924
Déductions	<10 213 791>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	38 056 178
Réinvestissements exonérés	10 000 000
Bénéfice Fiscal au 30 Juin 2026	28 056 178
Impôt sur les sociétés : (40%)	<11 222 471>
Contributions Sociales	<1 472 949>
Bénéfice Comptable	31 282 624

6.8 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provision mathématique vie à l'ouverture	272 642 642	235 452 142	235 452 142
Charges de provisions au 30 juin	44 368 720	42 486 894	79 756 400
S/Total :	317 011 362	277 939 036	315 208 542
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<8 704 941>	<6 203 899>	<42 565 900>
TOTAL	308 306 421	271 735 137	272 642 642

6.9 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

Conformément à la norme NC19, aucun changement n'a été opéré au 30 juin 2026 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 30 juin 2025.

10. Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration des comptes statuant sur les résultats intermédiaires arrêté au 30 juin 2026, et à la date d'arrêté des comptes aucun événement post bilan n'est survenu.

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 30 juin 2021[illegible]

Etat récapitulatif des Placements au 30/06/2026

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106,407	15 270 500,696	31 146 097,000	15 875 596,304
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	9 095 817,764	9 095 817,764	9 095 817,764	0,000
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	77 506 242,157	63 410 686,814	79 608 672,660	16 197 985,846
Prêts hypothécaires	1 504 305,447	1 504 305,447	1 504 305,447	0,000
Autres prêts	1 921 867,419	1 778 955,357	1 778 955,357	0,000
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	79 151 053,412	77 510 113,438	77 988 747,133	478 633,695
Autres parts d'OPCVM	11 268 266,990	11 268 266,990	16 834 012,971	5 565 745,981
Obligations et autres titres à revenu fixe	413 705 411,880	413 704 995,460	413 704 995,460	0,000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 516 695,605	3 516 695,605	3 516 695,605	0,000
Autres Dépôts	124 965 071,485	124 965 428,840	124 965 428,840	0,000
TOTAL	744 885 838,566	722 025 766,411	760 143 728,237	38 117 961,826

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	24 148 427,164	40 346 413,010
Actions non cotées	39 262 259,650	39 262 259,650
Total	63 410 686,814	79 608 672,660
Obligations cotées	34 836 000,000	34 836 000,000
Obligations non cotées	20 300 000,000	20 300 000,000
Titres de créances négociables et bons du trésor	358 568 995,460	358 568 995,460
Total	413 704 995,460	413 704 995,460

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 30/06/2026

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		771 632	771 632	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	3 329 879	9 710 261	13 040 140	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		24 166 725	24 166 725	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	3 329 879	34 648 618	37 978 498	
Intérêts		76 586	76 586	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	783 723	2 285 414	3 069 137	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	860 308	2 362 000	3 145 722	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 30/06/2026

Total 30-06-2026

Primes Acquises	50 156 818
Charges de prestations	<10 211 170>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<36 330 619>
Solde de souscription :	3 615 030
Frais d'acquisition	<3 060 352>
Autres charges de gestion nettes	<1 252 935>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<4 313 287>
Produits nets de placements	13 388 119
Participation aux résultats	960 343
Solde Financier :	14 348 463
Part des réassureurs dans les primes acquises	<228 064>
Part des réassureurs dans les prestations payées	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	73 476
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs	<1 599>
Solde de réassurance :	<156 187>
Résultat technique juin 2026 :	13 494 019
Résultat technique juin 2025 :	10 627 092
Variation juin 2026 - juin 2025 :	2 866 928
	26,98%
Informations complémentaires :	
Versement périodique de rente Vie	22 190
Rachats Vie payés	4 177 318
Capitaux échus Vie	4 505 432
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 30 juin 2026	308 306 421
Provisions techniques brutes Vie au 01 janvier 2026	272 642 642

Annexe n° 13 : Résultat technique d'assurance Non Vie au 30/06/2026

Eléments		Toutes branches confondues	Acceptations	Total
Primes acquises				
PRNV11	Primes émises	122 684 932	3 702 590	126 387 522
PRNV12	Variation des primes non acquises	<1 189 143>	<418 463>	<1 607 605>
Charges de prestations				
CHNV11	Prestations et frais payés	<68 956 607>	<5 802>	<68 962 409>
CHNV12	Charges des provisions pour prestations diverses	<16 290 208>	<561 012>	<16 851 220>
Solde de souscription :		36 248 974	2 717 313	38 966 288
CHNV41, CHNV42	Frais d'acquisition	<7 166 268>	-	<7 166 268>
CHNV43, CHNV44	Autres charges de gestion nettes	<18 474 891>		<18 474 891>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<25 641 160>	-	<25 641 160>
PRNT3	Produits nets des placements	13 479 458	-	13 479 458
CHNV3	Participation aux Bénéfices	<2 057 599>	-	<2 057 599>
Solde Financier :		11 421 858	-	11 421 858
PRNV11	Part des réassureurs dans les primes acquises	<38 286 051>	-	<38 286 051>
CHNV11	Part des réassureurs dans les prestations payées	15 225 430	-	15 225 430
CHNV12, PRNV12	Part des réassureurs dans les charges de provisions	8 772 155	-	8 772 155
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	9 065 855	-	9 065 855
Solde de Réassurance Juin 2026 :		<5 222 612>	-	<5 222 612>
Solde de Réassurance Juin 2025 :		<22 443 195>	-	<22 443 195>
Résultat technique Juin 2026:		16 807 062	2 717 313	19 524 375
Résultat technique Juin 2025 :		14 087 766	1 892 948	15 980 714

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 30/06/2026**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	50 156 818
Charges de prestations	CHV11	<10 211 170>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21,CHV22	<36 330 619>
Solde de souscription :		3 615 030
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<3 060 352>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43,CHV5	<1 252 935>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<4 313 287>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	13 388 119
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	960 343
Solde Financier :		14 348 463
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<228 064>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	73 476
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	<1 599>
Solde de réassurance :		<156 187>
Résultat technique :		13 494 019
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		22 190
Montants des rachats Vie		4 177 318
Capitaux échus Vie		4 505 432
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		308 306 421
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		272 642 642

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 30/06/2026**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	126 387 522
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 607 605>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<68 962 409>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<16 851 220>
Solde de souscription :		38 966 288
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<7 166 268>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<18 474 891>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<25 641 160>
Produits nets de placements	PRNT3	13 479 458
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<2 057 599>
Solde Financier :		11 421 858
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<38 286 051>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	15 225 430
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	8 772 155
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	9 065 855
Solde de Réassurance :		<5 222 612>
Résultat technique :		19 524 375
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		58 171 880
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		56 564 275
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		239 205 900
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		220 787 830
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		8 907 956
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		7 819 777
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		0
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		1 505 484
Autres provisions techniques à la clôture		4 286 489
Autres provisions techniques à l'ouverture		4 347 855

Mesdames et messieurs les actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « Astrée »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 30 JUIN 2026**

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires, de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances («Astree») comprenant le bilan au 30 Juin 2026 ainsi que l'état de résultat, l'état de des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicative. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total net de bilan de 958 783 063 dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 31 282 624 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicable en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances (« Astree ») arrêtée au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fait à Tunis, le 20 août 2026
Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUICHE

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Ahmed SAHNOUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble Joumana, Zone d'activité Kheireddine 2060, Tunis

LA SOCIETE DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2026** accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : **Mr Tarek SAHLI** (Société DATN) & **Mr Fayçal DERBEL** (Société FINOR).

ÉTATS FINANCIERS AU 30 Juin 2026
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIFS NON COURANTS					CAPITAUX PROPRES				
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	(35 218)	Réserves légale		19 225 619	15 909 228	15 909 228
	1	-	-	-	Résultats Reportés		2 613 436	1 546 041	1 546 041
					Réserves et primes liées au capital		324	324	324
Immobilisations corporelles		650 354	644 195	650 354					
Moins : amortissements		(591 411)	(529 177)	(568 670)					
	2	58 943	115 019	81 684	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		570 911 999	566 528 213	566 528 212
Immobilisations financières		586 039 588	573 113 188	573 169 588	Résultat de l'exercice		71 647 751	44 826 562	64 781 775
	3	586 039 588	573 113 188	573 169 588	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	8	642 559 750	611 354 775	631 309 987
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		586 098 531	573 228 207	573 251 272	PASSIFS				
					PASSIFS NON COURANTS				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		586 098 531	573 228 207	573 251 272	Provisions pour risques et charges		741 851	679 032	650 674
ACTIFS COURANTS					TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		741 851	679 032	650 674
Clients et comptes rattachés	4	3 268 052	2 221 407	1 612 544	PASSIFS COURANTS				
Autres Actifs courants	5	76 769 342	78 364 182	54 018 937	Fournisseurs et Comptes rattachés	9	13 227 875	25 705	20 664
Placements et autres actifs financiers	6	52 300 236	13 800 096	32 200 128	Autres passifs courants	10	62 388 666	56 338 029	30 824 952
Liquidités et équivalents de liquidités	7	481 980	783 649	1 723 396	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		75 616 541	56 363 734	30 845 616
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		132 819 611	95 169 334	89 555 005	TOTAL DES PASSIFS		76 358 392	57 042 766	31 496 290
TOTAL DES ACTIFS		718 918 141	668 397 541	662 806 277	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		718 918 141	668 397 541	662 806 277

ÉTATS FINANCIERS AU 30 Juin 2026

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits d'exploitation				
Dividendes	11	70 909 795	44 207 888	63 611 762
Management fees	12	1 900 000	1 675 000	3 350 624
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		72 809 795	45 882 888	66 962 385
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats services et prestations	13	111 475	56 893	174 755
Charges de Personnel	14	1 106 166	1 057 160	2 262 891
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	15	113 918	119 164	130 299
Autres charges d'exploitation	16	436 121	323 814	654 831
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 767 680	1 557 031	3 222 777
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 042 115	44 325 857	63 739 609
Charges financières nettes		(13 742)	(1 918)	(12 706)
Produits financiers	17	868 662	684 840	1 359 597
Autres pertes ordinaires		(1 248)	-	(120)
Autres gains ordinaires		-	-	56 400
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		71 895 787	45 008 779	65 142 780
Impôt sur les bénéfices		(215 683)	(173 540)	(313 918)
Contribution Sociale de Solidarité		(32 353)	(8 677)	(47 088)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		71 647 751	44 826 562	64 781 775

ÉTATS FINANCIERS AU 30 Juin 2026

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		71 647 751	44 826 562	64 781 775
Ajustements pour :				
* Amortissements et provisions	15	113 918	119 164	130 299
* Plus-value sur cession des titres de participation		-	-	(56 400)
* Variation des :				
Créances	18	(1 655 508)	(812 931)	(204 069)
Autres actifs	18	(22 750 405)	(43 190 472)	(18 845 227)
Fournisseurs d'exploitation	18	337 211	(4 465)	(9 507)
Autres passifs courants	18	(13 102)	(206 527)	366 485
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		47 679 866	731 331	46 163 356
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	(6 158)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	60 000	60 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-	60 000	53 842
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement	6	(20 100 108)	(885 463)	(19 285 494)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	8 & 10	(28 821 173)	-	(26 086 089)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(28 821 173)	-	(26 086 089)
Variation de trésorerie		(1 241 416)	(94 132)	(845 615)
Trésorerie au début de l'exercice	7	1 723 396	877 781	877 781
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7	481 980	783 649	1 723 396

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société « Délice Holding SA » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisé en 1.000 actions de 10 dinars chacune. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
Total				154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2013 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

L'assemblée Générale Ordinaire du 26 Août 2014, a approuvé le principe d'introduction de la société DELICE HOLDING sur le marché principal de la cote de la bourse.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 5 dinars. Ainsi le capital social demeure inchangé et s'élève à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune. Ladite assemblée a fixé la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions pour le 1^{er} Août 2025.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2026 à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'engineering financier, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 30/06/2026 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

La période comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2026 et finit le 30/06/2026.

IV. Méthodes comptables appliquées

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Matériel de transport	20%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	33%

(2)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(3)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de la période. Le cas échéant, il est également tenu compte de l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(4)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturés aux sociétés du groupe.

(5)- Impôts et taxes

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun.

V. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(01)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 30 Juin 2026 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Logiciel	35 218	35 218	35 218
Immobilisations incorporelles brutes	35 218	35 218	35 218
Amortissements cumulés	(35 218)	(35 218)	(35 218)
<u>Immobilisations incorporelles nettes</u>	-	-	-

(02)-Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 30 Juin 2026 à 58 943 dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Matériels de transport	582 669	582 669	582 669
Équipements de bureaux	9 541	8 282	9 541
Matériels informatiques	58 144	53 245	58 144
Immobilisations corporelles brutes	650 354	644 195	650 354
Amortissements cumulés	(591 411)	(529 177)	(568 670)
<u>Immobilisations corporelles nettes</u>	<u>58 943</u>	<u>115 019</u>	<u>81 684</u>

Les mouvements de la période des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau suivant :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2025	650 354	(568 670)	81 684
Amortissements de la période	-	(22 741)	(22 741)
<u>Solde au 30 Juin 2026</u>	<u>650 354</u>	<u>(591 411)</u>	<u>58 943</u>

(03)-Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 30 Juin 2026 à 586 039 588 dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 30 Juin 2026</u>	<u>Au 30 Juin 2025</u>	<u>Au 31 Décembre 2025</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	359 331	408 799 740	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	112 555	37 547 767	24 677 767	24 677 767	98,73%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	9 680 274	33,68%
Titres SOCOGES	17 440	1 046 400	990 000	1 046 400	49,83%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	5 521 400	12,92%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	150 000	100,00%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	4 500	90,00%
Total		586 039 588	573 113 188	573 169 588	-

(04)-Client et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 30 Juin 2026 un solde de 3 268 052 dinars et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Clients locaux SBC	607 067	262 133	262 133
Clients locaux CLC	925 534	489 120	511 951
Clients locaux CLN	463 090	353 200	230 150

Clients locaux CLSB	261 088	398 059	70 243
Clients locaux DP	223 129	133 878	223 130
Clients locaux SDEM	579 893	585 017	314 938
Clients locaux ZOHRA	208 251	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>3 268 052</u>	<u>2 221 407</u>	<u>1 612 544</u>

(05)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 30 Juin 2026 un solde de 76 769 342 dinars et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Etat, retenue à la source	5 684	11 462	16 124
TVA déductible	176 897	25 242	52 387
Débiteurs divers - Société de Groupe	1 556 663	804 129	1 003 225
Produits à recevoir	657 413	21 005	86 373
Acomptes provisionnels	19 627	69 618	208 853
Etat, report d'IS	779 198	1 189 097	1 130 654
Charges constatées d'avance	52 296	51 401	4 200
Dividendes à recevoir	73 470 038	76 165 732	51 484 243
Prêts au personnel	6 250	3 958	2 708
Personnel - avances et acomptes	900	2 500	-
Prêts CNSS	12 712	14 038	13 375
Fournisseurs - avances et acomptes	31 665	6 000	16 795
<u>TOTAL</u>	<u>76 769 342</u>	<u>78 364 182</u>	<u>54 018 937</u>

(06)-Placements financiers :

Cette rubrique présente au 30 Juin 2026 un solde de 52 300 236 dinars et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Pension livrée - échéance 31/12/2026	13 000 000	-	-
Pension livrée - échéance 15/07/2026	29 300 114	-	-
Pension livrée - échéance 13/07/2026	10 000 122	-	-
Pension livrée - échéance 02/01/2026	-	-	32 200 128
Pension livrée - échéance 14/07/2025	-	12 300 096	-
Pension livrée - échéance 14/07/2025	-	1 500 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>52 300 236</u>	<u>13 800 096</u>	<u>32 200 128</u>

(07)-Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique présente au 30 Juin 2026 un solde de 481 980 dinars contre un solde de 783 649 dinars à la même date de l'exercice précédent et se présente comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Banques	479 980	781 649	1 721 396
Caisse	2 000	2 000	2 000
<u>TOTAL</u>	<u>481 980</u>	<u>783 649</u>	<u>1 723 396</u>

(08) -Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Capital social	549 072 620	549 072 620	549 072 620
Réserve légale	19 225 619	15 909 228	15 909 228
Résultats reportés	2 613 436	1 546 041	1 546 041
Autre capitaux	324	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>570 911 999</u>	<u>566 528 213</u>	<u>566 528 212</u>
Résultat de l'exercice	71 647 751	44 826 562	64 781 775
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>642 559 750</u>	<u>611 354 775</u>	<u>631 309 987</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Autres compléments d'apport	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	549 072 620	324	15 909 228	1 546 041	64 781 775	631 309 987
Affectation résultat PV AGO du 11/06/2026	-	-	3 316 391	61 465 384	(64 781 775)	-
Dividendes	-	-	-	(60 397 988)	-	(60 397 988)
Bénéfice net au 30/06/2026	-	-	-	-	71 647 751	71 647 751
<u>Solde au 30 Juin 2026</u>	549 072 620	324	19 225 619	2 613 436	71 647 751	642 559 750

Résultat de la période par action

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Résultat de la période	71 647 751	44 826 562	64 781 775
Nombre d'actions (*)	109 814 524	54 907 262	109 814 524
<u>Résultat par action</u>	<u>0,652</u>	<u>0,816</u>	<u>0,590</u>

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 5 dinars. Ainsi le capital social demeure inchangé et s'élève à 549.072.620 dinars divisé en 109 814

524 actions de 5 dinars chacune. Ladite assemblée a fixé la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions pour le 1^{er} Août 2025.

(09) -Fournisseurs et compte rattachés :

Cette rubrique présente un solde de 13 227 875 dinars au 30 Juin 2026 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Fournisseurs d'exploitation	357 875	25 705	20 664
Fournisseurs d'immobilisations - effets à payer	12 870 000	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>13 227 875</u>	<u>25 705</u>	<u>20 664</u>

(10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente un solde de 62 388 666 dinars au 30 Juin 2026 contre un solde de 56 338 029 dinars à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
CNSS	267 158	226 981	106 042
Etat-Retenue à la source sur salaires	30 844	26 074	29 350
Etat-impôt sur les sociétés	215 683	173 540	313 918
Etat- contribution sociale de solidarité	32 353	8 677	47 088
TVA collectée	477 887	280 576	300 494
Etat- autres impôts à payer	122 718	34 817	94 809
Charges à payer	755 495	592 786	1 029 073
Actionnaires dividendes à payer	60 397 988	54 907 262	28 821 173
Créditeurs divers	88 539	87 316	83 006
<u>TOTAL</u>	<u>62 388 666</u>	<u>56 338 029</u>	<u>30 824 952</u>

VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**(11) -Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 30 Juin 2026 à 70 909 795 dinars contre 44 207 888 dinars au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Dividendes STIAL	28 881 041	21 477 990	21 477 990
Dividendes DP	1 841 679	1 807 362	1 807 362
Dividendes CLN	-	800 000	800 000
Dividendes CLC	7 545 951	20 122 536	39 526 410
Dividendes SBC	32 641 124	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>70 909 795</u>	<u>44 207 888</u>	<u>63 611 762</u>

(12)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 30 Juin 2026 à 1 900 000 dinars contre 1 675 000 dinars au 30 juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Etudes et prestations CLC	347 548	256 806	558 611
Etudes et prestations CLN	195 747	296 806	638 611
Etudes et prestations CLSB	219 401	334 501	579 627
Etudes et prestations SBC	400 000	220 278	440 556
Etudes et prestations DP	75 000	75 000	150 000
Etudes et prestations SDEM	487 304	491 609	983 219
Etudes et prestations ZOHRA	175 000	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>1 900 000</u>	<u>1 675 000</u>	<u>3 350 624</u>

(13)-Achats services et prestations :

Les achats de prestations et services s'élèvent au 30 Juin 2026 à 111 475 dinars contre 56 893 dinars au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Rémunération d'intermédiaires	419 678	186 557	715 507
Achats divers	7 424	9 916	19 635
Transfert de charges- Achats	(315 626)	(139 580)	(560 387)
<u>TOTAL</u>	<u>111 475</u>	<u>56 893</u>	<u>174 755</u>

(14)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Juin 2026 à 1 106 166 dinars, contre 1 057 160 dinars, au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Salaires	1 084 999	1 010 536	1 729 599
Charges sociales	245 724	224 574	485 616
Charges connexes aux salaires	35 983	39 891	59 524
Autres charges de personnel	(260 541)	(217 841)	(11 849)
<u>TOTAL</u>	<u>1 106 166</u>	<u>1 057 160</u>	<u>2 262 891</u>

(15)-Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2026 à 113 918 dinars contre un solde de 119 164 dinars au 30 juin de l'exercice précédent et ce détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Dotations aux amortissements	22 741	52 356	91 849
Provisions pour risques et charges	91 177	66 808	38 450
<u>TOTAL</u>	<u>113 918</u>	<u>119 164</u>	<u>130 299</u>

(16)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 436 121 dinars au 30 Juin 2026, contre 323 814 dinars au 30 juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Commissions	1 685	561	1 836
Rémunération intermédiaires	90 000	60 000	120 000
Frais postaux	7 975	6 042	9 949
Publicité	1 337	200	2 300
Location	37 017	35 184	73 878
Réceptions	-	7 033	9 167
Redevance usage logiciels	213 814	447 120	631 833
Jetons de présence	178 750	52 500	122 500
TFP	1 429	20 853	56 533

FOPROLOS	11 035	10 035	21 755
TCL-TIB	4 522	3 987	7 974
Droits d'enregistrement et de timbres	408	384	6 857
Charges diverses ordinaires	178 858	169 866	386 882
Primes d'assurance	4 051	4 901	9 731
Taxes sur véhicules	2 440	2 440	2 440
Voyages et déplacements	17 907	3 028	17 667
Transfert de charges	(315 107)	(500 320)	(826 470)
<u>TOTAL</u>	<u>436 121</u>	<u>323 814</u>	<u>654 831</u>

(17)-Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent au 30 Juin 2026 à 868 662 dinars contre 684 840 dinars au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Produit des pensions livrées	845 040	667 421	1 286 794
Intérêts/ placements financiers	-	4 228	4 228
Intérêts créditeurs	18 499	13 191	68 576
Gains de change	5 123	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>868 662</u>	<u>684 840</u>	<u>1 359 597</u>

VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(18)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>30/06/2026</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>Variation</u>
Clients et comptes rattachés	3 268 052	1 612 544	1 655 508
Autres actifs courants	76 769 342	54 018 937	22 750 405
Fournisseurs d'exploitation	357 875	20 664	337 211
Autres passifs courants (après déduction des dividendes à payer)	1 990 678	2 003 779	(13 102)

VIII. Autres notes :

(19) – Parties liées :

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une

superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier...

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, renouvelable par tacite reconduction d'une année en année, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, au 30 juin 2026 s'élève à 28 017 dinars.

Par ailleurs, la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, des avances sur loyers au titre des agencements effectués aux rez de chaussée de l'immeuble « JOUMENA », pour D : 14 870.

Ainsi, le total des avances facturées, à ce titre, au 30 juin 2026, s'élève à 31 665 dinars.

La société a conclu avec la société « ZOHRA » une convention de gestion, en vertu de laquelle la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les revenus constatés à ce titre au 30 juin 2026, s'élèvent, en hors taxes, à 175 000 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 02 Janvier 2020.

Les revenus constatés à ce titre au 30 juin 2026, s'élèvent, en hors taxes, à 487 304 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre à la date du 30 juin 2026, s'élèvent, en hors taxes, à 762 696 dinars répartis comme suit :

- 347 548 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 195 747 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 219 401 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « la société DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à la date du 30 juin 2026, s'élèvent, en hors taxes, à 475 000 dinars répartis comme suit :

- 400 000 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ; et
- 75 000 dinars pour « la société DELTA PLASTIC ».

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 630 733 dinars répartis comme suit :

- 165 035 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 78 883 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 67 630 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 135 454 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 59 699 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 115 982 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 7 550 dinars pour « la Société DELTA PLASTIC » ; et
- 500 dinars pour « la Société ZOHRA ».

La société Délice Holding a procédé à des formations au profit de son personnel auprès de la société Délice Academy.

La charge constatée, à ce titre, au 30 juin 2026, s'élève à 2 400 dinars.

L'AGO de la « STIAL » tenue le 15 Mai 2026 a décidé de distribuer des dividendes pour 67 150 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 28 881 041 dinars.

L'AGO de la société DELTA PLASTIC tenue le 01 Avril 2026 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 841 840 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 841 679 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 02 Avril 2026 a décidé de distribuer des dividendes pour 7 560 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 7 545 951 dinars.

L'AGO de la SBC, tenue le 02 Janvier 2026, a décidé la distribution des dividendes pour 15 960 000 dinars. Par ailleurs, l'AGO, tenue le 02 Avril 2026, a décidé la distribution des dividendes pour 17 100 000 dinars. Ainsi, le droit aux dividendes revenant à Délice Holding s'élève à un total de 32 641 124 dinars.

(20) – Evénements postérieurs :

Les présents états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 18 août 2026, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

Délice Holding SA

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026**

AOUT 2026

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026**

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société « Délice Holding SA » comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2026. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 718 918 141 dinars et un bénéfice net de la période de 71 647 751 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 18 août 2026.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding SA » arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 août 2026

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Fayçal DERBEL

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés de l’avis du commissaire aux comptes Mr Fayçal DERBEL (FINOR). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7683 du 31 août 2026.

Bilan arrêté au 30 Juin 2026

Notes	30 juin	ACTIFS		
		2026	2025	2025
				31 Décembre
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières	3	12 268 155	12 268 155	12 268 155
Total des actifs immobilisés		12 268 155	12 268 155	12 268 155
Total des actifs non courants		12 268 155	12 268 155	12 268 155
ACTIFS COURANTS				
Placements et autres actifs financiers		4 630 531	4 564 467	6 147 403
Moins : provisions		(92 289)	(192 289)	(169 060)
	4	4 538 342	4 372 178	5 978 343
Autres actifs courants	5	2 304 339	1 890 186	1 756 007
Liquidités et équivalents de liquidités	6	68 294	44 813	35 249
Total des actifs courants		6 910 975	6 307 177	7 769 599
TOTAL DES ACTIFS		19 179 130	18 575 332	20 037 754

Bilan arrêté au 30 Juin 2026
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin		31 décembre
		2026	2025	2025
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		4 073 811	2 002 000	2 002 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		16 787 402	14 715 591	14 715 591
Résultat net de la période		2 238 968	3 701 461	5 271 811
Total capitaux propres avant affectation	7	19 026 370	18 417 052	19 987 402
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	8	152 760	158 280	50 352
Total des passifs courants		152 760	158 280	50 352
Total des passifs		152 760	158 280	50 352
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		19 179 130	18 575 332	20 037 754

Etat de résultat arrêté au 30 Juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2026	2025	31 décembre 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres - droit de propriété	9	2 327 455	3 804 238	5 397 044
Revenus des placements	10	18 932	67 161	174 680
Reprises sur provisions	4	76 871	14 917	12 753
		2 423 258	3 886 316	5 584 477
Total des produits d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges nettes sur cession de titres	10	25 986	-	
Autres charges d'exploitation	11	153 111	147 172	297 028
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	29 683	4 290
		179 097	176 855	301 318
Total des charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation		2 244 161	3 709 461	5 283 159
Autres gains ordinaires		-	246	246
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)		2 244 161	3 709 707	5 283 405
Impôt sur les sociétés	12	(4 693)	(7 746)	(11 094)
Contribution sociale de solidarité		(500)	(500)	(500)
		2 238 968	3 701 461	5 271 811
Résultat des activités ordinaires (après impôt)				
Résultat de la période		2 238 968	3 701 461	5 271 811

Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 Juin 2026

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre 2025
		2026	2025	
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements provenant de la cession de titres et de placements financiers	13	1 540 891	2 958 812	4 399 118
Dividendes et intérêts encaissés	14	1 794 371	2 250 350	4 004 981
Encaissements provenant des placements (CD)	4	2 000 000	5 000 000	7 000 000
Autres encaissements		-	246	-
Total des encaissements d'exploitation		5 335 262	10 209 408	15 404 099
Décaissements pour achats de titres et placements financiers	13	1 050 003	3 141 554	6 110 402
Distributions de dividendes	15	3 199 914	2 999 918	2 999 918
Décaissements provenant des placements (*)	4	1 000 000	4 000 000	6 000 000
Jetons de présence		4 000	-	24 000
Autres décaissements		48 300	46 479	257 802
Total des décaissements d'exploitation		5 302 217	10 187 951	15 392 122
		33 045	21 457	11 977
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION				
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT				
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		-	-	84
Variation de trésorerie		33 045	21 457	11 893
Trésorerie au début de l'exercice		35 249	23 356	23 356
Trésorerie à la clôture de la période		68 294	44 813	35 249

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2025 et se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 30 juin 2026 à D : 12.268.155 contre le même solde au 30 juin 2025 et s'analysent comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 30/06/2026	Valeur comptable au 30/06/2025	Valeur comptable au 31/12/2025
•ASTREE	471 000	13,387	6 305 067	6 305 067	6 305 067
•MARE ALB	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	66 805	64,400	4 302 215	4 302 215	4 302 215
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169	169
Total			12 268 155	12 268 155	12 268 155

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 30 Juin 2026 à D : 4.538.342 et se détaille comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 30/06/2026	Valeur comptable au 30/06/2025	Valeur comptable au 31/12/2025
¹ Certificat de dépôt	-	-	-	1 000 000	2 000 000
¹ SICAV- RENDEMENT	6 310	73,831	465 873	660 461	983 066
SICAV-CAPITALISATION PLUS	100	110,550	11 055	10 403	10 734
¹ ARTES	52 418	7,176	376 174	376 174	376 174
¹ SFBT	29 250	15,054	440 332	440 332	440 332
¹ CARTHAGE CEMENT	911 600	1,871	1 705 521	445 521	1 705 521
¹ SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864	287 864
¹ ATTIJARI BANK	12 202	14,078	171 781	171 781	171 781
¹ ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533	152 533
¹ ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000	130 000	130 000
UIB	10 000	12,153	121 530	121 530	121 530
SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664	82 664
¹ POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 775	79 775	79 775
OLA ENERGY	231	119,606	27 629	27 629	27 629
Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000	10 000
SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720	1 720
Société TFT	1	10,000	10	10	10
SAH	37 033	9,849	364 726	364 726	364 726
SOTUVER	31 908	5,714	182 337	182 337	182 337
LAND OR	2 290	8,300	19 007	19 007	19 007
Total brut			4 630 531	4 564 467	6 147 403
Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(92 189)	(192 289)	(169 060)
Total net			4 538 342	4 372 178	5 978 343

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit : Solde au 31/12/2025		5 978 343
		2 050 003
Achats		
* SICAV RENDEMENT	1 050 003	
* CD	1 000 000	
Ventes		(3 563 927)
* SICAV RENDEMENT	(1 563 927)	
* CD	(2 000 000)	
Moins-value latente sur titres SICAV Rendement		(3 269)
Plus-value latente sur titres SICAV Capitalisation Plus		321
Reprises sur provisions		76 871
Solde au 30/06/2026		4 538 342

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2025	Dotations	Reprises	Solde au 30/06/2026
• SITEX	73 790	-	(3 093)	70 697
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• CARTHAGE CEMENT	829	-	(829)	-
• SFBT	82 721	-	(72 949)	9 772
Total provisions	169 060	-	(76 871)	92 189

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à D : 2.304.339 contre D : 1.890.186 au 30 juin 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
• Etat, excédent d'impôt à reporter	194 984	192 573	196 519
• Compte d'attente	455	1 999	455
• Charge constatées d'avance	4 153	4 154	-
• Produits à recevoir (*)	2 105 202	1 691 915	1 559 488
Total	2 304 794	1 890 641	1 756 462
• Provision sur compte d'attente	(455)	(455)	(455)
Total	2 304 339	1 890 186	1 756 007

(*) : Il s'agit des dividendes à recevoir dont la distribution est décidée avant le 30 Juin 2026.

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 30 Juin 2026, un solde de D : 68.294 contre D : 44.813 au 30 juin 2025. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591	1 373 591
• Résultat reportés		4 073 811	2 002 000	2 002 000
Total		16 787 402	14 715 591	14 715 591
Résultat net de l'exercice	(1)	2 238 968	3 701 461	5 271 811
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	19 026 370	18 417 052	19 987 402
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,239	3,701	5,272

(A) Au 30 Juin 2026, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite) : Capitaux Propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
(Montants exprimés en dinars)

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2024	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 890 742	3 111 258	17 715 591
Affectations approuvées par l'AGO du 08 Mai 2025					3 111 258	(3 11 258)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(3 000 000)		(3 000 000)
Résultat net de l'exercice 2025						5 271 811	5 271 811
Soldes au 31 décembre 2025	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 002 000	5 271 811	19 987 402
Affectations approuvées par l'AGO du 05 Mai 2026					5 271 811	(5 271 811)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2025					(3 200 000)		(3 200 000)
Résultat de la période close le 30 juin 2026						2 238 968	2 238 968
Soldes au 30 Juin 2026	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	4 073 811	2 238 968	19 026 370

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à D : 152.280 contre D : 158.280 au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Etat, retenues à la source	114	60	7 545
Etat, TCL à payer	4 354	3 623	3 329
Actionnaires dividendes à payer	1 285	1 199	1 199
Contribution Sociale de Solidarité	500	500	500
Produits constatés d'avance	-	8 554	3 144
Charges à payer	146 683	144 344	34 811
TGT(**)	(176)	-	(176)
Total	152 760	158 280	50 352

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent au 30 juin 2026 à D : 2.327.455, contre D : 3.804.238 au 30 juin 2025. Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titres	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes au 30/06/2026	Dividendes au 30/06/2025	Dividendes au 31/12/2025
•ASTREE	471 000	3,000	1 413 000	1 177 500	1 177 500
• SICAV- RENDEMENT	9 112	5,984	54 526	36 305	36 305
• AIR LIQUIDE	66 805	8,900	594 565	501 038	501 037
•MARE ALB	13 924	-	-	1 865 816	3 425 304
• ARTES	52 418	0,400	20 967	41 934	41 934
* LAND'OR	2 290	0.400	916	-	916
• SPDIT SICAF	47 985	1,000	47 985	47 985	47 985
• ATTIJARI BANK	12 202	4,200	51 249	51 250	51 250
• SFBT	29 250	0,800	25 740	23 400	23 400
• UIB	10 000	1,000	10 000	8 500	8 500
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,330	9 900	7 800	7 800
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	1,000	16 500	14 520	14 520
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,670	8 040	5 400	5 400
• SAH	37 033	0.400	14 813	14 813	14 813
• SOTUVER	31 908	-	-	7 977	7 977
• OLA ENERGY (EX OLIBYA)	231				32 403
* CARTHAGE CIMENT	911 600	0,065	59 254	-	-
Total			2 327 455	3 804 238	5 397 044

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit:

Titres	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
• Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	-	-	39 037
• Moins-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(23 036)	(5 897)	(5 897)

Sous-Total	(23 036)	(5 897)	33 140
Titres	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
• Plus-values latentes sur titres SICAV RENDEMENT	-	3 790	30 062
• Moins-values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT	(3 270)	-	-
• Plus-values-latentes sur titres SICAV-CAPITALISATION +	320	342	674
• Intérêts des certificats de dépôt	18 932	68 926	110 804
Total	(7 054)	67 161	174 680

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à 153.111D, contre D : 147.172 au 30 juin 2025 il se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
• Location	7 934	7 346	14 691
• CMF	1 000	1 100	2 000
• TUNISIE CLEARING	3 102	3 110	6 085
• BVMT	1 202	1 202	2 380
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	10 770	9 854	18 998
• Publicité, publications, relations publiques	2 763	3 778	9 107
• Frais de garde	47 172	46 180	90 665
• Jetons de présence	22 500	17 500	30 000
• Impôts & taxes	4 931	7 796	12 122
• Frais de gestion Banque de Tunisie	50 335	48 870	97 739
*Frais de courtage	-	1	11 247
*Pénalités de retard	258	10	10
• Autres charges	1 144	425	1 984
Total	153 111	147 172	297 028

Note 12 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés, est estimé au 30 Juin 2026 à D : 4.693 contre D : 7.746 au 30 Juin 2025. Il est déterminé comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat comptable avant impôt	2 244 161	3 709 707	5 283 405
Réintégrations			

* Provisions pour dépréciation des titres	-	29 683	4 290
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	30 736	14 530	14 530
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDMENT après distribution des dividendes	23 036	5 897	5 897
* Moins-values latentes sur titres SICAV constatées à la clôture de la période en cours	3 270	-	-
* Pénalités de retard	258	10	10
Déductions			
* Reprise sur provisions pour titres	(76 871)	(14 917)	(12 753)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(320)	(4 132)	(30 736)
Résultat fiscal avant déduction des dividendes	2 224 270	3 740 778	5 264 643
* Dividendes des actions	(2 224 270)	(3 740 778)	(5 264 643)
Résultat imposable	-	-	-
Impôt sur les Sociétés	4 693	7 746	11 094
Contribution sociale de solidarité	500	500	500
A imputer			
* Excédent d'impôt antérieur	(196 519)	(188 275)	(188 275)
* Retenues à la source	(3 158)	(12 044)	(19 338)
IS à reporter	194 984	192 573	196 519

() Assiette :**

*Dividendes : 2 327 455

*Intérêts des certificats de dépôt : 18 932

2 346 387

Note 13 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Les encaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Cessions de titres en valeurs brutes	1 563 927
* Placements courants	1 563 927
* Moins-values réalisées sur cessions de titres	(23 036)

Encaissements **1 540 891**

Les décaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Acquisitions de titres en valeurs brutes	
* SICAV RENDEMENT	1 050 003
<u>Décaissements</u>	1 050 003

Note 14: DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété	2 327 455
- Produits à recevoir au 31 Décembre 2025	1 559 488
- Produits à recevoir au 30 juin 2026	(2 105 202)

Valeur des Titres de propriété **1 781 741**

- Intérêts des Certificats de Dépôt au 30 Juin 2026	18 932
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 202	(3 144)
- Produits constatés d'avance au 30 juin 2026	-

Valeur brute des intérêts des Certificats de Dépôt **15 788**

- Retenues à la source / CD (20%)	(3 158)
-----------------------------------	---------

Intérêts nets des Certificats de Dépôt **12 630**
Total encaissements dividendes et intérêts **1 794 371**

Note 15 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 05 Mai 2026)	3 200 000
-	
Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2025	1 199
Actionnaires, dividendes à payer au 30 Juin 2026	(1 285)

Décaissement **3 199 914**

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026

*Messieurs les Actionnaires de la société
Placements de Tunisie -SICAF*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Placements de Tunisie-SICAF » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2026.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 19.179.130 et un bénéfice net de la période de D : 2.238.968.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société "Placements de Tunisie - SICAF", comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 20 aout 2026.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Responsabilité de l'auditeur

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance

Que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit.

En conséquence, nous n'exprimons par une opinion d'audit.

Avis

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « Placements de Tunisie-SICAF » arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financières de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 21 août 2026

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes: Mr Mohamed BAHLOUL.

Société Tunisienne du Marché de Gros

BILAN AU 30 JUIN 2026 (Arrondi en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1	377 180	365 634	376 696
(-) Amortissements		-359 988	-341 130	-350 256
		17 192	24 504	26 440
Immobilisations corporelles	2	41 357 985	40 720 023	40 877 682
Amortissements		-34 296 552	-33 394 873	-33 801 177
(-) Provisions				
		7 061 433	7 325 150	7 076 505
Immobilisations financières	3	1 239 509	1 209 105	1 097 755
Total des actifs non courants		8 318 134	8 558 759	8 200 700
ACTIFS COURANTS				
Stocks		59 083	120 100	116 335
(-) Provisions		-18 342	-18 342	-18 342
		40 741	101 758	97 993
Clients et comptes rattachés		695 087	655 204	699 256
(-) Provisions		-671 085	-623 953	-675 254
		24 002	31 251	24 002
Autres actifs courants	4	2 919 862	2 489 608	2 292 928
(-) Provisions		-144 451	-104 270	-119 379
		2 775 411	2 385 338	2 173 549
Placement et autres actifs financiers	5	34 500 000	24 500 000	31 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 685 972	3 212 658	2 038 500
Total des actifs courants		39 026 126	30 231 005	35 834 044
Total des actifs		47 344 260	38 789 764	44 034 744

Société Tunisienne du Marché de Gros

BILAN AU 30 JUIN 2026 (Arrondi en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	7	13 200 000	13 200 000	13 200 000
Réserves	8	13 344 657	12 842 824	12 787 374
Résultats reportés		940	69	69
Subvention d'équipement		1 946 500	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		28 492 097	27 989 393	27 933 943
Résultat de l'exercice		4 156 495	4 486 177	8 592 079
Total des capitaux propres avant affectation		32 648 592	32 475 570	36 526 022
PASSIFS				
Passifs non courants				
Autres passifs financiers	9	342 294	339 164	339 474
Total des passifs non courants		342 294	339 164	339 474
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 241 856	1 044 122	1 566 170
Provisions pour litiges		729 153	381 405	746 306
Autres passifs courants	10	12 382 365	4 549 503	4 856 772
Total des passifs courants		14 353 374	5 975 030	7 169 248
Total des passifs		14 695 668	6 314 194	7 508 722
Total des capitaux propres et des passifs		47 344 260	38 789 764	44 034 744

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2026 (Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Produits d'exploitation				
Revenus	11	9 806 206	9 897 077	21 034 665
Reprise/provisions		28 732	1 042	352 155
Subvention d'exploitation		0	8 395	8 395
Production immobilisée		0	0	0
Total des produits d'exploitation		9 834 938	9 906 514	21 395 215
Charges d'exploitation				
Variation de stocks		57 252	66 404	70 169
Achats marchandises		482	0	74 759
Achats d'approvisionnement consommés		285 888	297 768	643 396
Charges de personnel	12	4 014 427	3 815 418	8 012 369
Dotations aux amortissements et provisions	13	537 589	558 365	1 865 286
Autres charges d'exploitation	14	833 455	795 750	1 770 104
Total charges d'exploitation		5 729 093	5 533 705	12 436 083
Résultat d'exploitation		4 105 845	4 372 809	8 959 132
Produits de placements nets		1 208 203	1 226 107	2 418 174
Autres gains ordinaires		3 507	105 715	113 735
Autres pertes ordinaires		-2	0	-13
Résultat des activités ordinaires avant impôts		5 317 553	5 704 631	11 491 028
Impôts sur les bénéfices	15	-1 142 493	-1 218 454	-2 527 664
Résultat des activités ordinaires après impôts		4 175 060	4 486 177	8 963 364
Eléments extraordinaires	16	-18 565	0	-371 285
Résultat net de l'exercice		4 156 495	4 486 177	8 592 079

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 30 JUIN 2026

(Arrondi en dinar tunisien)

	Note	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat de l'exercice		4 156 495	4 486 177	8 592 079
Ajustement pour amortissements et provisions		537 589	558 365	1 865 286
Reprise sur provision		-28 732	-1 042	-352 155
Variation des stocks	17	57 252	66 404	70 169
Variation des clients	18	4 169	2 115	-41 937
Variation des autres actifs	19	-626 934	-319 132	-122 452
Variation des passifs courants	20	-354 856	9 618	700 424
Plus values sur cession d'immob.		0	-104 142	-107 531
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		3 744 983	4 698 363	10 603 883
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob corp. et incorp.	21	-580 653	-145 570	-284 846
Encaiss. provenant de la cession d'immob corp. et incorp.		0	104 142	107 531
Encaiss./Décaiss provenant de rembour des prêts aux personnels		-141 753	-237 736	-126 386
Variation des cautionnements reçus	22	2 820	1 613	1 923
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-719 586	-277 551	-301 778
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Distribution de dividendes		0	-6 335 890	-6 335 890
Alimentation fonds social		-859 208	-705 881	-705 881
Décaiss./Encaiss. sur fonds social		481 283	534 688	479 237
Encaissement subvention d'investissement		0	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-377 925	-6 507 083	-6 562 534
Variation de trésorerie		2 647 472	-2 086 271	3 739 571
Trésorerie au début de période		33 538 500	29 798 929	29 798 929
Trésorerie à la fin de la période		36 185 972	27 712 658	33 538 500

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AU 30/06/2026

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2026
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marches de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Identifiant Unique RNE	: 0012748E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

- Activité principale	: Gestion du MIN de Bir - Kassâa
- Nombre d'établissement	: 01
- Montant du capital	: 13.200.000 dinars Tunisiens.
- Répartition du capital :	
Etat Tunisien	: 37,50 %
Public	: 49,96 %
O.C.T.	: 07,55 %
O.T.D.	: 0,5 %
Autres	: <u>04,49 %</u>
Total	100,00%

B-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au nouveau système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celle-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum d'amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B.2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus. Ils font l'objet d'un réajustement en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B.2 -4 Revenus :

Les produits sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B.2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à très court terme et très liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des certificats de dépôt .

A l'arrêté des comptes les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles :

Ce poste est composé de logiciels informatiques :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			V.N.C. 30/06/26
	Solde au 31/12/25	Acquisition 1sem.2026	Cessions 1sem.2026	Solde au 30/06/26	solde au 31/12/25	Dotation 1sem.2026	Solde 30/06/26	
Logiciel	376696	484		377180	350256	9732	359 988	17 192
Total	376 696	484	0	377180	350 256	9732	359 988	17 192

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			V.N.C 30/06/26
	Au 31/12/25	Acquisitions 1sem.2026	reclass.	Au 30/06/26	au 31/12/25	Dotation 1sem.2026	au 30/06/26	
Terrains et aménagement terrains	158 655	0	0	158 655	45 246	0	45 246	113 409
Constructions	30 413 821	0	0	30 413 821	27 036 487	343 334	27 379 821	3 034 000
Inst. Génér. Agenc. et amén. Construction	2 644 245	88 296	-946	2 731 595	2 308 617	56 412	2 365 029	366 566
Inst. Tech. Matériel et outillage industriel	570 459	1 322	946	572 727	521 277	6 870	528 147	44 580
Equipements frigorifiques	963 934	0	0	963 934	911 980	9 097	921 077	42 857
Matériel de transport	1 818 585	383 140	0	2 201 725	1 675 458	47 715	1 723 173	478 552
Inst. Génér. Agenc. et amén. Divers	39 963	0	0	39 963	37 952	354	38 306	1 657
Equipements de bureau	359 874	950	0	360 824	347 789	3 050	350 839	9 985
Matériel informatique	1 008 730	6 595	0	1 015 325	916 371	28 543	944 914	70 411
Immobilisations en cours (voir note 2.1)	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	2 899 416
Total des immobilisations corporelles	40 877 682	480 303	0	41 357 985	33 801 177	495 375	34 296 552	7 061 433

Note 2 . 1 : Immobilisations en cours :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE	
	solde au 31/12/2025	Travaux 2026	Reclassement 2026	Solde au 30/06/26	solde au 31/12/25	Reprise/Provision au 30/06/26	Solde 30/06/26	31/12/2025	30/06/2026
- Construction en cours station valorisation des déchets	2 899 416			2 899 416	0	0	0	2 899 416	2 899 416
Total	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE 3 : Immobilisations financières :

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/25	Mouvements 2026	Solde au 30/06/26
- Titres de participation (Foire Internationale de Tunis)	40 000	-	40 000
- Dépôts et cautionnement	2 780	-	2 780
- Prêts à plus d'un an au personnel	1 054 976	141 753	1 196 729
TOTAL	1 097 755	141 753	1 239 509

NOTE 4 : Autres actifs courants :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Personnel, Prêts à mois d'un an	506 137	436 099	583 096
- Débiteurs divers	729 106	535 807	673 495
- Produits à recevoir (1)	1 524 591	1 389 286	817 860
- Charges constatées d'avance (2)	158 382	126 770	216 831
- Fournisseurs d'immo. Av/commandes	1 646	1 646	1 646
Total	2 919 862	2 489 608	2 292 928
Provisions	-144 451	-104 270	-119 379
Total	2 775 411	2 385 338	2 173 549

1. Le compte "produits à recevoir" enregistre principalement les loyers à recevoir sur les mandataires et locataires de divers locaux pour un montant de **480 578 DT**, les produits financiers sur placements et comptes courants à recevoir pour un montant de **1 044 013 DT**.
2. Les charges constatées d'avances représentent essentiellement les stocks de fournitures de bureau, de fournitures électriques et de pièces de rechanges.

NOTE 5 : Placements et autres actifs financiers :

Les placements de la SOTUMAG totalisent au 30/06/2026 **34 500 000DT**. L'excédent de trésorerie de la SOTUMAG est placé en certificats de dépôt et en comptes à terme auprès des institutions financières.

Un montant de 17 Millions DT a été placé auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie depuis le 04 Septembre 2023. Les intérêts sont perçus au terme de chaque année.

NOTE 6 : Liquidités et équivalents de liquidités :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Banques	1 684 676	3 207 552	2 033 989
- Caisse	1 296	5 106	4 511
Total	1 685 972	3 212 658	2 038 500

NOTE 7 : Capital social :

Nombre d'actions : 13 200.000

Valeur nominale de l'action : 1 DT

La répartition des actions se présente comme suit :

Etat Tunisien	37,5 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D.	0,5 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2026

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats 2025	Résultats 1sem 2026	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/25 (avant affectation)	36 526 022	13 200 000	1 320 000	3 162 506	8 264 868	40 000	8 592 079	0	69	1 946 500
Affectation du résultat 2025 :										
Réserves légales										
Réserves pour fonds social				859 208			-859 208			
Dividendes exercice 2025							-7 656 000			
Réserves extra ordinaires					76 000		-76 000			
Variation des résultats reportés							-871		871	
Dons octroyés FS 1 sem 2026				-407 157						
Intérêts encaissés sur prêts FS 1 sem 2026				29 232						
Résultat au 30/06/2026								4 156 495		
Subventions d'investissements encaissées										
Solde au 30/06/2026 (après affectation)	32 648 592	13 200 000	1 320 000	3 643 789	8 340 868	40 000	0	4 156 495	940	1 946 500

NOTE 8 : Réerves :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	1 320 000
Réserves Extraordinaires	8 340 867	8 264 867	8 264 867
Réserves pour fonds social	3 643 790	3 217 957	3 162 507
Autres réserves	40 000	40 000	40 000
Total	13 344 657	12 842 824	12 787 374

OTE 9 : Autres passifs financiers :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Cautionnements reçus	342 294	339 164	339 474
Total	342 294	339 164	339 474

Cette rubrique présente au 30 Juin 2026 un solde créditeur de **342 294 DT** représentant les cautionnements pris en garantie par la « SOTUMAG » sur les opérateurs du MIN.

NOTE 10 : Autres passifs courants :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Personnel – Rémunération due	74 610	115 972	335
Personnel - provisions pour congés à payer	446 315	352 980	419 175
Etat, impôts et taxes	2 849 006	2 905 202	3 600 157
Organismes de sécurité sociale	430 385	391 187	465 206
Créditeurs divers	86 793	84 450	93 491
Pharmacie et Labo.Conventionnés	123 680	103 032	112 311
Comptes de régularisation passifs	713 780	594 884	164 301
Associés dividendes à payer	7 657 796	1 796	1 796
Total	12 382 365	4 549 503	4 856 772

NOTE 11 : Revenus :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Redevances fruits et légumes	6 679 342	7 115 782	14 906 250
Redevances poissons	2 200 372	1 883 173	4 290 778
Vente Glace	37 906	43 194	104 775
Ventes imprimés spécifiques	74 812	82 522	173 519
Ventes imprimantes thermiques et toners	1 100	1 100	3 850
Loyer fruits et légumes	332 097	331 303	659 932
Loyer poissons	48 000	48 000	96 000
Loyer Magasins dattes	31 324	32 069	64 097
Loyer entrepôt emballages	72 378	65 207	132 088
Loyer divers	235 425	224 871	448 176
Produits assistance informatique	67 485	49 439	110 580
Autres revenus	25 965	20 417	44 620
Total revenus	9 806 206	9 897 077	21 034 665

Les revenus ont enregistré une baisse de **90 871 DT** (-0,9%) par rapport au 1er semestre 2025. Les redevances sur fruits et légumes ont enregistrées une diminution de **436 440 DT** alors que les redevances poissons ont augmenté de **317 199 DT**.

NOTE 12 : Charges de personnel :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Salaire	2 680 893	2 551 282	5 070 389
Prime de rendement et productivité	307 834	276 015	888 757
13 ^{ème} mois	123 702	115 869	239 375
Avantages en nature	111 424	124 464	237 608
Congés payés	27 140	46 818	113 013
Charges sociales	563 063	534 724	1 135 698
Autres charges sociales	302 819	267 433	550 382
Charge de perso. liées à une mod.Compt.	395	2 417	10 057
Total	4 117 270	3 919 022	8 245 279
Transfert de charges salaires/primes	-82 929	-79 866	-187 897
Transfert de charges CNSS	-13 380	-12 247	-30 382
Transfert de charges Assurance groupe	-6 534	-11 491	-14 631
Total	4 014 427	3 815 418	8 012 369

NOTE 13 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux amortis. des immob. Incorporelles	9 731	8 501	17 627
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles	495 376	549 181	1 064 551
Dotations aux prov. pour dépréciation clients	32 482	0	51 301
Dotations aux prov. Dépréc. des autres actifs courants	0	0	15 109
Dotations aux prov. Pour litiges	0	0	716 015
Dotations aux amortis. des immob. Liées à mod.cpbles	0	683	683
Total	537 589	558 365	1 865 286

NOTE 14 : Autres charges d'exploitation :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Services extérieurs (1)	560 296	527 749	1 136 850
Charges diverses ordinaires	10 938	12 500	24 875
Impôts, taxes et versements assimilés.	299 120	296 716	621 634
Charges diverses liées à modif.compble	4 000	0	0
Total	874 354	836 965	1 783 359
Transfert de charges	-40 899	-41 215	-13 255
Total	833 455	795 750	1 770 104

NOTE 14 - 1 : Services extérieurs :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Entretiens et réparations patrimoine du MIN	191 747	138 953	330 091
Primes d'assurance	52 865	51 803	100 467
Etudes et recherches et divers services exter.	18 058	26 027	44 995
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	42 167	41 491	147 830
Publicité et relations publiques	54 567	62 407	81 111
Subventions et dons	140 000	160 000	325 000
Missions et réceptions	8 786	15 290	38 861
Frais postaux et de télécommunications	37 154	24 305	64 328
Services bancaires et assimilés	880	710	1 551
Services extérieurs liés à une mod. comptable	15 499	17 407	23 330
Total	561 723	538 393	1 157 564
Transfert de charges	-1 427	-10 644	-20 714
Total	560 296	527 749	1 136 850

NOTE 15 : Impôt sur les bénéfices :

Bénéfice brut comptable :	5 470 363
Réintégrations	+296 450
Déductions	- 54 344
Bénéfice imposable	5 712 469
Impôt sur bénéfices 20%	1 142 493

NOTE N°16 : ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Cette rubrique totalise un montant de **18 565 DT** correspondant à la condamnation prononcée à l'encontre de la SOTUMAG suite à un procès perdu.

NOTE 17 : Variation des stocks :

Cette rubrique totalise au 30/06/2026 une variation positive de **57 252 DT** détaillée comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Stock au N	-59 083	-120 100	-116 335
- Stock au N-1	116 335	186 504	186 504
TOTAL	57 252	66 404	70 169

NOTE 18 : Variation des clients :

Les créances clients accuse au 30 juin 2026 une variation positive de **4 169** DT et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Créances clients au N	-695 087	-655 204	-699 256
- Créances clients au N - 1	699 256	657 319	657 319
TOTAL	4 169	2 115	-41 937

NOTE 19 : Variation des autres actifs :

Les autres actifs totalise au 30 juin 2026 une variation négative de **626 934** DT et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Autres actifs courants au N	-2 919 862	-2 489 608	-2 292 928
- Autres actifs courants au N - 1	2 292 928	2 170 476	2 170 476
TOTAL	-626 934	-319 132	-122 452

NOTE 20 : Variation des passifs courants :

La variation des passifs courants totalise au 30 juin 2026 la somme de **-354 856** DT ventilée comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Passifs courants au N	14 353 374	5 975 030	7 169 248
Fournisseurs d'immob. au N	-649 501	-594 417	-733 585
Fournis. d'immo. Retenue de garantie au N	-45 611	-62 049	-61 392
Fournis. d'immo. caution au N	-518	-518	-518
Passifs courants au N - 1	-7 169 248	-6 025 254	-6 025 254
Fournisseurs d'immo. Au N - 1	733 585	682 194	682 194
Fournis. d'immo. Retenue de garantie au N – 1	61 392	34 742	34 742
Fournis. d'immo. caution au N-1	518	0	0
Actionnaire dividendes à payer N	-7 657 796	-1 796	-1 796
Actionnaire dividendes à payer N- 1	1 796	1 685	1 686
Provision pour litiges N	-729 153	381 405	-746 306
Provision pour litiges N-1	746 306	381 405	381 405
TOTAL	-354 856	9 618	700 424

NOTE 21 : Décaissements provenant de l'acquis. des immob. corp. et incorp. . :

Les décaissements sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent au 30 juin 2026 à **-580 653 DT** et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Immob. Corporelle et incorporelle au N	-41 735 165	-41 085 657	-41 254 378
Immob. Corporelle et incorporelle au N - 1	41 254 378	41 171 045	41 171 045
Fournisseurs d'immob. Au N	649 501	594 417	733 585
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N	45 611	62 049	61 392
Fournis. d'immo. caution au N	518	518	518
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	-733 585	-682 194	-682 194
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N - 1	-61 392	-34 742	-34 742
Fournis. d'immo. caution au N-1	-518	0	0
Sortie d'actif	0	-171 006	-171 006
TOTAL	-580 653	-145 570	-284 846

NOTE 22 : Encaissement des cautionnements reçus :

La variation des cautionnements reçus au 30/06/2026 s'élève à **2 820 DT** et se ventile comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Autres passifs financiers au N	342 294	339 164	339 474
- Autres passifs financiers au N - 1	-339 474	-337 551	-337 551
TOTAL	2 820	1 613	1 923

NOTE 23. Engagements hors bilan :

Les engagements reçus par la SOTUMAG au 30/06/2026 s'élève à **264 332 DT** et se détaillent comme suit :

Titulaire du marché	Objet du marché	Désignation	Montant	Banque
SES	Implantation d'une unité de valorisation des déchets organiques	définitive	75 298	Amen BANK
		définitive	31 724	Amen BANK
Med EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage	définitive	11 353	BIAT
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	définitive	42 119	QNB
GAT	Souscription des contrats d'assurance	définitive	8 221	BIAT
Zitouna takaful	Assurance du groupe 20-21-22	définitive	16 800	Zitouna takaful
SODEXO	Tickets Habillement	définitive	4 358	UIB
ARTYPO	Acquisition imprimés spécifiques	définitive	1 470	BNA
GAT	Souscription des contrats d'assurance 2016	définitive	9 604	BIAT
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2024	définitive	16 368	BIAT
STE UP TUN	Tickets Habillement 2023	définitive	4 050	Amen Bank
ITALCAR	Acquisition 2 voitures de service	définitive	4 518	BIAT
MAAREFA	Acquis. rouleaux papiers Thermiques	définitive	2 487	ELBARAKA
PLUXEE	Tickets Habillement 2024	définitive	3 629	UIB
SOCOOPEC	Acquisition 01 Tracteur 2024	définitive	2 874	BIAT
PLUXEE	Tickets Habillement 2025	définitive	3 437	UIB
Sté ENNAKL	Acquisition 01 voiture de fonction	définitive	3 660	BIAT
Sté LEMOTEUR	Acquisition 02 voitures de services pick-up	définitive	4 770	BT
Sté ARTES	Acquisition 02 voitures de services	définitive	5 394	BNA
SLDA	Acquisition 01 Tracteur avec remorque	définitive	2 070	BNA
SOCOOPEC	Acquisition 01 Nacelle	définitive	370	BIAT
Sté NOVARTS	Acquisition imprimés spécifiques	définitive	3 002	BH
Sté PRISME SOLUTIONS	Acquis. rouleaux papiers Thermiques	définitive	6 756	BTK
TOTAL			264 332	

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026**

Mesdames, messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros (SOTUMAG),

1- Introduction :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société arrêtés au 30 Juin 2026.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 47 344 260 et un résultat bénéficiaire de D : 4 156 495.

2- Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires :

La Direction de la SOTUMAG est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3- Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste essentiellement en des demandes d'informations auprès des responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et en conséquence ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

4- Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne des Marchés de Gros au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période allant du premier Janvier 2026 au 30 Juin 2026, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4-1- La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boxe d'emballages jusqu'à le mois d'avril 2024. Parallèlement, fin 2024 ces chambres ont fait l'objet d'une expertise afin qu'elles soient exploitées de nouveau dans son objectif principal. En 2025, la société a fait plusieurs tentatives pour réhabiliter quelques chambres, toutefois les résultats des travaux d'expertises ont opté au renouvellement total vu que les technologies de ces chambres sont devenu de nos jours obsolètes.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

4-2- La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

4-3- La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 30 juin 2026 un solde créditeur de D : 123 680. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

4-4- La rubrique personnel, prêts à mois d'un an accuse au 30 juin 2026 un solde débiteur de D : 506 137. Cette rubrique englobe des soldes justifiés uniquement jusqu'au 31 décembre 2025.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette rubrique aucune opinion.

5- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5.1- La Société continue d'engager les procédures légales nécessaires au recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de

confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles.

Ces créances s'élevaient à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

5.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de 2 899 416 DT sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres, et n'a pas encore subi d'amortissement.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station.

Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022 qui a fait projeter l'affaire devant la cours d'appel.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

En date du 09 janvier 2024, l'avocat chargé de l'affaire a informé la société de la nomination de trois experts. A cet effet, la société a été convoquée à une réunion de travail en date du 09 février 2024 avec les experts désignées et le représentant légal de la société chargée du projet.

De même le ministère du commerce et du développement des exportations a décidé à la fin de l'année 2024, la création d'un comité de direction afin de trouver une solution adéquate pour redémarrer le projet.

Tunis le 18 Août 2026

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-
Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société Les Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 juin 2026. Ces états financiers sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes M Walid MOUSSA et M Khaled REKIK représentants les sociétés d'expertise comptable : Cabinet Walid Moussa et Moore AR Tunisia.

BILAN
Exercice clos au 30/06/2026
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	1	868 038	888 285	868 038
Moins : Amortissements		(868 038)	(888 285)	(868 038)
		-	-	-
Immobilisations corporelles	2	110 403 149	106 696 055	108 496 933
Moins : Amortissements		(91 293 461)	(89 292 360)	(90 359 099)
		19 109 688	17 403 695	18 137 834
Immobilisations financières	3	29 059 269	29 127 844	29 059 269
Moins : provisions		(1 557 448)	(1 760 358)	(1 687 017)
		27 501 821	27 367 486	27 372 252
<i>Total des actifs immobilisés</i>		46 611 509	44 771 181	45 510 086
Autres actifs non courants		-	-	-
<i>Total des actifs non courants</i>		46 611 509	44 771 181	45 510 086
<u><i>ACTIFS COURANTS</i></u>				
Stocks	4	74 385 803	67 013 429	78 107 318
Moins : provisions		(638 875)	(1 294 890)	(508 295)
		73 746 928	65 718 539	77 599 023
Clients et comptes rattachés	5	26 957 734	37 226 269	19 255 728
Moins : provisions		-	-	-
		26 957 734	37 226 269	19 255 728
Autres actifs courants	6	3 199 166	1 754 616	3 966 138
Moins : provisions		-	-	-
		3 199 166	1 754 616	3 966 138
Placements et actifs financiers	7	38 308	47 000	88 263
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 156 610	42 736 341	8 767 846
Moins : provisions		-	-	-
<i>Total des actifs courants</i>		109 098 746	147 482 765	109 676 998
TOTAL DES ACTIFS		155 710 255	192 253 946	155 187 084

BILAN
Exercice clos au 30/06/2026
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capitaux propres				
Capital social		21 000 000	21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		670 999	897 883	759 286
Résultats reportés		52 202 908	46 951 492	46 951 491
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		110 733 340	105 708 808	105 570 210
Résultat de l'exercice		2 667 989	13 009 254	11 971 416
Total des capitaux propres avant affectation	9	113 401 329	118 718 062	117 541 626
Passifs				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts		-	-	-
Autres passifs financiers		-	-	-
Provisions	10	5 484 088	4 954 622	5 043 176
Total des passifs non courants		5 484 088	4 954 622	5 043 176
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	21 144 936	42 001 646	23 489 028
Autres passifs courants	12	15 679 902	26 579 616	9 113 254
Concours bancaires et Autres passifs financiers		-	-	-
Total des passifs courants		36 824 838	68 581 262	32 602 282
Total des passifs		42 308 926	73 535 884	37 645 458
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		155 710 255	192 253 946	155 187 084

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 30/06/2026
(Exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus	13	64 418 088	104 915 127	164 852 035
Coût des ventes	<i>Tableau de passage</i>	(56 136 341)	(89 707 104)	(143 111 221)
Marge brute		8 281 747	15 208 023	21 740 814
Autres produits d'exploitation	14	1 296 125	2 691 931	3 677 673
Frais de distribution	<i>Tableau de passage</i>	(2 924 801)	(4 541 077)	(7 118 367)
Frais d'administration	<i>Tableau de passage</i>	(2 441 504)	(2 521 082)	(5 182 440)
Autres charges d'exploitation	<i>Tableau de passage</i>	(9 678 986)	(2 817 510)	(6 383 037)
Résultat d'exploitation		(5 467 419)	8 020 285	6 734 643
Charges financières nettes	15	(339 305)	(3 489 031)	(3 781 619)
Produits des placements	16	8 512 390	8 864 611	9 194 855
Autres gains ordinaires	17	91 159	575 474	663 207
Autres pertes ordinaires		-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 796 825	13 971 339	12 811 086
Impôt sur les bénéfices		(128 836)	(962 085)	(839 670)
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 667 989	13 009 254	11 971 416
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-	-
Résultat net de l'exercice		2 667 989	13 009 254	11 971 416
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultats après modifications comptables	18	2 667 989	13 009 254	11 971 416

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 30/06/2026
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		57 001 407	82 271 021	160 640 757
Encaissements reçus des débiteurs divers		848 656	1 459 027	2 209 249
Sommes versées aux fournisseurs		(58 533 942)	(64 637 753)	(147 483 472)
Sommes versées au personnel		(8 876 117)	(8 673 211)	(19 147 286)
Charges financières		(144 415)	-	-
Impôts sur les bénéfices		(61 407)	(914 173)	(3 278 012)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	(9 765 818)	9 504 911	(7 058 764)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 034 328)	(1 244 656)	(2 916 284)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	1	-
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		2 100	(51 669)	(72 569)
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		8 574 275	8 943 919	9 431 086
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	20	6 542 047	7 647 595	6 442 233
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(384)	(3 650)	(16 175 816)
Encaissements provenant des subventions		-	391 381	391 381
Remboursement d'emprunts		(21 775 550)	-	-
Encaissements provenant des emprunts		21 775 550	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21	(384)	387 731	(15 784 435)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	(387 081)	(3 556 063)	(3 583 356)
Variation de trésorerie		(3 611 236)	13 984 174	(19 984 322)
Trésorerie au début de l'exercice		8 767 846	28 752 168	28 752 168
Trésorerie à la clôture de l'exercice		5 156 610	42 736 342	8 767 846

Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature au cours de la situation au 30/06/2026 se présente comme suit :

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	56 136 341	33 650 430	2 274 012	311 091	362 551	19 538 257
Frais de distribution	2 924 801	-	446 306	-	2 478 495	-
Frais d'administration	2 441 504	74 453	1 934 247	54 316	378 488	-
Autres charges	9 678 986	34 103	5 169 744	1 477 098	2 998 041	-
Total	71 181 632	33 758 986	9 824 309	1 842 506	6 217 574	19 538 257

Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature au 30/06/2025

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	89 707 104	80 690 514	7 683 581	965 138	883 752	-515 881
Frais de distribution	4 541 077	0	492 604	0	4 048 473	0
Frais d'administration	2 521 082	68 846	2 006 522	55 041	390 673	0
Autres charges	2 817 510	-2 323	129 340	1 439 478	1 251 015	0
Total	99 586 773	80 757 037	10 312 047	2 459 657	6 573 913	-515 881

Soldes Intermédiaires de Gestion au 30/06/2026

Produits		Charges		Soldes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits et autres revenus d'exploitation	64 418 088	(ou sortie de marchandises des stocks)	19 538 257				
Production stockée	-						
Production immobilisée	32 138						
Total	64 450 226	Total	19 538 257	Production	44 911 969	105 444 859	177 841 773
Production	44 911 969	Achats consommés	33 758 985	Marge sur coût des matières	11 152 984	24 687 823	38 255 873
Marge commerciale	0	Charges externes diverses	6 130 779				
Marge sur coût des matières	11 152 984						
Subventions d'exploitation	88 287						
Produits ordinaires	607 710						
Total	11 848 981	Total	6 130 779	Valeur ajoutée brute	5 718 202	18 988 392	27 393 922
Valeur ajoutée brute	5 718 202	Impôts et taxes	86 797				
		Charges de personnel	9 824 309				
Total	5 718 202	Total	9 911 106	Excédent ou insuffisance brute d'exploitation	-4 192 904	8 548 533	7 637 804
Excédent brut d'exploitation	-	Autres charges ordinaires	-				
Autres produits ordinaires	199 746	Charges financières	1 656 108				
Produits financiers	9 720 605	Dotations aux amortissements et provisions	1 842 506				
Transferts et reprises de charges	567 992	Impôts sur le résultat	128 836				
Total	10 488 343	Total	7 820 354	Résultat d'Exploitation	2 667 989	13 009 254	11 971 416
Résultat positif des activités ordinaires	2 667 989						
Total	2 667 989			Résultat net	2 667 989	13 009 254	11 971 416

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026
(Exprimé en dinar tunisien)

A/ ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

B/ PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 01.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

B.1 Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

B.2 Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

B.3 Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

- Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;
- Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

B.4 Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque. Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

B.5 Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il

survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Logiciels	460 248	480 495	460 248
Brevets licences procédés	407 790	407 790	407 790
Sous Total	868 038	888 285	868 038
Moins amortissements	(868 038)	(888 285)	(868 038)
	-	-	-

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Terrains	3 977 043	3 977 043	3 977 043
Constructions	16 610 880	16 439 354	16 470 520
Installations techniques, matériel et outillage industriel	81 275 383	75 305 050	75 790 854
Matériel de transport	764 292	764 292	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 439 048	4 418 063	4 423 985
Immobilisations en cours	3 336 503	5 792 254	7 070 239
Sous Total	110 403 149	106 696 056	108 496 933
Moins amortissements	(91 293 461)	(89 292 360)	(90 359 099)
	19 109 688	17 403 696	18 137 834

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS.

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements			Valeurs Nettes au	
	Valeur Brute au 31/12/2025	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 30/06/2026	Cumul des amortissements au 31/12/2025	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 30/05/2026	30/06/2026
<i>Logiciels</i>	460 248	-	-	460 248	460 248	-	-	460 248	-
<i>Brevets licences procédés</i>	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
<i>Immobilisations en cours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	868 038	-	-	868 038	868 038	-	-	868 038	-
<i>Terrains</i>	3 977 043	-	-	3 977 043	61 125	-	3 750	64 875	3 912 168
<i>Constructions</i>	16 470 520	140 360	-	16 610 880	13 290 768	-	198 373	13 489 141	3 121 739
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	75 790 854	5 484 529	-	81 275 383	72 197 548	-	683 982	72 881 530	8 393 853
<i>Matériel de transport</i>	764 292	-	-	764 292	764 292	-	-	764 292	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 423 985	15 063	-	4 439 048	4 045 366	-	48 257	4 093 623	345 425
<i>Immobilisations en cours</i>	7 070 239	1 787 183	(5 520 919)	3 336 503	-	-	-	-	3 336 503
Total des immobilisations corporelles	108 496 933	7 427 135	(5 520 919)	110 403 149	90 359 099	-	934 362	91 293 461	19 109 688
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	109 364 971	7 427 135	(5 520 919)	111 271 187	91 227 137	-	934 362	92 161 499	19 109 688

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Prêts au personnel	58 315	126 900	58 315
Participations*	28 333 720	28 333 709	28 333 720
Dépôts et cautionnements	667 234	667 235	667 234
Sous Total	29 059 269	29 127 844	29 059 269
Moins provisions	(1 557 448)	(1 760 358)	(1 687 017)
	27 501 821	27 367 486	27 372 252

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- ACMG	150 000	150 000	150 000
- SOTAC	500	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	139 598	142 068	142 328
- Société ALKIMIA	916 505	901 886	916 505
- STB	350 845	558 773	477 245
- UNIMED	-	7 131	439
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	-	-	-
- STE ENNAKL	-	-	-
	1 557 448	1 760 358	1 687 017

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

SOCIETE	Nbre d'actions	Cout	Valeur brute au 31/12/2025	Taux de participation	Cours au 31/12/2025	Cours au 30/06/2026	Dividendes	Valeur au 30/06/2026	Provisions		
									Au 31/12/2025	Au 30/06/2026	Variation
ATTIJARI BANK	1 927 124	6,439	12 409 456	3,854%	66,890	91,990	8 093 921	177 276 137	0	0	0
SOHOTO MARHABA BELVED	45 182	100,000	4 518 200	11,296%	100,000	100,000	0	4 518 200	0	0	0
STE MARHABA DE PROMOTI	5 000	1 000,000	5 000 000	16,667%	1 000,000	1 000,000	0	5 000 000	0	0	0
AL KIMIA	76 940	25,012	1 924 419	1,949%	13,100	13,100	0	1 007 914	916 505	916 505	0
STB	63 200	11,641	735 733	0,041%	4,900	6,090	0	384 888	477 245	350 845	-126 400
ESSALAMA SICAF	69 700	10,000	697 000	8,713%	10,000	10,000	0	697 000	0	0	0
A.C.M. G	15 000	10,000	150 000	6,000%	0,000	0,000	0	0	150 000	150 000	0
FOIRE DE GABES	200	50,000	10 000	0,905%	50,000	50,000	0	10 000	0	0	0
BANQUE DE SOLIDARITE	1 000	10,000	10 000	0,017%	10,000	10,000	0	10 000	0	0	0
SOTAC	5	100,000	500	0,019%	0,000	0,000	0	0	500	500	0
STE STOCKAGE PROD.PETR	5 000	1,000	5 000	27,778%	1,000	1,000	0	5 000	0	0	0
POULINA GROUP HOLDING	1 607	5,513	8 860	0,001%	18,500	27,200	0	43 710	0	0	0
SOTRAPIL	25 298	7,749	196 026	0,611%	22,680	36,500	0	923 377	0	0	0
LES CEMENTS DE BIZERTE	13 000	11,498	149 478	0,030%	0,550	0,760	0	9 880	142 328	139 598	-2 730
ENNAKL AUTOMOBILES	2 017	10,700	21 582	0,007%	15,080	22,540	0	45 463	0	0	0
STE AMARRAGE, DESAMARR	10 000	10,000	100 000	20,000%	10,000	10,000	0	100 000	0	0	0
UNIMED	4 957	9,539	47 283	0,015%	9 450,000	10,080	0	49 967	439	0	-439
BIAT	51 504	45,631	2 350 184	0,126%	111,000	170,000	309 024	8 755 680	0	0	0
TOTAL			28 333 720				8 402 945	198 837 216	1 687 017	1 557 448	-129 569

4. STOCKS.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Matières premières	38 374 706	25 099 151	26 247 794
Matières consommables	6 151 794	6 421 522	6 580 763
Emballages commerciaux	999 086	783 039	765 938
Produits finis ALF3	23 557 232	31 153 118	41 358 859
Produit finis ANHYDRITE	353 756	0	153 047
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	4 949 230	3 556 599	3 000 917
Sous Total	74 385 803	67 013 429	78 107 318
Moins provisions pour dépréciation *	(638 875)	(1 294 890)	(508 295)
	73 746 928	65 718 539	77 599 023

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provision pour dépréciation de produit fini ALF3	12 109	847 573	31 373
Provision pour dépréciation de matière première	1 540	1 540	1 540
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	440 983	445 777	445 777
Provision pour dépréciation de produit vendable Anhydrite	184 243	0	29 605
	638 875	1 294 890	508 295

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Zone MENA	18 452 126	15 891 016	9 598 889
Zone AMERIQUE	6 675 136	8 731 227	8 824 973
Zone Europe	1 830 466	2 315 341	569 302
Zone Afrique	0	10 288 485	262 532
STEG	6	200	32
	26 957 734	37 226 269	19 255 728

6. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Débiteurs divers	1 824	67 188	68 119
Etat, impôts et taxes	3 028 370	1 466 896	3 815 930
Fournisseurs, avances sur commandes	23 262	32 154	10 328
Charges comptabilisées d'avance	12 321	0	15 468
Personnel, avances et acomptes	125 540	93 723	28 562
Produits à recevoir	2 700	89 506	22 582
Emballages à rendre	5 149	5 149	5 149
Sous Total	3 199 166	1 754 616	3 966 138
Moins : provisions	-	-	-
	3 199 166	1 754 616	3 966 138

7. PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Prêt au personnel	38 308	47 000	88 263
	38 308	47 000	88 263

8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Certificats de dépôts	0	22 818 250	0
Banques (DT)	1 392 605	984 387	575 337
Banques (devises)	3 758 548	18 928 563	8 186 904
Caisses	5 457	5 141	5 605
	5 156 610	42 736 341	8 767 846

9. CAPITAUX PROPRES.

Les capitaux propres avant affectation au 30/06/2026 s'élèvent à 113 401 329 dinars contre 117 541 626 dinars au 31/12/2025 soit une diminution de 4 140 297 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de la situation au 30/06/2026 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.

	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat exercice	Autres capitaux propres	Total
Solde 31/12/2025	21 000 000	2 100 000	34 759 433	46 951 491	11 971 416	759 286	117 541 626
Augmentation de capital souscrite appelée versée							-
Augmentation de capitale souscrite non appelée							-
Actionnaires capital non appelé							-
Dividendes & autres distributions				-6 720 000			-6 720 000
Affectation en réserves Légales							-
Affectation en réserves facultatives							-
Affectation en résultats reportés				11 971 416	-11 971 416		-
Subventions d'investissement							-
Résorption des subventions d'investissement						-88 286	-88 286
Résultat de l'exercice 2026					2 667 989		2 667 989
Modifications comptables 2026							-
Solde au 30/06/2026	21 000 000	2 100 000	34 759 433	52 202 908	2 667 989	670 999	113 401 329

10. PROVISIONS.

Les provisions se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions litiges pollution (a)	1 034 325	812 859	787 879
Provisions pour contentieux fiscal (b)	519 237	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite (C)	3 930 526	3 622 526	3 736 060
	5 484 088	4 954 622	5 043 176

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les années à venir en cas de départ à la retraite.

11. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs d'exploitation locaux	2 227 727	2 859 385	2 864 448
Fournisseurs d'exploitation étrangers	15 518 696	35 536 193	17 799 793
Fournisseurs d'immobilisations locaux	309 623	337 312	406 064
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	51 539	279 528	241 632
Fournisseurs factures non parvenues	2 626 678	2 739 593	1 856 248
Fournisseurs, retenues de garantie	410 673	249 635	320 843
	21 144 936	42 001 646	23 489 028

12. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Personnel et comptes rattachés	2 497 451	2 795 505	2 056 356
Etat et collectivités publiques	606 728	1 623 854	1 622 181
Produits constatés d'avance	0	0	150 937
Actionnaires dividendes à payer	6 723 565	16 173 839	3 949
CNSS et organismes sociaux	1 398 599	1 505 826	1 399 768
Créditeurs divers	1 214 762	1 284 447	683 918
Provisions courantes pour risque et charge	3 238 797	3 196 145	3 196 145
	15 679 902	26 579 616	9 113 254

13. REVENUS.

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Chiffre d'affaires ALF3	64 202 383	104 747 593	163 585 350
Chiffre d'affaires H2SO4	-	167 393	1 037 502
Chiffre d'affaires ANHYDRITE	215 705	-	229 038
Chiffre d'affaires Energie	-	141	145
	64 418 088	104 915 127	164 852 035

14. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus loyers	507 342	474 240	662 736
Production immobilisée	32 138	13 851	20 679
Cessions ALUMINE	-	-	-
Cessions Divers	30 715	540	540
Remboursements divers	189 490	132 157	219 805
Produit sur déchargement SPATH et ALF3	68 278	133 293	280 325
Reprise de provision pour affaire pollution	207 819	168 312	432 057
Reprise de provisions sur stock pièces de rechange	-	-	-
Reprise de provisions sur stock matières premières	-	-	-
Reprise de provisions sur stock Produits finis	31 373	-	-
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	92 666	89 949	240 344
Reprise de provision pour risques et charges	4 794	-	-
Reprise de provision pour prime d'encouragement	-	-	-
Reprise de provision pour amendes d'impôt ou CNSS	-	138 599	721 330
Reprise de provision pour risque vente ALF3	-	-	819 660
Reprise de provision des débiteurs divers	41 850	-	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	88 286	-	277 197
Jeton de présence	-	-	3 000
Subvention reçue sur formation	-	721 330	-
Produits liés à une modification comptable	1 374	819 660	-
	1 296 125	2 691 931	3 677 673

15. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charges d'intérêts	(144 415)	-	-
Perte de change	(1 511 693)	(5 309 692)	(6 382 474)
Gain de change	1 187 234	2 153 718	2 860 571
Provisions pour dépréciation des actions	-	(339 385)	(346 230)
Reprise sur provisions pour actions	129 569	6 328	86 514
Charge financières liée à la modification comptable	-	-	-
	(339 305)	(3 489 031)	(3 781 619)

16. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placements	108 587	459 028	529 633
Dividendes	8 402 945	8 404 714	8 663 614
Produits sur prêts accordés au personnel	858	869	1 608
	8 512 390	8 864 611	9 194 855

17. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts créditeurs des comptes courants	42 861	70 334	158 067
Autres gains	48 298	505 140	505 140
	91 159	575 474	663 207

18. LE RESULTAT NET.

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Marge brute	8 281 747	15 208 023	21 740 814
Résultat d'exploitation	(5 467 419)	8 020 285	6 734 643
Produits de placement	8 512 390	8 864 611	9 194 855
Résultat avant impôts	2 796 825	13 971 339	12 811 086
Impôts sur les bénéfices	(128 836)	(962 085)	(839 670)
Résultat net	2 667 989	13 009 254	11 971 416

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION.

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 30/06/2026 à - 9 765 818 DT résultant de :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
1) Encaissements :			
Encaissements auprès des clients	57 001 407	82 271 021	160 640 757
Encaissement reçu des débiteurs divers (autres)	848 656	1 459 027	2 209 249
2) Décaissements :			
Sommes versées aux fournisseurs	(58 533 942)	(64 637 753)	(147 483 472)
Sommes versées au personnel	(8 876 117)	(8 673 211)	(19 147 286)
Charges financières	(144 415)	0	0
Impôts sur les bénéfices	(61 407)	(914 173)	(3 278 012)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(9 765 818)	9 504 911	(7 058 764)

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à 6 542 047 DT au 30/06/2026. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
1) Encaissements			
Flux de trésorerie provenant des produits de placement	8 574 275	8 943 919	9 431 086
2) Décaissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles	(2 034 328)	(1 244 656)	(2 916 284)
Encaissements / cession d'immobilisations financières	-	1	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels	2 100	(51 669)	(72 569)
Flux de trésorerie provenant d'investissements	6 542 047	7 647 595	6 442 233

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à - 384 DT au 30/06/2026 et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
1) Encaissements			
Encaissements provenant des subventions	-	391 381	391 381
Encaissements provenant des emprunts	21 775 550	-	-
2) Décaissements			
Dividendes et autres distributions	(384)	(3 650)	(16 175 816)
Règlement des financements	(21 775 550)	-	-
Flux de trésorerie provenant de financement	(384)	387 731	(15 784 435)

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

La fluctuation des cours des devises au cours du premier semestre a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires, de - 387 081 DT.

23. LES PARTIES LIEES.

Les parties liées se présentent à la date du 30 juin 2026 comme suit :

Parties	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

24. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donnés

Aucun engagement de financement donné n'est constaté à la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2026 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

25. STATUT FISCAL.

La société I.C.F est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

26. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG).

26.1 Cadre de préparation

Conformément aux communiqués du CMF des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, et en application du cadre conceptuel de la comptabilité tunisienne (Décret n°96 2459), la société présente des informations ESG ayant une matérialité financière. Ces informations éclairent les investisseurs sur les risques et opportunités durabilité, dans le contexte du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF/CBAM) de l'UE.

La préparation de ces informations s'appuie sur les principes des normes IFRS S1 et S2 pour

l'identification des risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance et la valeur de l'entreprise, ainsi que sur le guide ESG de la Bourse de Tunis (BVMT), qui demande aux sociétés cotées de publier des indicateurs climatiques structurés (bilan carbone, empreinte produits, plans de réduction).

26.2 Gouvernance ESG

La Direction Générale d'ICF a intégré la gestion des enjeux climatiques, environnementaux et sociaux comme un axe stratégique du plan de développement. Les enjeux liés au changement climatique ont été formellement intégrés dans les analyses stratégiques et le système de management (ISO 9001 et 14001), ainsi que dans une démarche structurée de responsabilité sociétale (RSE/ESG) en cours de mise en place.

ICF utilise des outils spécialisés pour le pilotage de sa performance environnementale et a mandaté le cabinet GREEN FOOTPRINT pour la réalisation et la mise à jour annuelle du bilan carbone (Scopes 1, 2, 3) et de l'empreinte carbone de ses principaux produits (Fluorure d'Aluminium, Anhydrite, Acide sulfurique) selon les normes ISO 14064 et ISO 14067. Au 30 juin 2026, la gouvernance ESG d'ICF s'est consolidée par le succès de l'audit externe de renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 14001, garantissant la conformité du système de management environnemental jusqu'en 2027.

26.3 Stratégie et Plan de Décarbonation

Pour anticiper l'impact financier des réglementations carbone (MACF) et renforcer sa compétitivité sur les marchés export, ICF a défini plusieurs axes majeurs de réduction de son empreinte carbone, à partir des résultats des études d'empreinte et de bilan carbone :

- **Transition énergétique** : Projet d'autoproduction photovoltaïque couvrant une part significative de la consommation électrique du site, avec un potentiel de réduction d'environ 6% de l'empreinte carbone du Fluorure d'Aluminium et un allègement corrélatif de la charge MACF.
- **Efficacité énergétique gaz naturel** : Programmes d'amélioration de l'efficacité des fours et de l'isolation thermique, visant une réduction de 10% de la consommation de gaz naturel, ce qui se traduit par une baisse estimée de 1,2% de l'empreinte du Fluorure d'Aluminium et de 4,7% de celle de l'Anhydrite.
- **Valorisation thermique et production interne d'électricité** : Optimisation de la production électrique à partir de l'unité d'acide sulfurique, considérée comme énergie à faible intensité carbone, permettant de réduire l'empreinte produits et la part taxable au titre du MACF.
- **Économie circulaire et valorisation de l'Anhydrite** : Stratégie de montée en puissance des volumes d'Anhydrite valorisés (marché local et export), avec un scénario ciblant jusqu'à 70% de valorisation, susceptible de réduire l'empreinte du Fluorure d'Aluminium d'environ 15%.

Ces orientations seront consolidées dans une feuille de route climat et RSE/ESG jusqu'en 2027, avec des objectifs de réduction progressive des émissions et de renforcement de la transparence vis à vis des parties prenantes.

26.4 Contexte Réglementaire et MACF

ICF est exposée au MACF pour une partie de ses exportations vers l'Union européenne (notamment pour le Fluorure d'Aluminium et l'Anhydrite), dans un contexte d'évolution progressive du champ d'application aux produits en acier et aluminium à l'horizon 2028.

- **Risque de transition** : À compter du 1er janvier 2026, les importateurs européens doivent acquérir des certificats MACF pour les émissions incorporées dans les produits concernés ; les analyses internes montrent que le coût relatif de cette taxe est particulièrement sensible pour l'Anhydrite au regard de son prix de vente.
- **Identification de l'exposition** : Sur la base des études d'empreinte produits, la part des émissions soumises à la taxe européenne (émissions directes et électricité) est estimée à 21,74% pour le Fluorure d'Aluminium (soit 300,52 kg CO₂e/t) et 42,75% pour l'Anhydrite (358,26 kg CO₂e/t), tandis que l'Acide sulfurique reste faiblement émetteur (52,34 kg CO₂e/t, impact MACF non significatif).

Les études montrent que le Scope 3 (émissions indirectes autres, principalement matières premières et logistique) représente 77,04% des émissions de l'entreprise, dont environ 82% directement liées aux achats de matières premières. Ceci met en évidence un risque de chaîne de valeur et la nécessité d'intégrer les fournisseurs dans la stratégie de décarbonation et de RSE/ESG.

Avec l'entrée en vigueur définitive du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) le 1er janvier 2026, les émissions incorporées dans les produits d'ICF (Fluorure d'Aluminium et Anhydrite) font désormais l'objet d'une obligation d'achat de certificats carbone par nos clients européens. Cette contrainte financière directe confirme l'importance stratégique des investissements de décarbonation en cours pour préserver la compétitivité et les marges opérationnelles de la société à l'export.

26.5 Indicateurs et Métriques de Durabilité

Sur la base de l'exercice de référence 2022, le bilan carbone d'ICF est établi comme suit :

- **Total des émissions de GES** : 74,41 kt CO₂e (Scopes 1, 2 et 3).
- **Scope 1 (émissions directes – gaz naturel, combustibles, transport interne)** : 12,62 kt CO₂e, soit 16,96% du total.
- **Scope 2 (émissions indirectes liées à l'électricité achetée)** : 4,47 kt CO₂e, soit 6,01% du total.
- **Scope 3 (autres émissions indirectes – matières premières, logistique, manutention, déplacements, etc.)** : 57,32 kt CO₂e, soit 77,04% du total, dont environ 46,67 kt CO₂e (82% du Scope 3) imputables aux achats de matières premières.

Empreintes carbonées des principaux produits (méthode « du berceau à la porte de l'usine », données 2022) :

- Fluorure d'Aluminium : 1 382,29 kg CO₂e/tonne (contribution dominante des matières premières, notamment l'alumine importée).
- Anhydrite : 838,04 kg CO₂e/tonne (émissions réparties entre matières premières, procédé et consommables).
- Acide sulfurique : 52,34 kg CO₂e/tonne (empreinte faible, part importante d'énergie électrique auto-produite à partir de la chaleur de réaction).

Ces valeurs servent de **baseline 2022** pour le suivi des performances et l'évaluation de l'impact des projets de réduction d'émissions. Un applicatif informatique dédié, développé avec GREEN FOOTPRINT, doit permettre de mettre à jour annuellement ces indicateurs en intégrant les données d'exploitation récentes et amener à générer des tableaux de bord carbone et climatiques utilisables à la fois pour la gestion interne, le reporting BVMT et les évaluations externes type EcoVadis.

26.6 Application informatique de pilotage carbone

L'application informatique de pilotage carbone est désormais partiellement opérationnelle. Le module dédié au **bilan carbone global** (Scopes 1, 2 et 3) fait actuellement l'objet de tests utilisateurs internes, tandis que le module relatif à l'**empreinte carbone spécifique des produits** est achevé à **84%**. Cet outil permet à ICF de répondre avec précision aux demandes d'informations climatiques de ses partenaires stratégiques et de piloter sa trajectoire de décarbonation 2027.

Avantages clés :

- Tableaux de bord interactifs (bilan carbone, trajectoires réduction, impacts MACF)
- Reporting BVMT et audits EcoVadis facilités
- Traçabilité temps réel et simulation scénarios décarbonation
- Réduction erreurs manuelles et support décisionnel pour la feuille de route 2027
- Des informations mises à jour et pertinentes à l'attention des clients.

26.7 Perspectives, RSE/ESG et continuité d'exploitation

La direction considère que les investissements prévus dans le plan de décarbonation (énergie solaire, efficacité gaz, valorisation de l'Anhydrite, optimisation énergétique interne) sont essentiels pour maintenir l'accès aux marchés européens, limiter l'exposition au MACF et préserver les marges opérationnelles sur le moyen long terme.

En parallèle, ICF a engagé une démarche d'institutionnalisation de la RSE/ESG : élaboration d'une politique formelle RSE, alignement sur les référentiels ISO 26000, GRI et guide ESG de la BVMT, recours à un cabinet spécialisé pour l'accompagnement EcoVadis, et mise en place d'un programme de formation interne sur les thématiques RSE, climat et éthique des affaires. Cette démarche vise à répondre aux exigences contractuelles croissantes des clients (adhésion

EcoVadis, niveau de score minimal, audits RSE fournisseurs) et à transformer les efforts existants (bilan carbone, empreinte produits, certifications ISO, politiques droits humains et anticorruption) en un système RSE intégré et auditable.

La société estime que la combinaison de ces actions environnementales, sociales et de gouvernance contribue à la résilience de son modèle d'affaires et à la continuité de l'exploitation, dans un contexte de durcissement des réglementations climatiques et de montée des exigences RSE le long des chaînes de valeur industrielles.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 4 août 2026. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2026 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société,

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société « LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A. » comprenant le bilan établi au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 113 401 329 dinars tunisiens y compris le bénéfice de la période s'élevant à 2 667 989 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A. » arrêtée au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 26 août 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet WALID MOUSSA

Représenté par

Walid MOUSSA

Cabinet MOORE AR Tunisia

Représenté par

Khaled REKIK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M.Chiheb GHANMI (cabinet GAC) et M. Malek SETHOM (cabinet AUDASCO).

Arab Tunisian Lease

BILAN

Arrêté au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actifs				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	60 273 393	11 161 750	10 577 662
Placements à court terme	6	-	-	15 000 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	720 026 017	634 016 050	669 632 469
Placements à long terme	8	31 457 655	29 225 992	28 511 101
Valeurs Immobilisées	9	3 989 275	4 046 636	4 109 626
Autres actifs	10	13 859 629	13 338 653	5 663 881
Total des actifs		829 605 969	691 789 081	733 494 739
Passifs				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	1 591 928	13 343	44 343
Emprunts et dettes rattachées	12	542 200 538	437 999 433	459 148 337
Dettes envers la clientèle	13	14 773 339	14 501 883	3 607 611
Fournisseurs et comptes rattachés	14	97 160 808	82 750 035	95 896 674
Autres passifs	15	16 388 767	13 781 929	17 862 462
Total des passifs		672 115 380	549 046 622	576 559 427
Capitaux propres				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		87 994 822	81 900 326	81 900 326
Résultats reportés		23 440 492	17 084 815	17 084 815
Résultat de l'exercice		13 555 275	11 257 318	25 450 173
Total des Capitaux propres	16	157 490 589	142 742 459	156 935 312
Total des capitaux propres et passifs	16	829 605 969	691 789 081	733 494 739

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien)

Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
-------	------------	------------	------------

Engagements donnés

Accords de financement prêt à mettre en force	31 783 352	38 018 255	17 565 602
Autres Engagements donnés	45	47 682 361	60 184 373
Total des engagements donnés	79 465 713	98 202 628	71 435 037

Engagements reçus

Hypothèques reçues	1 398 038	1 664 670	1 648 951
Garanties reçues d'établissements bancaires	47 682 361	60 184 373	53 869 435
Intérêts à échoir sur crédits leasing	148 901 687	134 865 960	151 974 473
Total des engagements reçus	197 982 086	196 715 003	207 492 859

Engagements réciproques

Emprunts obtenus non encore encaissés	50 000 000	36 700 000	110 500 000
Crédits consentis non encore versés	32 381 885	31 582 591	2 158 052
Opérations de portage	151 800	151 800	151 800
Total des engagements réciproques	82 533 685	68 434 391	112 809 852

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		51 080 751	46 771 269	96 763 825
Autres produits sur opérations de leasing		1 287 291	1 718 306	3 029 134
Total des produits de leasing	17	52 368 042	48 489 575	99 792 959
Charges financières nettes	18	(21 583 649)	(20 613 745)	(41 755 189)
Produits des placements	19	3 027 981	2 738 693	3 138 729
Produits nets		33 812 374	30 614 524	61 176 499
Autres produits d'exploitation	20	636 211	452 703	522 004
Charges de personnel	21	(7 017 606)	(6 418 405)	(13 664 001)
Autres charges d'exploitation	22	(2 172 486)	(2 146 602)	(4 530 029)
Dot. aux amortissements et aux résorptions	23	(353 110)	(347 672)	(712 082)
Total charges d'exploitation		(8 906 991)	(8 459 975)	(18 384 108)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		24 905 383	22 154 549	42 792 391
Dot. nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(2 027 860)	(2 676 629)	(2 728 657)
Dot. aux provisions pour dépréciation des titres	25	(4 900)	(4 989)	163 067
Résultat d'exploitation		22 872 624	19 472 931	40 226 801
Autres gains ordinaires	26	103 454	279 034	725 451
Autres pertes ordinaires	27	(1 036)	(2 285)	(4 038)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		22 975 042	19 749 680	40 948 214
Impôts sur les bénéfices	28	(7 848 825)	(7 076 968)	(12 915 034)
Résultat des activités ordinaires après impôt		15 126 217	12 672 712	28 033 180
Eléments extraordinaires	29	(1 570 942)	(1 415 394)	(2 583 007)
Résultat net de l'exercice		13 555 275	11 257 318	25 450 173

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026

(Unité : en dinar tunisien DT)

Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing	281 296 763	254 632 872	526 199 907
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(261 928 496)	(207 741 176)	(449 802 775)
Encaissements autres que leasing 30	1 229 021	1 510 979	2 634 742
Décaissements autres que leasing	(3 053 723)	(3 270 932)	(6 855 656)
Décaissements au personnel	(3 920 565)	(3 333 161)	(5 871 362)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	(12 386 960)	(13 589 010)	(23 769 536)
Acquisition/Cession de placements à court terme	15 000 000	34 000 000	19 000 000
Intérêts perçus 31	100 093	288 263	599 176
Intérêts payés 32	(22 003 051)	(21 508 396)	(40 082 199)
Impôts sur le résultat payés 33	(7 695 093)	(10 950 978)	(18 728 253)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(13 362 011)	30 038 461	3 324 044
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme 34	279 008	255 000	255 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte 35	162 772	88 250	95 428
Décaissements sur acquisition de placements à long terme 36	(10 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme 37	0	-	6 614 077
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres 38	(223 780)	(243 447)	(362 964)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres 39	12 700	192 927	381 298
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(9 769 300)	(1 707 270)	4 982 839
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés 40	(12 999 965)	(11 374 958)	(11 374 958)
Encaissements provenant des emprunts 41	224 000 000	104 200 000	274 400 000
Remboursement des emprunts 42	(139 720 577)	(121 254 581)	(272 045 361)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	71 279 458	(28 429 539)	(9 020 319)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	48 148 147	(98 348)	(713 436)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	10 533 318	11 246 754	11 246 754
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice 43	58 681 465	11 148 407	10 533 318

Arab Tunisian Lease

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 30 juin 2026

(Montants exprimés en dinar tunisien)

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

(a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30/06/2026, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONAL AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
BNA ASSURANCES	1 097 970	1 097 970	3,38%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	366 349	366 349	1,13%
CAPITAL ET INVESTISSEMENT	356 169	356 169	1,10%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
CHEDLY BEN AMMAR	301 806	301 806	0,93%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 693 607	6 693 607	20,60%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b)- Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)- Autres impôts et taxes

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 30 juin 2026, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

La société ATL déclare qu'elle utilise les mêmes principes et méthodes comptables dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2026 par rapport aux états financiers arrêtés au 31/12/2025.

Les états financiers semestriels ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires, et selon les mêmes principes comptables appliqués aux états financiers annuels arrêtés au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012, n°2021-01 du 11 janvier 2021 et n°2023-02 du 24 février 2023 ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action

-IFRS 9 – Instruments financiers

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

D'autre part, et concernant la structure de la société, ATL déclare qu'elle n'a pas procédé de changement au niveau de sa structure au titre de la période intermédiaire au 30/06/2026, pas de cession ni acquisition des filiales, pas d'investissement à long terme, pas de restructurations et pas d'abandons d'activité.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 30 juin 2026, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

La société ATL déclare qu'elle n'a pas procédé à des changements d'estimation des montants présentés dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2026 ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers au 31/12/2025.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d)- Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

-L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;

-La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

-L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.

-Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

-des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),

-de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),

-de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et

-de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

-Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4 : Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2026, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 22% par rapport à la même période de 2025

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 10 % par rapport à la même période de 2025

4-3. Augmentation de l'engagement de 11% par rapport à la même période de 2025 avec une masse des créances classées en diminution de 3,4 MDT par rapport au 30/06/2025.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 20% en passant de 11.257.318 DT, au 30 juin 2025, à 13.555.275 DT au 30 juin 2026.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2026 un montant de 60 273 KDT contre 11 162 KDT au 30 Juin 2025 et 10 578 KDT au 31 Décembre 2025 et s'analyse comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avoirs en Banques	60 244 476	11 133 842	10 550 065
Avoirs en Caisses	28 517	27 508	27 196
Avoirs Chez les Intermédiaires en Bourse	79	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	60 273 393	11 161 750	10 577 662

(*) Les placements en Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) obligataires de distribution sont classés parmi les équivalents de liquidités.

Ce classement est fondé sur le fait que ces placements répondent aux critères prévus par la Norme Comptable Tunisienne NCT 01 relative à la présentation des états financiers, ainsi que par les dispositions sectorielles applicables aux établissements financiers. En particulier, ces placements :

- Sont à court terme,
- Sont hautement liquides,
- Sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu,
- Et présentent un risque négligeable de changement de valeur

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2026 un montant de 0 KDT contre 0 KDT au 30 Juin 2025 et 15 000 KDT au 31 Décembre 2025. Il s'agit de certificat de dépôts.

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Certificats de dépôt au nominal	-	-	15 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	-	-	-
Total	-	-	15 000 000

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2026, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 720 026 KDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Créances sur contrats mis en force		749 015 330	663 777 603	726 766 653
Encours financiers	7.1	706 553 397	628 003 733	690 231 897
Impayés		45 777 440	38 774 887	39 953 469
Créances- assurance matériel en leasing		103 757	105 640	105 036
Créances- factures à établir		350 900	275 241	159 323
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
Intérêts échus différés		(3 772 040)	(3 383 775)	(3 684 949)
Créances sur contrats en instance de mise en force		32 381 885	31 582 591	2 158 052
Total brut des créances leasing	7.2	781 397 215	695 360 194	728 924 705
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(42 451 867)	(43 564 345)	(41 224 007)
Provisions collectives	7.2	(13 461 811)	(12 852 897)	(13 161 811)
Produits réservés	7.2	(5 457 519)	(4 926 899)	(4 906 416)
Total net des créances leasing		720 026 017	634 016 050	669 632 469

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 706 553 KDT contre 628 004 KDT au 30 Juin 2025 et 690 232 KDT au 31 Décembre 2025.

Par rapport au 31 décembre 2025, l'encours financiers a enregistré une augmentation nette de 16 321 500 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2025	1 961 846 849	(1 271 614 951)	690 231 897
Capital amorti des anciens contrats	-	(223 719 576)	(223 719 576)
Ajouts de la période	350 227 853	(76 208 011)	274 019 843
Investissements (Nouveaux contrats)	335 166 021	(73 644 581)	261 521 442
Relocations	15 061 832	(2 563 430)	12 498 402
Retraits de la période	(279 470 716)	245 491 948	(33 978 768)

Cessions à la valeur résiduelle	(195 957 691)	195 956 493	(1 197)
Cessions anticipées	(44 626 525)	31 959 912	(12 666 612)
Transferts (cessions)	(6 873 452)	3 107 012	(3 766 440)
Relocations	(27 018 189)	12 178 616	(14 839 573)
Liquidation d'encours	(4 994 859)	2 289 915	(2 704 944)
Soldes au 30 juin 2026	2 032 603 986	(1 326 050 590)	706 553 396

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Paielements minimaux sur contrats actifs		850 021 761	755 967 472	837 312 820
à recevoir dans moins d'1 an		362 949 331	315 925 523	341 630 872
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		485 800 223	437 886 374	494 082 532
à recevoir dans plus de 5 ans		1 272 207	2 155 575	1 599 416
Produits financiers non acquis		(148 901 687)	(134 865 960)	(151 974 473)
Investissement net dans les contrats actifs	(1)	701 120 074	621 101 512	685 338 347
à recevoir dans moins d'1 an		77 768 120	69 886 453	78 146 968
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		71 060 576	64 868 492	73 726 584
à recevoir dans plus de 5 ans		72 991	111 016	100 922
Valeurs résiduelles	(2)	457 260	457 131	457 204
Contrats suspendus en contentieux	(3)	4 976 062	6 445 090	4 436 347
Total		706 553 396	628 003 733	690 231 897

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Bâtiment et travaux publics		52 906 944	45 195 999	48 116 740
Industrie		93 989 158	87 110 052	101 909 799
Tourisme		139 950 262	125 242 928	132 044 360
Commerce et services		337 123 773	300 098 732	327 420 602
Agriculture		82 583 261	70 356 022	80 740 396
Total		706 553 396	628 003 733	690 231 897

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Equipements		26 878 713	15 539 818	24 883 350
Matériel roulant		598 029 990	528 277 026	579 659 369
Matériel spécifique		67 511 754	44 483 637	69 739 577
Sous Total		692 420 456	588 300 480	674 282 296
Immobilier		14 132 940	39 703 253	15 949 601
Total Net		706 553 396	628 003 733	690 231 897

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Au 30 Juin 2026	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	602 617 900	81 808 461	586 699	-	21 540 336	706 553 396	14 132 940
Impayés	3 443 356	10 699 507	165 422	18 464	31 450 691	45 777 440	-
Créances- assurance matériel en leasing	76 506	26 392	-	-	859	103 757	-
Créances- factures à établir	342 822	8 078	-	-	-	350 900	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(3 185 073)	(486 843)	(3 548)	-	(96 576)	(3 772 040)	-
Contrats en instance de mise en force	32 381 885	-	-	-	-	32 381 885	-
CREANCES LEASING	635 679 273	92 055 595	748 573	18 464	52 895 311	781 397 216	14 132 940
Avances reçues (*)	(14 750 690)	-	-	-	(22 649)	(14 773 339)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	620 928 583	92 055 595	748 573	18 464	52 872 662	766 623 877	14 132 940
ENGAGEMENTS HORS BILAN	31 460 917	322 435	-	-	-	31 783 352	-
TOTAL ENGAGEMENTS	652 389 500	92 378 030	748 573	18 464	52 872 662	798 407 229	14 132 940
Produits réservés	-	-	(27 182)	-	(5 430 337)	(5 457 519)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(21 666)	(9 232)	(40340643)	(40 371 541)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(2 080 326)	(2 080 326)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(48 848)	(9 232)	(47851 306)	(47 909 386)	-
Provisions à base collective	(13 461 811)	-	-	-	-	(13 461 811)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(13 461 811)	-	-	-	-	(13 461 811)	-
ENGAGEMENTS NETS	638 927 689	92 378 030	699 725	9 232	5 021 356	737 036 032	14 132 940
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,10%	0,00%	6,90%		
			7,00%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,09%	0,00%	6,62%		
			6,72%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			6,53%	50,00%	90,50%		
			89,32%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le stock de provision collective totalise 13 462 KDT au 30/06/2026 contre 13 162 KDT au 31/12/2025, soit une dotation complémentaire de 300 KDT.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2026 à 6,72% contre 6,99 % au 31 décembre 2025 et 7,93% au 30 juin 2025.

Le ratio des actifs bilantiels non performants s'établit au 30 juin 2026 à 7% contre 7.16 % au 31 décembre 2025 et 8.37% au 30 juin 2025.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réserves s'établit à 89.32 % au 30 juin 2026 contre 88.83% au 31 décembre 2025 et 85,06% au 30 juin 2025.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 Juin 2026, à 31 458 KDT contre 29 226 KDT au 30 Juin 2025 et 28 511 KDT au 31 Décembre 2025. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille investissement (1)	8.1	38 768 130	36 737 710	35 768 130
Participations directes		8 656 824	15 770 875	15 656 824
Participations en portage		151 800	151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		29 959 506	20 815 035	19 959 506
Créances rattachées (2)		326 744	288 657	375 293
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		232 637	194 550	281 186
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
Total brut		39 094 874	37 026 367	36 143 423
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 150 757)	(2 228 817)	(2 127 597)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 243 318)	(5 328 414)	(5 261 580)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		31 457 655	29 225 992	28 511 101

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 30 Juin 2026 à 31 222 KDT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					8 656 824	(2 150 757)	6 506 067
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	782,026	5,04%	391 013	(237 064)	153 949
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(163 882)	336 118
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000

SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	3,900	6,71%	390 000	(390 000)	-
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
ATLLD	1 996 000	10	1,000	99,80%	1 996 000	-	1 996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE : (***)					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					29 959 506	(5 243 318)	24 716 188
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					3 750 000	-	3 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 433 918)	66 088
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					927 500	(665 000)	262 500
FG7 ATD SICAR					200 000	-	200 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
FG10 Tunisie Développement SICAR					7 000 000	-	7 000 000
FG10 ATD SICAR					3 000 000	-	3 000 000
Total	2 518 918				38 768 130	(7 545 875)	31 222 255

(*)Le sort de la participation SARI, en l'absence de nouveaux investisseurs, sera examiné dans le cadre d'une éventuelle augmentation de capital, notamment par la conversion des créances de la banque mère, ce qui permettra de régulariser le seuil de participation de l'ATL.

(**) ATL LLD, filiale créée à la fin de 2019 avec un agrément de société de location de voitures, spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier, en attendant le changement du cadre légal. En effet les opérateurs du secteur de leasing ont déjà adressé aux autorités compétentes depuis 2019 un projet d'amendement de la loi 94-89 accompagné d'une étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé.

(***) Présenté au niveau des engagements réciproques, ce poste correspond au montant relatif à une opération de portage ancienne, actuellement en situation d'impayé et faisant l'objet d'un échéancier de remboursement convenu avec la contrepartie.
Par ailleurs, et conformément aux principes de prudence prévus par les normes comptables applicables aux établissements financiers, l'exposition correspondante fait l'objet d'une provision appropriée, tenant compte du niveau de risque de non-recouvrement.

Le détail des participations SICAR se présente comme suit:

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participations ATD SICAR			
SHPP	1 162 500	1 162 500	1 162 500
Food Quality	-	55 530	-
SGAA	240 000	240 000	240 000
SIMETAL	605 000	605 000	605 000
NETKYM	-	800 000	-
ATD SICAR	4 899 450	1 899 450	1 899 450

UTS PALMA	750 000	750 000	750 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	1 000 006	1 000 006
CANADO	210 000	210 000	210 000
CAP SAISONS	452 000	452 000	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	750 000	750 000
AXELARIS	490 000	490 000	490 000
TUNISCAST	2 000 000	2 000 000	2 000 000
MSC	3 000 150	3 000 150	3 000 150
TUNISCO	1 800 400	1 800 400	1 800 400
Total	17 359 506	15 215 035	14 359 506

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participations SICAR INVEST			
BRIQUETERIE BMZ	500 000	500 000	500 000
LABORATOIRE TP	350 000	350 000	350 000
CLINIQUE ZAGHOUAN	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SICAR INVEST	750 000	750 000	750 000
Total	4 600 000	4 600 000	4 600 000

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participations SOFIA SICAR			
GMG	800 000	800 000	800 000
Placements	200 000	200 000	200 000
Total	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Participations Tunisie Développement SICAR	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Poulina	7 000 000	0	0
Total	7 000 000	0	0

8.2- Méthode de comptabilisation des fonds gérés à la date de clôture

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme autres que les participations financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au cout font l'objet de provisions. les plus-values par rapport au cout ne sont pas constatées.

(**)Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST , ATD SICAR ,SOFIA SICAR et TD SICAR totalisent, au 30 Juin 2026, la somme de 30 102 KDT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	FG10 Tunisie Développe ment SICAR	FG10 ATD SICAR 2026	Total au 30/06/2026
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	2026	2026	
Participations en rétrocession	850 000	3 750 000	460 000	500 000	2 772 000	927 500	200 000	800 253	4 800 550	2 000 000	7 000 000	3 000 000	27 060 303
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	-	-	-	-	-	867	30 355	200 000	1 200 278	-	-	55 353	1 987 123
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	-	4 241	15 927	-	-	-	13 868	34 036
Disponibilités en Banques	-	-	20	-	-	38	99	20 542	3	70	-	73	20 845
Total des emplois	850 000	3 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	928 405	234 695	1 036 722	6 000 831	2 500 340	7 000 000	3 069 294	30 102 313
Dotations remboursables	850 000	3 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	927 500	200 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	7 000 000	3 000 000	29 959 506
Excédents antérieurs en instance	-	-	20	(1 407)	(175)	-	-	28 280	-	-	-	-	26 718
Excédent de l'exercice	-	-	-	(60)	(8)	870	34 695	8 331	795	306	-	69 294	114 223
Créditeurs divers	-	-	-	-	-	35	-	111	36	34	-	-	216
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 467	183	-	-	-	-	-	-	-	1 650
Total des ressources	850 000	3 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	928 405	234 695	1 036 722	6 000 831	2 500 340	7 000 000	3 069 294	30 102 313

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 Juin 2026 se détaille comme suit

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	-	-	-	-	-	907	34 709	8 355	837	342	-	69 339	114 489
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	461	-	-	-	-	461
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	8 140	-	-	-	69 339	77 479
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	907	34 709	-	837	342	-	-	36 795

Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(246)	-	-	-	-	(246)
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(60)	(8)	(37)	(14)	(24)	(42)	(36)	-	(45)	(266)
Excédent de l'exercice	-	-	-	(60)	(8)	870	34 695	8 331	795	306	-	69 294	114 223

Note 9 : Valeurs immobilisées

Les immobilisations propres de la société totalisent, au 30 Juin 2026, une valeur nette comptable de 3 989 KDT contre 4 047 KDT au 30 Juin 2025 et 4 110 KDT au 31 Décembre 2025.

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	97 783	107 453	133 374
Immobilisations corporelles	3 891 492	3 939 183	3 976 252
Total net	3 989 275	4 046 636	4 109 626

Note 9.1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 Juin 2026, une valeur nette comptable de 98 KDT contre 107 KDT au 30 Juin 2025 et 133 KDT au 31 Décembre 2025. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	940 115			940 115	(806 741)	(35 591)		(842 332)	97 783
TOTAUX		940 115			940 115	(806 741)	(35 591)		(842 332)	97 783

Note 9.2 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 30 Juin 2026, une valeur nette comptable de 3 891 KDT contre 3 939 KDT au 30 Juin 2025 et 3 976 KDT au 31 Décembre 2025.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(2 058 745)	(37 972)		(2 096 717)	2 219 089
Matériel de transport (*)	20,0%	2 153 641	223 001		2 376 642	(1 037 198)	(190 723)		(1 227 922)	1 148 720
Equipe-ments de bureau	10,0%	654 572			654 572	(540 238)	(10 878)		(551 116)	103 456
Matériel informatique	33,3%	1 130 458	727	3 315	1 127 871	(1 031 170)	(24 276)	3 315	(1 052 131)	75 740
Installations générales	10,0%	1 817 202	9 029		1 826 231	(1 443 825)	(53 669)		(1 497 495)	328 736
Immob en cours		1 500			1 500					1 500
TOTAUX		10 087 429	232 757	3 315	10 316 872	(6 111 176)	(317 518)	3 315	(6 425 381)	3 891 492

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC05 nouveau relative aux immobilisations corporelles ,le traitement comptable des immobilisations corporelles a été effectué en tenant compte des éléments suivants :

1-Pas de restriction sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.

2-Pas de dépenses comptabilisées dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle en cours de construction.

3-Pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisation corporelle.

Note 10 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2026 la somme de 13 860 KDT contre 13 339 KDT au 30 Juin 2025 et 5 664 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Instrument de couverture		0	744 000	376 249
Prêts et avances au personnel		1 456 992	1 598 928	1 620 220
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 105 521	1 349 466	1 240 685
Échéances à moins d'un an sur prêts		351 472	249 462	379 534
Avances et acomptes		4 426	4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		383 937	383 937	383 937
Créances immobilisées		423 459	423 459	423 459
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 520 552	1 450 991	1 948 574
Frais d'émission des emprunts	10.1	1 520 552	1 450 991	1 948 574
Etat, impôts et taxes (actif)		36 162	-9 263	6 173
Retenues à la source	10.2	74 615	29 097	44 626
Moins : provisions		(38 453)	(38 360)	(38 453)
Autres débiteurs		7 641 146	6 452 137	871 264
Autres débiteurs divers		7 890 512	6 701 503	1 120 630
Moins : provisions		(249 366)	(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif		2 820 840	2 717 923	457 464
Produits à recevoir		2 616 886	2 041 841	180 088
Charges constatées d'avance		203 954	676 082	277 375
Total		13 859 629	13 338 653	5 663 881

La rubrique "Instrument de couverture" est le montant de la perte de change couverte par Tunis Re.

La rubrique "créances immobilisées" :il s'agit d'un montant relatif à la consignation de la dernière tranche d'un contrat de financement immobilier.

10.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 Juin 2026 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	544 128	47	544 175	-
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	229 343	25	229 368	-
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	204 923	-	204 923	-
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	290 994	-	290 994	-
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	229 094	-	229 094	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	448 844	-	448 844	-
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	27 218	-	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	201 738	-	201 738	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	0
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	470 897	17 815	488 712	5 091
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	165 817	6 304	172 121	3 055
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	443 302	-	443 302	-
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	315 300	19 490	334 790	48 449
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	89 364	2 923	92 287	1 093
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	55 967	3 012	58 979	1 335
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	267 944	28 723	296 667	86 920
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	406 582	43 059	449 641	103 886
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 242	-	547 242	269 666	54 274	323 940	223 302
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	333 108	-	333 108	165 794	41 555	207 349	125 759
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	343 753	-	343 753	107 679	47 071	154 750	189 003
Frais d'émission emprunt ABC 2025-1	97 500	-	97 500	7 714	39 056	46 770	50 730
FE des obligations ATL 2025/1	341 596	-	341 596	38 683	56 465	95 148	246 448
FE des obligations ATL 2025/2	412 264	101	412 365	-	42 278	42 278	370 087
FE de l'emprunt SANAD 4	104 659	-	104 659	13 239	26 027	39 266	65 393
TOTAUX	7 722 270	101	7 722 371	5 773 694	428 126	6 201 820	1 520 552

10.2- Retenues à la source

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

Note 11 : Concours bancaires et dettes rattachées

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2026 la somme de 1 592 KDT contre 13 KDT au 30 Juin 2025 et 44 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banques, découverts	1 591 928	13 343	44 343
Total	1 591 928	13 343	44 343

Note 12 : Emprunts et dettes rattachées

'Les emprunts et dettes rattachées enregistrent au 30 Juin 2026 la somme de 542 201 KDT contre 437 999 KDT au 30 Juin 2025 et 459 148 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

		30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	526 346 737	423 391 115	442 437 882
Emprunts obligataires		263 988 000	231 258 200	299 988 000
Emprunts auprès des banques & E. F		152 857 143	112 261 905	64 309 524
Emprunts extérieurs		109 501 595	79 871 010	78 140 358
Intérêts post comptés courus	(2)	15 853 801	13 920 618	16 360 277
Intérêts courus sur emprunts obligataires		13 646 689	11 807 939	14 684 776
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 392 836	1 187 140	556 139
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		814 276	925 539	1 119 362
Contributions à payer au F.P.C	(3)	0	687 700	350 178
Total général		542 200 538	437 999 433	459 148 337

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1- Valeur de remboursement des emprunts

'La valeur remboursable des emprunts totalise au 30 Juin 2026 la somme de 526 347 KDT contre 423 391 KDT au 30 Juin 2025 et 442 438 KDT au 31 Décembre 2025.

Par rapport au 31 décembre 2025, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 Juin 2026, un accroissement net de 83 909 KDT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2021/1	23 600 000	-	(8 000 000)	-	15 600 000	8 000 000	7 600 000
ATL 2022/1	24 536 000	-	-	-	24 536 000	8 000 000	16 536 000
ATL 2023/1	38 692 000	-	(12 000 000)	-	26 692 000	12 000 000	14 692 000
ATL 2023/2	51 160 000	-	-	-	51 160 000	12 000 000	39 160 000
ATL 2024/1	32 000 000	-	(8 000 000)	-	24 000 000	8 000 000	16 000 000
ATL 2024/2	40 000 000	-	(8 000 000)	-	32 000 000	8 000 000	24 000 000
ATL 2025/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2025/2	50 000 000	-	-	-	50 000 000	10 000 000	40 000 000
Total des emprunts obligataires	299 988 000	-	(36 000 000)		263 988 000	74 000 000	189 988 000
BIRD	4 610 778	-	(683 333)	(0)	3 927 445	1 366 667	2 560 778
BEI	-	50 000 000	-	(0)	50 000 000	-	50 000 000
BERD	1 874 667	-	(1 816 667)	(58 000)	-	-	-
SANAD fund	20 649 336	-	(3 633 336)	(116 000)	16 900 000	6 760 000	10 140 000
GREEN FOR GROWTH Fund	2 410 299	-	(2 353 566)	(56 733)	-	-	-
KFW	42 971 277	-	(4 297 127)	-	38 674 150	8 594 255	30 079 894
PROPARCO	5 624 000	-	(5 484 167)	(139 833)	-	-	-
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	78 140 357	50 000 000	(18 268 196)	(370 567)	109 501 594	16 720 922	92 780 672
ATB (CMT)	-	10 000 000	-	-	10 000 000	1 657 047	8 342 953
CITI BANK (CCT)	22 500 000	112 000 000	(76 500 000)	-	58 000 000	58 000 000	-
ABC BANK (CMT)	15 000 000	-	(5 000 000)	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
ATTIJARI BANK (CMT)	8 000 000	-	(1 000 000)	-	7 000 000	2 000 000	5 000 000
QNB (CMT)	15 000 000	15 000 000	(2 000 000)	-	28 000 000	7 000 000	21 000 000
BIAT (CMT)	3 809 524	10 000 000	(952 381)	-	12 857 143	3 904 762	8 952 381
BTL (CCT)	-	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	64 309 524	172 000 000	(85 452 381)		150 857 143	102 561 809	48 295 333
ATD SICAR	-	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
Total des certificats de Dépôt	-	2 000 000	-		2 000 000	2 000 000	-
TOTAL GENERAL	442 437 881	224 000 000	(139 720 577)	(370 567)	526 346 737	195 282 731	331 064 005

12.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 30/06/2026								Au 31/12/2025
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	8 000 000	66 000 000	189 988 000	-	263 988 000	13 646 689		277 634 689	314 672 776
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-		-	-
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	-	-	-	-		-	-
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	2 560 778	-	3 927 445	166 411	-	4 093 856	4 807 581
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	10 714 286	39 285 714	50 000 000	9 549	-	50 009 549	-
SANAD Fund (SANAD)	-	6 760 000	10 140 000	-	16 900 000	408 614	-	17 308 615	21 279 333
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	-	-	0	-	-	0	2 481 540
BERD	-	-	-	-	-	-	-	-	1 969 471
KFW	-	8 594 255	30 079 894	-	38 674 150	229 701	-	38 903 851	43 230 648
PROPARGO	-	-	-	-	-	-	-	-	5 841 323
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
ATD SICAR	2 000 000	-	-	-	2 000 000	69 922	-	2 069 922	-
QNB	1 000 000	6 000 000	20 250 000	750 000	28 000 000	143 317	-	28 143 317	15 122 579
CITI BANK	39 000 000	19 000 000	-	-	58 000 000	704 298	-	58 704 298	22 738 832
ABC BANK	-	5 000 000	5 000 000	-	10 000 000	71 867	-	10 071 867	15 116 339
ATTIJARI	500 000	1 500 000	5 000 000	-	7 000 000	52 611	-	7 052 611	8 065 069
ATB	398 516	1 258 532	8 342 953	-	10 000 000	-	-	10 000 000	-
BIAT	1 476 190	2 428 571	8 952 381	-	12 857 143	350 821	-	13 207 964	3 822 845
BTL	25 000 000	-	-	-	25 000 000	-	-	25 000 000	-
Soldes au 30/06/2026	78 058 039	117 224 691	291 028 292	40 035 714	526 346 737	15 853 801	-	542 200 538	459 148 337

Note 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint au 30 Juin 2026 la somme de 14 773 KDT contre 14 502 KDT au 30 Juin 2025 et 3 608 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avances et acomptes reçus des clients	14 773 339	14 501 883	3 607 611
Total net	14 773 339	14 501 883	3 607 611

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 97 161 KDT contre 82 750 KDT au 30 Juin 2025 et 95 897 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs de biens (1)	96 342 843	82 228 006	94 913 020
Fournisseurs, factures parvenues	8 132 232	6 179 654	7 326 965
Fournisseurs, factures non parvenues	3 346 794	3 007 193	2 327 006
Effets à payer	84 863 817	73 041 159	85 259 049
Autres fournisseurs (2)	817 965	522 029	983 654
Compagnies d'assurance	1 036	1 036	305 706
Fournisseurs d'immobilisation propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	793 368	497 432	654 387
Total général	97 160 808	82 750 035	95 896 674

Note 15 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 30 Juin 2026 la somme de 16 389 KDT contre 13 782 KDT au 30 Juin 2025 et 17 862 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour risques et charges :	3 901 630	2 701 630	3 401 630
Provision pour risque et charges	3 800 000	2 600 000	3 300 000
Provision affaires en contentieux	101 630	101 630	101 630
Etat impôts et taxes :	6 981 118	6 004 650	7 067 287
Impôt sur les sociétés à payer 15.1	5 542 967	4 565 245	3 789 625
TVA à payer	539 691	693 991	2 270 629
Autres impôts et taxes	898 460	745 414	1 007 033
Personnel :	3 888 126	3 314 039	5 418 720
Bonus et primes de bilan à payer	3 275 665	2 703 138	4 929 784
Congés à payer	612 462	610 902	488 936
Créditeurs divers	5 213	5 178	5 178
Actionnaires, dividendes à payer	575	540	540
Autres créditeurs divers	4 638	4 638	4 638
Organismes de sécurité sociale	692 285	566 776	594 485
Autres charges à payer	750 441	1 116 998	1 265 208
Comptes de régularisation passif :	169 954	72 658	109 954
Comptes d'attente à régulariser	169 954	72 658	109 954
Total	16 388 767	13 781 929	17 862 462

(*) la Provision constatée par la société vise à couvrir un risque éventuel de nature fiscal ou social.

(**) Il s'agit d'un dossier saisie arrêt client ATL : Affaire rendue en notre faveur en première instance en attente d'une copie exécutoire

15.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôt sur les sociétés dû	9 419 767	8 492 362	15 498 041
Acomptes provisionnels	(3 874 510)	(3 901 160)	(11 703 480)
Retenues à la source opérées par les tiers	(2 290)	(25 956)	(4 935)
Dette (report) d'impôt exigible	5 542 967	4 565 246	3 789 625

Note 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	10 881 166	8 421 140	8 421 140
Réserve pour réinvestissements exonérés	42 856 182	39 521 712	39 521 712
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	3 007 474	2 707 474	2 707 474
Résultats reportés (*) (**)	23 440 492	17 084 815	17 084 815
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	143 935 314	131 485 141	131 485 141
Résultat de l'exercice (1)	13 555 275	11 257 318	25 450 173
Capitaux propres avant affectation (D)	157 490 589	142 742 459	156 935 314
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,417	0,346	0,783

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 212 243 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 234 493	21 580 701	142 860 141
Reclassements	-	-	-	(3 037 243)	-	-	3 037 243	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 842 622	6 250 000	-	300 000	13 188 079	(21 580 701)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	-11 375 000	-	(11 375 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	25 450 173	25 450 173
Soldes au 31/12/2025	32 500 000	25 250 000	8 421 140	39 521 712	6 000 000	2 707 474	17 084 815	25 450 173	156 935 314
Reclassements	-	-	-	(6 665 530)	-	-	6 665 530	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	2 460 026	10 000 000	-	300 000	12 690 147	-25 450 173	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	-13 000 000	-	-13 000 000
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	13 555 275	13 555 275
Soldes au 30/06/2026	32 500 000	25 250 000	10 881 166	42 856 182	6 000 000	3 007 474	23 440 492	13 555 275	157 490 589

Note 17 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts et revenus assimilés (1)	51 080 751	46 771 269	96 763 825
Marges financières nettes de leasing (A)	50 227 852	45 307 916	93 906 635
Pré loyers (B)	13 684	17 530	33 353
Intérêts de retard	1 390 318	1 549 024	3 130 019
Variation des produits réservés	(551 104)	(103 201)	(306 182)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 287 291	1 718 306	3 029 134
Pdt. de cessions anticipées de biens donnés en leasing	447 841	649 069	1 013 553
Récupération de frais de dossiers	460 571	708 656	1 288 242
Récupération de frais de rejet	378 879	360 581	727 339
Total	52 368 042	48 489 575	99 792 959
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice	690 231 897	637 728 481	637 728 481
A la fin de l'exercice	706 553 397	628 003 733	690 231 897
Moyenne (C)	698 392 647	632 866 107	663 980 189
Produits de l'exercice (D)	50 241 536	45 325 446	93 939 988
Taux moyen	7,19%	7,16%	14,15%

Le Produit Net du Leasing a augmenté de 10% en passant de 30,6 MDT en juin 2025 à 33,8MDT en juin 2026 principalement grâce à la hausse des intérêts conventionnels qui ont progressé de 46,8 MDT à 51 MDT (+9%).

Cette amélioration est directement liée à la croissance de l'encours financier moyen, passé de 632,9 MDT à 698,4 MDT (+10%). Cette hausse de l'encours résulte d'un niveau plus élevé de mises en force, soutenant ainsi la dynamique des nouveaux contrats financés.

Note 18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charges financières des emprunts (1) (A)	(21 787 188)	(20 834 016)	(42 258 652)
Intérêts sur emprunts obligataires	(13 827 057)	(12 506 461)	(26 018 743)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F	(5 021 881)	(4 563 039)	(9 090 850)
Intérêts sur emprunts extérieurs	(2 121 749)	(2 028 075)	(4 142 824)
Contributions au F.P.C	(96 314)	(987 123)	(1 542 487)
Commissions sur emprunts bancaires	(287 415)	(310 181)	(577 192)
Intérêts sur certificats de dépôts	(4 649)	(65 953)	(152 437)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(428 123)	(373 183)	(734 119)
Autres charges financières nettes (2)	203 539	220 271	503 463
Intérêts sur comptes courants	203 539	220 271	503 463
Relation de couverture (3)	0	0	0
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	376 249	-275 577	92 174
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(376 249)	275 577	(92 174)
Total	(21 583 649)	(20 613 745)	(41 755 189)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice	442 437 882	440 174 696	440 174 696
A la fin de l'exercice	526 346 738	423 391 115	442 437 882
Moyenne	484 392 310	431 782 906	441 306 289
Taux moyen	4,50%	4,83%	9,58%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits des placements à court terme (1)	0	326 892	404 414
Revenus des certificats de dépôt	0	326 892	404 414
Produits des placements à long terme (2)	3 027 981	2 411 801	2 734 315
Dividendes	279 008	255 000	255 000
Revenus nets des fonds gérés	114 223	172 051	494 566
Gains sur cession d'actions	2 605 000	1 950 000	1 950 000
Jetons de présence	29 750	34 750	34 750
Total	3 027 981	2 738 693	3 138 729

Note 20 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits locatifs des contrats de location simple *	13 563	12 706	26 258
Commissions de performance	15 872	0	0
Intérêts sur prêts au personnel	47 839	51 808	104 391
Ristournes sur contrats d'assurance	558 936	388 190	391 354
Total	636 211	452 703	522 004

* Il s'agit de la location du siège ATLLLD ,le contrat de location est annuel , il est renouvelable par tacite reconduction et ne comporte pas des loyers conditionnels

Note 21 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique enregistre au 30 Juin 2026 la somme de 7 018 KDT contre 6 418 KDT au 30 Juin 2025 et 13 664 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avantages à court terme	(6 178 491)	(5 693 779)	(12 383 722)
Salaires et compléments de salaires	(3 890 471)	(3 299 774)	(7 265 881)
Bonus et prime de bilan	(1 270 479)	(1 475 144)	(3 701 790)
Autres charges de personnel	(413 303)	(421 081)	(541 163)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(573 890)	(472 763)	(830 931)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(30 349)	(25 017)	(43 957)
Avantages postérieurs à l'emploi	(839 115)	(724 626)	(1 280 279)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(461 987)	(380 580)	(668 909)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(235 614)	(185 743)	(294 765)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(141 514)	(158 304)	(316 606)
Total	(7 017 606)	(6 418 405)	(13 664 001)

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

●Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;

●Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.

●Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

●L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.

●Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Honoraires et autres rémunérations	(563 064)	(522 416)	(1 191 886)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(195 140)	(237 828)	(402 697)
Autres impôts et taxes	(344 387)	(306 233)	(589 048)
Publicité, publications et relations publiques	(81 982)	(130 512)	(341 394)
Frais postaux et de télécommunication	(73 473)	(115 047)	(240 468)
Services bancaires et assimilés	(239 199)	(142 362)	(353 627)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(99 236)	(95 671)	(192 013)
Cotisations APB	(11 263)	(15 752)	(31 505)
Loyers et charges locatives	(127 258)	(142 037)	(374 379)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(60 198)	(81 641)	(121 351)
Autres charges d'exploitation	(377 286)	(357 103)	(691 661)
Total	(2 172 486)	(2 146 602)	(4 530 029)

Note 23 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(35 591)	(35 180)	(69 259)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(317 519)	(312 492)	(642 823)
Total	(353 110)	(347 672)	(712 082)

Note 24 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût du risque	(1 527 860)	(2 226 629)	(1 578 564)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 527 860)	(2 226 629)	(1 570 106)

Pertes sur créances radiées	0	0	(1 606 823)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0	1 374 900
Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	0	223 465
Variation des provisions sur autres actifs	0	0	(93)
Dotations aux provisions pour couverture autre actif	0	0	(93)
Variation des provisions pour risques et charges	(500 000)	(450 000)	(1 150 000)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500 000)	(450 000)	(1 150 000)
Total	(2 027 860)	(2 676 629)	(2 728 657)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations	(4 900)	(4 989)	(2 463)
Reprises	0	0	165 530
Total	(4 900)	(4 989)	163 067

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires enregistrent au 30 Juin 2026 la somme de 103 KDT contre 279 KDT au 30 Juin 2025 et 725 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Profits exceptionnels	103 454	279 034	725 451
Total	103 454	279 034	725 451

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances.

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires entregistrent au 30 Juin 2026 la somme de 1 KDT contre 2 KDT au 30 Juin 2025 et 4 KDT au 31 Décembre 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Pertes exceptionnelles	(1 036)	(2 285)	(4 038)
Total	(1 036)	(2 285)	(4 038)

Note 28 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(7 848 825)	(7 076 968)	(12 915 034)
Total	(7 848 825)	(7 076 968)	(12 915 034)

Note 29 : Eléments extraordinaires

Contribution conjoncturelle exceptionnelle

Il s'agit de la contribution sociale de solidarité, au taux de 4 %, due au titre de l'exercice concerné, instituée par l'article 87 de la loi de finances pour l'année 2026, ainsi que de la contribution destinée au renforcement des ressources de financement des caisses sociales, également au taux de 4 %, instituée par l'article 20 de la loi de finances pour l'année 2026.

Note 30 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encaissements sur créances des contrats de location simple	301 894	78 107	27 466
Jetons de présence perçus	29 750	34 750	34 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	558 936	388 190	391 354
Autres	338 441	1 009 932	2 181 172
Total	1 229 021	1 510 979	2 634 742

Note 31 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts perçus sur placements à court terme	0	152 664	195 024
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	100 086	135 552	404 152
Intérêts perçus sur prêts au personnel	6	48	-
Total	100 093	288 263	599 176

Note 32 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(14 865 144)	(13 181 313)	(23 816 758)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(4 269 478)	(4 537 918)	(9 655 827)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(2 421 133)	(2 410 222)	(5 172 014)
Contributions payées au F.P.C	(446 492)	(1 352 801)	(1 356 131)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	0	81 977	38 586
Intérêts payés sur certificat de dépôt	0	(100 997)	(100 997)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(804)	(7 122)	(19 057)
Total	(22 003 051)	(21 508 396)	(40 082 199)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Impôt sur les sociétés payé	(3 794 560)	(7 137 093)	(7 137 093)
Acomptes provisionnels payés	(3 874 510)	(3 901 160)	(11 703 480)
Retenues à la source opérée par les tiers	(26 023)	87 275	112 320
Total	(7 695 093)	(10 950 978)	(18 728 253)

Note 34 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	279 008	255 000	255 000
Total	279 008	255 000	255 000

Note 35 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Produits perçus sur FG ATD SICAR	162 772	88 250	95 428
Total	162 772	88 250	95 428

Note 36 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Participation	(10 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
Total	(10 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)

Note 37 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Remboursements sur fonds à capital risque	0	0	6 614 077
Total	0	0	6 614 077

Note 38 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	0	0	(60 000)

Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(223 729)	(205 316)	(247 027)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(51)	(38 131)	(55 937)
Total	(223 780)	(243 447)	(362 964)

Note 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Valeur brute des immobilisations cédées	0	223 334	309 505
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	0	(223 334)	(309 505)
Résultat de cession des immobilisations	12 700	192 927	381 298
Total	12 700	192 927	381 298

Note 40 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Détachement de dividendes	(12 999 965)	(11 375 000)	(11 375 000)
Dividendes non versés	0	42	42
Total	(12 999 965)	(11 374 958)	(11 374 958)

Note 41 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	-	-	90 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	50 000 000	-	16 900 000
Encaissement des crédits bancaires à court terme	139 000 000	84 200 000	147 500 000
Encaissements sur crédits à moyen terme	35 000 000	20 000 000	20 000 000
Total	224 000 000	104 200 000	274 400 000

Note 42 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Remboursements sur emprunts obligataires	(36 000 000)	(28 434 000)	(49 704 200)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(18 268 196)	(18 268 200)	(36 536 400)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(8 952 381)	(15 152 381)	(60 804 762)
Remboursement des crédits bancaires à court terme	(76 500 000)	(59 400 000)	(125 000 000)
Total	(139 720 577)	(121 254 581)	(272 045 361)

Note 43 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avoirs en banques	60 244 476	11 133 842	10 550 065
Découverts bancaires	(1 591 928)	(13 343)	(44 343)
Avoirs en caisse	28 517	27 508	27 196
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	58 681 465	11 148 407	10 533 318

Note 44 : Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A ASSURANCES	Actionnaire détenant 3,38% du capital de l'ATL (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 51,72%)
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2024 : 44,85%) (**)
ATLLLD	A.T.L actionnaire détenant 99,8% du capital de ATLLLD au 31/12/2025
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2024 : 35,41%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 76,76%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 98,68%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligatoire

Note 45 : Engagements hors bilan

45.1- Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	42 434 928	52 395 850	47 415 389
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 247 433	7 788 522	6 454 046
Total	47 682 361	60 184 373	53 869 435

45.2- Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la date de l'arrêté des états financiers au 30/06/2026 n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Note 47 : Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société ATL présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, il :

- * Examine régulièrement la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG ;
- * Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- * Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

La supervision des risques climatiques sera progressivement intégrée dans le SGES actuel, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une revue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif. A ce titre, elle :

- * Intègre progressivement les considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi
- * Formalise des politiques et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- * Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting ;
- * Présente au Conseil un reporting périodique sur l'état d'avancement, les écarts identifiés et les mesures correctives engagées.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions Gestion des risques, Conformité et Audit interne, ainsi qu'un Comité ESG, et élargit progressivement leur périmètre d'intervention :

- * Gestion des risques : intègre les facteurs ESG dans la cartographie des risques, renforce progressivement les contrôles de second niveau et consolide les indicateurs de suivi.

* Conformité : assure la veille réglementaire, émet des recommandations de mise en conformité et suit l'exécution des plans d'actions.

* Audit interne : réalise des évaluations indépendantes périodiques de l'efficacité du dispositif et formule des recommandations d'amélioration continue.

* Comité ESG (incluant notamment des membres de la Direction Générale, le Directeur RH et le Responsable ESG) : coordonne la mise en œuvre des actions, prépare le reporting ESG et assure l'intégration opérationnelle des enjeux de durabilité, avec une extension progressive des thèmes et processus couverts.

2. Stratégie ESG

En tant qu'établissement de leasing, ATL est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- * Les actifs financés (véhicules, équipements...);
- * Les secteurs d'activité de la clientèle ;
- * La performance environnementale et sociale des biens loués pendant leur cycle de vie ;
- * La localisation des actifs financés (loués) et des sites clients, exposant aux aléas physiques (inondations, vagues de chaleur, événements extrêmes) ;
- * Les exigences réglementaires applicables aux clients et aux produits (incluant, le cas échéant, l'exposition au MACF pour les clients exportateurs vers l'UE).
- * Et éventuellement les garanties reçues.

La Société a engagé une démarche progressive visant à :

Intégrer des considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi ;

Développer des offres de financement pour des actifs à meilleure performance environnementale ;

Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités internes (énergie, déchets, déplacements) ;

Renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, ATL a poursuivi au cours du premier semestre 2026 le renforcement de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), intégré à l'ensemble du cycle d'exploitation et de financement.

Chaque opération est soumise à une procédure de due diligence E&S structurée autour de catégories de risque A et B, permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre les impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés, notamment en matière d'impact pollution, de gestion des déchets, d'empreinte carbone, de conditions de travail et de conformité réglementaire.

ATL entend s'orienter en priorité vers des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique portés par ses clients, notamment dans les secteurs industriel, agricole et de la pêche. Sur le plan du reporting extra-financier.

4. Indicateurs ESG

ATL a engagé sa trajectoire de convergence vers les normes internationales IFRS S1 et S2, avec des premiers éléments déjà mis en œuvre et d'autres en cours de préparation, témoignant d'une volonté d'amélioration continue de la transparence et de la qualité de l'information ESG communiquée à ses parties prenantes.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la finance durable, notre institution a été retenue pour bénéficier de la ligne de financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dont l'accès est conditionné par le respect d'exigences rigoureuses en matière environnementale et sociale (E&S). Cette éligibilité constitue une reconnaissance de la maturité de notre dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux et de notre volonté d'aligner nos pratiques sur les standards internationaux.

Par ailleurs, l'assistance technique associée à cette ligne nous permet de bénéficier d'une collaboration étroite avec Smart Consult et Expertise France afin de renforcer notre système de gestion des risques E&S. Cet accompagnement porte notamment sur la définition d'indicateurs clés de performance (KPIs) et la mise en place d'un tableau de bord de suivi des risques environnementaux et sociaux, l'intégration du risque climatique dans notre processus d'évaluation des risques de crédit, ainsi que la mise en place des premières bases méthodologiques pour l'élaboration d'un bilan carbone de l'institution.

Ces actions contribueront à renforcer notre résilience face aux enjeux climatiques et à consolider notre démarche d'amélioration continue en matière d'ESG.

5. Les dotations allouées pour le financement des programmes RSE

Le budget RSE 2026 estimé à 50 KDT pour servir des :

- Actions caritatives
- Appui au sport et à la jeunesse
- Développement local

ARAB TUNISIAN LEASE

Avis des commissaires aux comptes sur

Les Etats Financiers semestriels Arrêtés au 30 juin 2026

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières. Nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du **1er janvier au 30 juin 2026** et faisant apparaître un total bilan de 829 606 Mille Dinars et un résultat bénéficiaire de 13 555 Mille Dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Arab Tunisian Lease », comprenant le bilan au **30 juin 2026**, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures

analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Aout 2026

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C -MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI

P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM

SICAV BH CAPITALISATION
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Juin 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV BH CAPITALISATION pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 77 439 531 DT et un résultat de la période de 2 111 639 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV BH CAPITALISATION , comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH CAPITALISATION arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2026, 26,11% de l'actif de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit 6,11% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 53 513 819 DT au 30 Juin 2026, et représente une quote-part de 69,10% de l'actif de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit 10,9% au dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
au 30 Juin 2026
(unité : TND)

		Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIF					
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>32 318 419</u>	<u>23 642 081</u>	<u>26 149 643</u>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		3 628 187	2 615 572	-
b	Obligations et valeurs assimilées		28 690 231	21 026 509	26 149 643
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>45 120 565</u>	<u>29 717 630</u>	<u>29 367 818</u>
a	Placements monétaires	3.2	41 094 611	28 922 614	28 923 552
b	Disponibilités		4 025 953	795 016	444 266
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	3.3	<u>548</u>	<u>4 705</u>	<u>8 479</u>
TOTAL ACTIF			77 439 531	53 364 415	55 525 940
<u>PASSIF</u>					
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>		-		-
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.4	<u>137 367</u>	<u>86 815</u>	<u>119 131</u>
a	Opérateurs créditeurs		137 367	86 815	119 131
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.5	<u>252 038</u>	<u>247 922</u>	<u>268 185</u>
a	Autres créditeurs divers		252 038	247 922	268 185
TOTAL PASSIF			389 405	334 737	387 316
<u>ACTIF NET</u>					
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	3.6	<u>74 967 026</u>	<u>51 202 865</u>	<u>51 685 497</u>
<u>CP2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>	3.7	<u>2 083 100</u>	<u>1 826 813</u>	<u>3 453 128</u>
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	-
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		2 083 100	1 826 813	3 453 128
ACTIF NET			77 050 126	53 029 678	55 138 625
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			77 439 531	53 364 415	55 525 941

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire du 15.05.2026 affectant ces sommes au niveau du poste capital

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026

(Unité en TND)

	No te	Période du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025	
PR1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	<u>533 389</u>	<u>1 051 133</u>	<u>539 368</u>	<u>942 809</u>	<u>1 809 868</u>
	a- Dividendes		-	-	132 115	132 115	132 115
	b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		533 389	1 051 133	407 252	810 693	1 677 753
PR2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	<u>636 329</u>	<u>1 264 122</u>	<u>428 353</u>	<u>719 022</u>	<u>1 874 702</u>
	Total des revenus des placements		<u>1 169 718</u>	<u>2 315 256</u>	<u>967 721</u>	<u>1 661 830</u>	<u>3 684 570</u>
CH3	<u>Intérêts des mises en pension</u>		-	-	-	-	-
CH1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.3</u>	<u>- 137 367</u>	<u>- 268 423</u>	<u>- 86 815</u>	<u>- 152 589</u>	<u>- 372 090</u>
	Revenu net des placements		1 032 351	2 046 832	880 906	1 509 241	3 312 480
CH2	<u>Autres charges</u>	<u>4.4</u>	<u>- 36 093</u>	<u>- 68 999</u>	<u>- 26 016</u>	<u>- 48 650</u>	<u>- 104 333</u>
	Résultat d'exploitation		996 258	1 977 833	854 890	1 460 592	3 208 147
PR4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>88 056</u>	<u>105 267</u>	<u>292 878</u>	<u>366 221</u>	<u>244 982</u>
	Sommes capitalisables de la période		1 084 315	2 083 100	1 147 768	1 826 813	3 453 129
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>- 88 056</u>	<u>- 105 267</u>	<u>- 292 878</u>	<u>- 366 221</u>	<u>- 244 982</u>
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		<u>55 935</u>	<u>128 111</u>	<u>- 85 917</u>	<u>- 47 244</u>	-
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		<u>5 695</u>	<u>5 695</u>	<u>- 7 104</u>	<u>- 1 871</u>	<u>50 145</u>
	Frais de négociation de titres		-	-	<u>- 459</u>	<u>- 459</u>	<u>- 459</u>
	-						
	Résultat net de la période		1 057 888	2 111 639	761 409	1 411 018	3 257 833

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		Période du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 057 888</u>	<u>2 111 639</u>	<u>761 409</u>	<u>1 411 018</u>	<u>3 257 833</u>
a-	Résultat d'exploitation	<u>996 258</u>	<u>1 977 833</u>	<u>854 890</u>	<u>1 460 592</u>	<u>3 208 147</u>
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<u>55 935</u>	<u>128 111</u>	<u>- 85 917</u>	<u>- 47 244</u>	<u>-</u>
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<u>5 695</u>	<u>5 695</u>	<u>- 7 104</u>	<u>- 1 871</u>	<u>50 145</u>
d-	Frais de négociation de titres	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>- 459</u>	<u>- 459</u>	<u>- 459</u>
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>					
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 785 110</u>	<u>18 234 796</u>	<u>11 603 983</u>	<u>21 074 624</u>	<u>21 336 757</u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>9 331 219</u>	<u>36 402 898</u>	<u>16 107 462</u>	<u>28 444 126</u>	<u>58 526 833</u>
-	Capital	<u>27 328 300</u>	<u>87 153 100</u>	<u>37 126 600</u>	<u>66 115 000</u>	<u>133 353 200</u>
-	Régularisation des sommes non capitalisables	<u>-15 266 415</u>	<u>- 51 082 195</u>	<u>- 22 123 099</u>	<u>- 38 875 745</u>	<u>- 79 148 114</u>
-	Régularisation des sommes capitalisables	<u>- 2 730 667</u>	<u>331 993</u>	<u>1 103 960</u>	<u>1 204 871</u>	<u>4 321 747</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u>- 7 546 108</u>	<u>- 18 168 102</u>	<u>- 4 503 479</u>	<u>- 7 369 502</u>	<u>- 37 190 076</u>
-	Capital	<u>- 20 113 400</u>	<u>- 43 534 600</u>	<u>- 10 398 900</u>	<u>- 17 108 800</u>	<u>- 83 420 500</u>
-	Régularisation des sommes non capitalisables	<u>11 573 189</u>	<u>25 593 224</u>	<u>6 093 699</u>	<u>9 965 143</u>	<u>49 674 137</u>
-	Régularisation des sommes capitalisables	<u>994 103</u>	<u>- 226 726</u>	<u>- 198 278</u>	<u>- 225 845</u>	<u>- 3 443 713</u>
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 842 999</u>	<u>20 346 435</u>	<u>12 365 392</u>	<u>22 485 643</u>	<u>24 594 590</u>
AN4	<u>Actif net</u>					
a-	En début de période	<u>72 642 061</u>	<u>55 138 625</u>	<u>40 664 286</u>	<u>30 544 035</u>	<u>30 544 035</u>
b-	En fin de période	<u>77 050 126</u>	<u>77 050 126</u>	<u>53 029 678</u>	<u>53 029 678</u>	<u>55 138 625</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>					
a-	En début de période	<u>1 585 573</u>	<u>1 221 537</u>	<u>944 995</u>	<u>944 995</u>	<u>722 210</u>
b-	En fin de période	<u>1 657 722</u>	<u>1 657 722</u>	<u>1 212 272</u>	<u>1 212 272</u>	<u>1 221 537</u>
-	<u>Valeur liquidative</u>	<u>46.480</u>	<u>46.480</u>	<u>43.744</u>	<u>43.744</u>	<u>45.139</u>
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5.83%</u>	<u>5.99%</u>	<u>6.64%</u>	<u>6.92%</u>	<u>6.73%</u>

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 30.06.2026	% actif	% actif net
Obligations et valeurs assimilées :			28 009 004	28 690 232	37.05%	37.24%
Titres émis par le Trésor :		117 800	10 592 500	10 665 796	13.77%	13.84%
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHYZ8T348	9 800	980 000	1 027 777	1.33%	1.33%
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	600 000	635 412	0.82%	0.82%
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	600 000	635 950	0.82%	0.83%
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	656 250	696 018	0.90%	0.90%
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	656 250	696 399	0.90%	0.90%
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	200 000	209 271	0.27%	0.27%
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	200 000	209 214	0.27%	0.27%
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	2 000	160 000	164 605	0.21%	0.21%
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	3 000	240 000	246 373	0.32%	0.32%
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	3 000	300 000	242 045	0.31%	0.31%
EMP NAT 2024 T4 CB TF	TN9092FJVKK8	10 000	1 000 000	1 044 462	1.35%	1.36%
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 589 398	2.05%	2.06%
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	300 000	306 145	0.40%	0.40%
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	400 000	300 984	0.39%	0.39%
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	800 000	601 997	0.78%	0.78%
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	5 000	500 000	514 606	0.66%	0.67%
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	5 000	500 000	535 200	0.69%	0.69%
EMP NAT T2 2024 CBTF	TNX0K9990B08	8 000	800 000	808 076	1.04%	1.05%
EMP NAT T2 2024 CB TV	TNC6WBFURIQ8	2 000	200 000	201 863	0.26%	0.26%
Titres émis par des sociétés :		216 800	17 416 504	18 024 436	23.28%	23.39%
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	4 000	160 000	162 173	0.21%	0.21%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATF	TNDE9EH7SA12	2 000	120 000	126 423	0.16%	0.16%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	180 000	189 052	0.24%	0.25%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	180 000	189 052	0.24%	0.25%
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	10 000	1 000 000	1 043 402	1.35%	1.35%
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	10 000	1 000 000	1 043 402	1.35%	1.35%
AMEN BANK SUB 2026-1	TNQXCLYWABG2	5 000	500 000	509 250	0.66%	0.66%
AMEN BANK SUB 2026-1	TNQXCLYWABG2	5 000	500 000	509 250	0.66%	0.66%

ATL 2023-1	TNMA55MMDD46	2 000	80 000	82 338	0.11%	0.11%
ATL 2023-1	TNMA55MMDD46	5 000	200 000	205 845	0.27%	0.27%
ATL 2023-2	TN06F5NFW3K1	5 000	300 000	318 152	0.41%	0.41%
ATL 2023-2	TN06F5NFW3K1	2 000	120 000	127 261	0.16%	0.17%
ATL 2024-2	TNTUDMZLCA16	5 000	400 000	414 065	0.53%	0.54%
ATL 2025-1	TN0004700100	4 000	400 000	425 888	0.55%	0.55%
ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	5 000	500 000	511 331	0.66%	0.66%
ATTIJARI LEASING 2024-1	TNO6AI2ZF0D3	2 500	150 000	153 520	0.20%	0.20%
BH BANK 2021-2 C	TN0PID0RGAE6	2 000	120 000	126 103	0.16%	0.16%
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	15 000	900 000	905 685	1.17%	1.18%
BTK 2025-1 CA TF	TN4ZLSBTX4X7	3 000	300 000	309 145	0.40%	0.40%
BTK 2025-1 CB TV	TN8S19HHK9U6	12 000	1 200 000	1 236 148	1.60%	1.60%
BTK LEASING 2025-1	TN1T1YC5F1E6	10 000	1 000 000	1 059 130	1.37%	1.37%
BTK LEASING SUB 2026-1	TNUVSEHTMT81	20 000	2 000 000	2 041 819	2.64%	2.65%
DAAM 2025-1	TNTEPPETCXN3	5 000	500 000	528 114	0.68%	0.69%
ENDA TAMWEEL 2024-1	TNCYYRNQ4UA6	5 000	400 000	432 382	0.56%	0.56%
ENDA TAMWEEL 2025-1	TNUPKQSV5F28	4 000	400 000	401 341	0.52%	0.52%
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	6 000	120 000	122 474	0.16%	0.16%
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	2 000	80 000	81 810	0.11%	0.11%
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	3 000	120 000	122 498	0.16%	0.16%
HL 2024-1 FIXE 10.70%	TNAQSF8ZD1W1	5 000	300 000	304 644	0.39%	0.40%
TAYSIR 2024-1	TNEDMOU67Y09	5 000	400 000	424 846	0.55%	0.55%
TLF 2023-2	TNMCJHUZPRD0	5 000	300 000	312 242	0.40%	0.41%
TLF 2024-1	TN4SCYEXIVY5	5 000	300 000	303 136	0.39%	0.39%
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	4 000	320 000	341 136	0.44%	0.44%
TLF 2025-1	TNQ8KNUQO9D7	10 000	800 000	809 644	1.05%	1.05%
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	3 000	60 000	63 170	0.08%	0.08%
UBCI SUB 2025-1	TN8S8S99B8S7	10 000	1 000 000	1 048 004	1.35%	1.36%
UBCI SUB 2025-2	TNATYLQMS1D3	10 000	1 000 000	1 033 674	1.33%	1.34%
UIB 2011-1	TN0003900263	300	6 504	6 888	0.01%	0.01%
Titres OPCVM :		30 700	3 500 076	3 628 187	0.00%	0.00%
FCP LEPTIS OBLIG CAP	TN61WGD6L6QD5	30 700	3 500 076	3 628 187		
Total Général		365 300	31 509 080	32 318 419	37.05%	37.24%

3.2 Placements monétaires:

Le solde de ce poste s'élève à **41 094 611** dinars au 30-06-2026 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2026	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					24 550 646	24 823 588	32.06%	
CD030626/190127BHC-BNA	TNVKUHGFS9B5	2	230	7.99	961 146	965 876	1.25%	BNA
CD080126/070726BHC-BTE	TNCYE0HOV5J1	5	180	8	2 423 077	2 497 436	3.23%	BTE
CD090626/280826UF-BHC	TNP3G5NIUXM2	2	80	7.89	986 215	990 006	1.28%	UF
CD100226/190826BTK-BHC	TNMM3IWT4RB7	1	190	7.93	483 931	495 856	0.64%	BTK
CD100326/080726BHC-BNA	TNZ0N7JS1FZ3	4	120	7.49	1 961 026	1 997 727	2.58%	BNA
CD180626/270826BHC-AB	TNTW2777ZO23	7	70	7.53	3 459 595	3 467 099	4.48%	AB
CD190226/090726BHC-BNA	TNGMN7E56IG5	9	140	7.99	4 391 511	4 493 801	5.80%	BNA
CD200126/090726BHC-BTE	TNZZVY7JM166	2	170	8	970 878	998 630	1.29%	BTE
CD250626/230926BHC-BTE	TNZ97IHJI13	3	90	7.7	1 477 336	1 478 847	1.91%	BTE
CD290626/090726CUN	TNVNW5AR3A53	12	10	7.99	5 989 370	5 991 496	7.74%	
CD300626/260127BHC-BTE	TNKDA8KD2950	3	210	7.99	1 446 561	1 446 815	1.87%	BTE
Pensions livrées					7 300 958	7 429 242	9.59%	
PL020626/040826BHC-BTL		1	63	7.3	1 200 000	1 207 057	1.56%	BTL
PL040226/240726BHC-BTL		1	170	7.8	800 000	825 480	1.07%	BTL
PL100626/100826BHC-BTE		1	61	6.5	1 000 958	1 004 753	1.30%	BTL
PL120226/220726BHC-BTL		1	160	7.8	300 000	309 035	0.40%	BTL
PL170226/270726BHC-BTL		1	160	7.8	2 200 000	2 263 873	2.92%	BTL
PL190626/071026BHC-BTL		1	110	7.39	1 000 000	1 002 463	1.29%	BTL
PL270426/250826BHC-BTL		1	120	7.35	500 000	506 635	0.65%	BTL
PL290126/070826BHC-BTL		1	190	7.8	300 000	309 945	0.40%	BTL
Dépôt à terme					8 600 000	8 841 782	11.42%	
CAT080626/060926SFAXRTEAIN		500	90	7.99	500 000	502 014	0.65%	BH
CAT090126/080726BHC-SFAXJEDIDA		3 500	180	8.49	3 500 000	3 612 673	4.67%	BH
CAT200126/180826CUN		4 000	210	8.49	4 000 000	4 120 581	5.32%	BH
CAT280426/260826BHC-BTL		600	120	7.74	600 000	606 514	0.78%	BTL
Total					40 451 604	41 094 611	53.07%	

3-3 Créance d'exploitation:

Le solde de ce poste s'élève à **548** dinars au 30-06-2026 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Autres créances	548	548	548
Agios Créiteurs à encaisser	-	1 364	7 932
Retenue à la source/Intérêt courus à l'achat EO 2011-1	-	2 793	-
Total	548	4 705	8 479

3-4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de ce poste s'élève à **137 367** dinars au 30-06-2026 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération du gestionnaire à payer	91 578	57 877	79 126
Rémunération du distributeur à payer	18 316	11 575	16 002
Rémunération du dépositaire à payer	27 473	17 363	24 003
Total	137 367	86 815	119 131

3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2026 à **252 038** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Jetons de présence	11 622	11 687	23 438
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	6 309	4 624	5 627
Etat retenues à la source	44	-	44
Honoraires CAC à payer	6 870	3 103	13 037
Rémunération du Directeur Général	294	2 458	294
TCL à payer	2 120	1 272	967
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	252 038	247 922	268 185

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2026 au 30-06-2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025	
Montant	51 685 497
Nombre de titres	1 221 537
Nombre d'actionnaires	320
Souscriptions réalisées	
Montant	87 153 100
Nombre de titres émis	871 531
Rachats effectués	
Montant	(43 534 600)
Nombre de titres rachetés	(435 346)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	128 111
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	5 695
Frais de négociation de titre	-
Plus (ou moins) values Report	-
Résultat incorporé à la VL (*)	3 453 128
Régularisation du résultat incorporé à la VL	1 565 066
Régularisation des sommes non capitalisables Exercice en cours	97 735
Régularisation des sommes non capitalisables Exercices antérieurs	(25 586 705)
Capital au 30-06-2026	
Montant	74 967 026
Nombre de titres	1 657 722
Nombre d'actionnaires	342

3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 30-06-2026 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	3 208 147	244 982		3 453 128
Exercice en cours	1 977 833		105 267	2 083 100

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire du 15.05.2026 affectant ces sommes au niveau du poste capital

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 Juin 2026 la somme de **1 051 133** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2026 au 30/06/2026	01/01/2026 au 30/06/2026	01/04/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes	-	-	132 115	132 115	132 115
Revenus des obligations & valeurs assimilées	533 389	1 051 133	407 252	810 693	1 677 753
Total	533 389	1 051 133	539 368	942 809	1 809 868

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2026 au 30 Juin 2026 la somme de **1 264 122** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2026 au 30/06/2026	01/01/2026 au 30/06/2026	01/04/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus de certificats de dépôt	335 983	671 625	326 940	384 093	1 108 980
Intérêts sur comptes à terme (Pension livrée)	189 987	350 715	102 995	334 928	690 009
Revenus de dépôt à terme	110 359	241 782	- 1 581	-	75 713
Total	636 329	1 264 122	428 353	719 022	1 874 702

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 Juin 2026 à **268 423** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2026 au 30/06/2026	01/01/2026 au 30/06/2026	01/04/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire (a)	91 578	178 949	57 877	101 432	246 589
Rémunération du dépositaire	27 473	53 685	17 363	30 694	75 300
Rémunération du distributeur	18 316	35 790	11 575	20 463	50 200
Total	137 367	268 423	86 815	152 589	372 090

(a): Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 Juin 2026 à **68 999** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2026 au 30/06/2026	01/01/2026 au 30/06/2026	01/04/2025 au 30/06/2025	01/01/2025 Au 30/06/2025	01/01/2025 au 31/12/2025
Redevances CMF	18 316	35 790	11 575	20 463	50 200
Honoraires commissaires aux comptes	7 538	12 397	4 913	9 771	19 705
Jetons de présence	5 843	11 622	5 843	11 622	23 373
Rémunération du Directeur Général (*)	735	1 765	870	1 729	941
TCL	3 602	6 887	2 726	4 424	9 351
Autres charges	59	138	90	239	363
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	400	400
Total	36 093	68 999	26 016	48 650	104 333

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

5- Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net soit : $268\,423 / 77\,050\,126 = 0,35\%$
- Autres charges / actif net soit : $68\,999 / 77\,050\,126 = 0,09\%$

6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

• La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 10.520.162 dinars, un actif net de 10.473.789 dinars et un bénéfice de la période de 1.202.348 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post-conclusion

Les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,59% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	8 354 171	1 565 459	1 936 983
Actions et droits rattachés		8 354 171	1 565 459	1 936 983
Placements monétaires et disponibilités		2 165 991	479 762	525 248
Disponibilités		2 165 991	479 762	525 248
TOTAL ACTIF		10 520 162	2 045 221	2 462 232
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	27 726	16 418	13 843
Autres créditeurs divers	6	18 647	17 185	25 713
TOTAL PASSIF		46 373	33 602	39 556
ACTIF NET				
Capital	7	10 348 573	1 959 570	2 370 233
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		125 216	52 049	52 442
ACTIF NET		10 473 789	2 011 618	2 422 675
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 520 162	2 045 221	2 462 232

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	8	192 589	192 589	77 819	77 819	100 181
Dividendes		192 589	192 589	77 819	77 819	100 181
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		192 589	192 589	77 819	77 819	100 181
Charges de gestion des placements	9	(26 707)	(36 362)	(6 666)	(13 083)	(29 103)
REVENU NET DES PLACEMENTS		165 882	156 227	71 153	64 736	71 078
Autres charges	10	(12 514)	(19 160)	(7 558)	(13 189)	(27 481)
RESULTAT D'EXPLOITATION		153 368	137 067	63 595	51 546	43 598
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 151)	(11 852)	43	502	8 844
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		143 217	125 216	63 638	52 049	52 442
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 151	11 852	(43)	(502)	(8 844)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 012 458	1 243 025	76 603	(42 173)	4 162
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		56 015	72 384	2 990	336 346	439 153
Frais de négociation de titres		(19 493)	(24 265)	(3 319)	(9 028)	(17 323)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 202 348	1 428 211	139 868	336 691	469 589

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 202 348	1 428 211	139 868	336 691	469 589
Résultat d'exploitation	153 368	137 067	63 595	51 546	43 598
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 012 458	1 243 025	76 603	(42 173)	4 162
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	56 015	72 384	2 990	336 346	439 153
Frais de négociation de titres	(19 493)	(24 265)	(3 319)	(9 028)	(17 323)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 056 331	6 622 903	9 987	(345 331)	(67 172)
Souscriptions					
- Capital	6 748 303	7 329 708	13 035	13 138	608 818
- Régularisation des sommes non distribuables	1 040 123	901 560	1 914	1 926	127 539
- Régularisation des sommes distribuables	(23 341)	149 879	158	160	21 126
Rachats					
- Capital	(1 461 101)	(1 508 199)	(4 345)	(344 497)	(715 892)
- Régularisation des sommes non distribuables	(249 022)	(217 117)	(7 342)	(16 401)	(96 482)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 368)	(32 928)	6 567	342	(12 282)
	7 258 679	8 051 113	149 856	(8 640)	402 417
ACTIF NET					
En début de période	3 215 110	2 422 675	1 861 763	2 020 259	2 020 259
En fin de période	10 473 789	10 473 789	2 011 618	2 011 618	2 422 675
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	22 201	18 117	15 865	19 152	19 152
En fin de période	62 614	62 614	15 949	15 949	18 117
VALEUR LIQUIDATIVE	167,276	167,276	126,128	126,128	133,724
TAUX DE RENDEMENT	15,51%	25,09%	7,48%	19,57%	26,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable Actions de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la Société « L'UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI BOURSE » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2026.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à 8.354.171 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		7 219 662	8 354 171	79,76%
	Actions		7 219 662	8 354 171	79,76%
TN0003400058	AMEN BANK	10 290	848 637	848 637	8,10%
TN0007300015	ARTES	9 624	121 675	128 144	1,22%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 337	82 092	120 516	1,15%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	1 468	76 458	106 329	1,02%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	18 137	146 263	188 462	1,80%
TN0004700100	ATL	15 034	67 402	180 949	1,73%
TN0001800457	BIAT	3 898	509 896	660 403	6,31%
TN0002200053	BT	41 674	267 214	390 402	3,73%
TN0003100609	BNA	21 509	315 130	477 113	4,56%
TN0007680010	BNA ASSURANCES	6 591	27 287	27 452	0,26%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	107 749	219 744	219 700	2,10%
TN0007550015	CITY CARS	6 279	141 799	160 642	1,53%
TN0004200853	C I L	6 687	233 601	240 063	2,29%
TN0007410012	ENNAKL	4 818	63 495	110 289	1,05%
TN0007510019	LAND'OR	25 860	441 334	414 070	3,95%
TN0007570013	EURO CYCLE	14 328	164 256	177 424	1,69%
TN0007530017	OTH	39 173	456 190	500 553	4,78%
TN0007700016	OFFICE PLAST	64 435	111 430	107 606	1,03%
TN0005700018	POULINA GROUP HOLDING	14 579	416 709	399 363	3,81%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	8 330	212 546	235 806	2,25%
TN0007610017	SAH	15 000	205 090	206 865	1,98%
TN0001100254	SFBT	25 022	335 793	363 395	3,47%
TN0007180011	SITS	350	1 330	1 698	0,02%
TN0001400704	SPDIT	7 220	91 738	115 513	1,10%
TN0006060016	STAR	3 057	143 017	276 234	2,64%
TN0002600955	STB	34 500	225 400	207 311	1,98%
TN0007440019	TELNET	28 616	257 702	342 705	3,27%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	5 470	187 547	221 365	2,11%

TN0007270010	TPR	17 766	255 057	275 906	2,63%
TN0002400505	UBCI	9 500	359 600	379 905	3,63%
TN0007720014	UNIMED	26 690	234 230	269 355	2,57%
TOTAL GENERAL			7 219 662	8 354 171	79,76%
Pourcentage par rapport au total des actifs					79,41%

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 Juin 2026 un montant de 27.726 dinars contre 16.418 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	7 629	1 903	2 401
Dépositaire	1 908	1 452	1 144
Distributeurs	18 190	13 064	10 298
TOTAL	27 726	16 418	13 843

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 Juin 2026 un montant de 18.647 dinars contre 17.185 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
CMF	773	162	204
Charges à payer	17 874	17 023	25 509
TOTAL	18 647	17 185	25 713

NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	2 370 233
Nombre de titres	18 117
Nombre d'actionnaires	46

Souscriptions réalisées

Montant	7 329 708
Nombre de titres émis	56 025
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(1 508 199)
Nombre de titres rachetés	(11 528)
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	684 443
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 243 025
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	72 384
Frais de négociation de titres	(24 265)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 52 442
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	128 802

Capital au 30-06-2026

Montant	10 348 573
Nombre de titres	62 614
Nombre d'actionnaires	75

(A) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2026.

NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres accusent un solde de 192.589 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026, contre 77.819 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, et se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
<u>Dividendes</u>					
- des actions	192 589	192 589	77 819	77 819	100 181
TOTAL	192 589	192 589	77 819	77 819	100 181

NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à 26.707 dinars contre 6.666 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	<u>Du 01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Rémunération du gestionnaire	7 631	10 389	1 905	3 738	8 315
Rémunération du dépositaire	1 908	2 597	476	934	2 079
Rémunération des distributeurs	17 169	23 375	4 285	8 410	18 709
TOTAL	26 707	36 362	6 666	13 083	29 103

NOTE 10 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à 12.514 dinars contre 7.558 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	<u>Du 01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Redevance CMF	1 908	2 597	476	934	2 079
Services bancaires et assimilés	4 594	4 605	1 877	1 903	2 686
Taxes	428	851	172	344	691
Frais de publications	1 494	2 972	1 473	2 920	5 873
Honoraires CAC	1 501	2 986	978	1 954	5 771
Jetons de Présence	1 995	3 967	1 989	3 956	8 000
Autres	594	1 181	593	1 178	2 381
TOTAL	12 514	19 160	7 558	13 189	27 481

NOTE 11 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs. En contrepartie de leurs services, ils perçoivent une rémunération de 0,9% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

Union Capital a suspendu la facturation de sa part à compter du troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.